

La Tour d'Aigues

Archives notariales

Louis Sauvecane

1607 - 1661

* * *

Année 1612

3 E 69 / 213

par Thomas Spinosa

Notes :

Les folios suivants ne sont pas manquants, le notaire se trompe dans sa numérotation et passe directement au numéro suivant ; il n'y a donc aucun manque pour les folios 111, 326 et 477.

Des épaves de quelques folios volants sont insérées au début du registre, à savoir les folios 538 [ou 539], 540 et 541. Aucune année n'est indiquée ; l'écriture est celle de Louis Sauvecane et ils sont antérieurs à 1612.

Mariage entre Me Antoine Ange de La Tour-d'Aigues et demoiselle Anne Rey dudit lieu – f°1

Le 01/01/1612 contrat de mariage entre Me Antoine Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils de feu le capitaine Claude et de vivante demoiselle Anne Sauvecane, de ce lieu, et demoiselle Anne Rey fille de noble Jean Louis Roy et de demoiselle Françoise Darbon, de ce lieu. L'époux est assisté par sa mère ; l'épouse est assistée par ses père et mère.

Le père et la mère de l'épouse lui assignent en dot la somme de 1500 livres comprenant 150 livres que sa mère lui donne à prendre à son décès. La dot sera payée ainsi : le jour des noces 300 livres et le reste par paies annuelles de 150 livres dont la première aura lieu de ce jour en un an et ainsi de suite au même jour. Les robes et bijoux nuptiaux ont été faits aux communs frais des parties ; ils appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 300 livres ; d'elle à lui 150 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Jean Louis Roy, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et d'Henry Darbon, de ce lieu. [Signé : JL Roy, Ange, L Vian, H Darbon]

« Incontinent apres la publication dudit mariage » ledit Ange a confessé avoir reçu à l'instant dudit Roy son beau-père la somme de 150 livres de la dot, d'où quittance reconnaissance au profit de sa femme, présente. Fait en ce lieu en présence « que dessus ». [Signé : Ange, JL Roy, H Darbon]

Donation d'acquêts et département de droits pour Joseph Pascal de Rians habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues contre Jean Pascal, son père – f°5

Le 02/01/1612 comme Joseph Pascal, natif de Rians (83), habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, s'est marié il y a quelques années avec le consentement de Jean Pascal son père, avec Delphine Franc de ce lieu, et est séparé de son père, vivant avec sa femme et sa famille par le moyen de son travail, ayant acquis de la dot de sa femme « quelque peu de bien » il a requis ce jour son père de lui donner ses acquêts et conquêts ainsi que ce qui pourrait lui appartenait de la dot et des droits de feu Louise Guiran sa mère dudit Rians dont le père est usufruitier, ce que ledit père a accordé. A comparu ledit Jean Pascal, père, lequel a donné audit Joseph son fils, présent, tous les acquêts et conquêts qu'il peut avoir fait et faire à l'avenir avec pouvoir de contracter tout négoce sans son consentement. Ledit Jean « pour donner couraige a son dit fils s'esvertuer aux biens mondains, norrir et allimenter sa femme et famille luy a cédé et desampare la jouissance de l'usufruit de la somme de trente trois escus de capitail que feuz Joseph Pascal et Marie Brochiere vivantz mariés, ses pere et mere dudit Rians ont receu du dot de ladite Loise Guiranne mere dudit Joseph filz et respectivement recogneu sur tous leurs biens et droictz » suivant contrat de mariage dudit Jean Pascal et de ladite Guiran chez Me Jean Gaultier notaire de Rians le 26/11/1582. Si ledit père « tombe en nécessité ou maledie ledit filz sera tenu comme promet le secourir des fruitz dudit doct de mieulx qu'il pourra. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin, Pierre Constans et Georges Meissonier de ce lieu. [Signé : Coussin, Pierre Constans]

Obligation pour Jean Rey contre Jean Felissian – f°8

Reconnaissance de dot et quittance pour Toussaint et Louise Grégoire contre Jean Olivier – f°9

Le 02/01/1612 a comparu Jean Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Louise Grégoire, a confessé avoir reçu de Toussaint Grégoire son beau-frère de ce lieu, présent, la somme de 12 livres pour reste de 18 livres données par ledit Toussaint à sa sœur dans son contrat de mariage chez ce notaire le 20/09/1609, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Maurin de Pertuis (84) et Jean Vollaire de ce lieu. [Signé : J Maurin]

Insolutondation pour Jean Louis Olivier, de La Bastidonne contre Jaume Arnaud dudit lieu – f°10

Prix-fait pour Barthélémy Gueidan contre François Boyer – f°12

Mègerie pour Jean Arnoux contre Mathieu Rambaud – f°14

Confession pour Joseph Emin contre Laurent Reymond – f°15

Accord entre Esprit Esteve et Philippe Esteve son frère – f°17

Obligation pour Jean Rey contre Claude Boyer en principal et Michel Felissian en pleige – f°18

Quittance pour Jean Antoine Vian contre demoiselle Diane de Bompar – f°19

Promesse pour Monet Roman contre Michel Bret – f°20

Apprentissage pour David Esteinne de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°21

Testament pour Hugonne Barthélémy, veuve – f°22

Le 06/01/1612 testament d'Hugonne Barthélémy veuve de feu Poncet Meyran de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle est « en estat de viellesse ». Elle souhaite être inhumée en l'église de ce lieu, dans la tombe de ses prédécesseurs et que ses funérailles soient faites aux dépens d'Anne Roman sa belle-fille moyennant le legs qu'elle lui fait des fruits de tout son bien pour un an en payant aussi les tailles et censes.

Elle lègue à Jean Meyran son fils et dudit Poncet une carterade de vigne à prendre d'une plus grande vigne qu'elle a quartier de La Boisse, à prendre par travers, confrontant vigne d'Antoine Courenc à deux parts et terre d'Antoine Reynaud ; ainsi qu'une saumée de terre à La Garrigue sur une plus grande, à prendre du côté qui sera décidé par les arbitres ci-dessous nommés par la testatrice.

Elle lègue à Cérès Meyran son autre fils une carterade de ladite vigne de La Boisse et une saumée de terre de ladite terre à prendre par travers, confrontant ledit Jean.

Elle lègue à Noël Meyran son autre fils une demie carterade de la vigne de La Boisse confrontant la part dudit Cérès ; ainsi qu'une saumée de terre de celle de La Garrigue confrontant celles de Jean et Cérès ; ainsi qu'un chenevier de deux éminades quartier du Collombier confrontant chenevier de Philippe Astoin, de Guillaume Gobin et le chemin.

Elle lègue à Michel Meyran son autre fils une maison d'haut en bas en ce lieu quartier du Portal Romieu confrontant maison de César Vian et la rue publique ; ainsi qu'une demie carterade de vigne quartier du Plan confrontant vigne de Me Pons May, vigne d'Antoine Silvy et le chemin ; ainsi qu'une saumée de terre à La Garrigue comme ses frères.

Si l'un de ses fils meurt sans enfant légitime, elle lui substitue les autres à parts égales.

Elle nomme pour héritier universel Jean Meyran, son petit-fils, fils de feu Henry et de ladite Anne Roman. En cas de dette sur l'héritage tous les héritiers ci-dessus devront payer la même part des dettes. Elle nomme pour experts Me Jean Guillaume Sauvecane et Jacques Monier de ce lieu. Elle nomme pour gadiateur Michel Barthélémy son neveu. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de la testatrice, en présence de Bertrand Coussin, Jacques Olivier, François Chabert, Roman Lourd, Mathieu Hupais, Hélion Jausseran et Denis Daumas de ce lieu. [Signé : Coussin, François Chabert, Barthélemy, Mathieu Hupais, Jauceran]

Obligation pour Isabeau Peyrol contre Claude Rougon – f°27

Le 06/01/1612 a comparu Claude Rougon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Isabeau Peyrol veuve de ce lieu, la somme de 8 livres 16 sols pour un achat de seize coupes de métadier, qu'il promet de payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Barthélémy et Jean Garcin de ce lieu.

Le 05/12/1612 acte barré en présence de ladite Peyrol qui fait quittance audit Rougon. Fait en présence de Guillaume Darbon et Jacques Perben. [Signé : Darbon]

Rétention pour Paul Bertrand contre Jean Jourdan – f°27

Obligation pour Jean Jourdan et ses frères contre Paul Bertrand – f°29

Déclaration pour Antoine Garcin contre François Velixandre – f°31

Quittance pour Noël Rougier contre Bertrand Coussin – f°33

Le 07/01/1612 a comparu Bertrand Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Noël Rougier de ce lieu, présent, quatorze charges moitié blé moitié conségal pour la rente, paie échue au 15 août dernier, suivant acte chez Me Bernard notaire de ce lieu, ainsi que cinq charges trois panaulx de conségal pour reste de la rente de 1610, le restant ayant été retiré par Paul Agnel suivant sentence arbitrale chez ce notaire, d'où quittance. Pour les paies à venir, ledit Rougier expédiera audit Coussin un pourceau chaque année à Noël contre la somme de 3 livres ; ledit Coussin fait quittance d'un « certain indicat » que feu Jean son père avait obtenu contre ledit Rougier par-devant les officiers de ce lieu et le décharge aussi de son pleigement envers Marthe Lantelme [sic, il s'agit de Marthe Tronc] veuve de Jean Bues à laquelle ledit Rougier a expédié onze panaulx de blé pour ledit Coussin. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Garcin marchand et Marquet Berard de ce lieu. [Signé : Coussin, A Garcin]

Quittance pour Georges Ferland contre Toussaint Meit – f°34

Le 07/01/1612 a comparu Toussaint Meit de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Georges Ferland de ce lieu, présent, la somme de 15 livres pour la première paie d'une obligation reçue chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Jean François Bouzon et Honoré Rey. [Signé : Thoussan Met]

Quittance pour Honoré Rey contre Georges Ferland – f°34

Le 07/01/1612 a comparu Georges Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Honoré Rey, de La Bastidonne (84), présent, la somme de 12 livres pour reste de 96 livres qu'il lui devait par acte chez Me Bernard notaire de ce lieu, paie faite à Nicolas Armelin cessionnaire dudit Ferland par ledit Rey. Fait et publié en ce lieu en présence de Toussaint Meit et Jean François Bouzon de ce lieu. [Signé : Thoussan Met]

Obligation pour Jean Allaisse contre Louise Michel, Jacques et Esprit Darbon – f°35

Quittance pour Pierre Perin contre Antoine Garcin – f°36

Achat pour Melchion Valette cordonnier contre Jean Estienne – f°37

Division et partage entre Françoise et Anne Franc, sœurs de La Tour-d'Aigues – f°39

Le 11/01/1612 il y a environ huit à neuf ans Elzias Franc, menuisier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, est mort et a laissé deux filles, Françoise et Anne, de Catherine Chabert de Pertuis (84), lesquelles étant pupilles ont eu pour tuteur Barthélémy Berard leur oncle qui a administré leur bien. Il y a trois ans, ladite Françoise s'est mariée avec Dominique Audoin de Pertuis, lequel a requis le tuteur et Catherine Chabert mère d'Anne, de faire le partage des biens, ce qui a été accordé. Un expédiant

fut passé le 09/01/1610 portant que ladite division serait faite par ce notaire et Louis Allard dudit lieu. Les parties ont remis l'extrait du cadastre et la côte des biens desdites Franc pour procéder au partage.

Lesdits notaire et Allard, en présence dudit Barthélémy Berard tuteur, Dominique Audoin assisté de Louise Angles sa mère, et ladite Catherine Chabert, sont allés aux propriétés desdites Franc avec Jean Sauvat maçon de ce lieu et ils en ont fait deux parts égales.

La part de ladite Françoise consiste en : une boutique de maison avec sa cave à l'arrière ainsi qu'une instance au plus haut de celle-ci avec une petite chambre en ce lieu de La Tour-d'Aigues, quartier de la rue du Tripot, bâtie de chaux et de sable confrontant maison de Jacques Gueidan à côté, derrière et au mitan entre ladite boutique et le plus haut, et la rue publique ainsi que le tripot seigneurial de ce lieu et le barry de la communauté ; deux tonneaux de chêne pléchés de quatre pleches qui sont dans la cave ; une terre sive pasquier Dessous les Aires ou à La Tappy de trois émines sept cosses et demi confrontant pasquier de Me Elzias Philip, de Jean Roux fils d'Antoine et le chemin public ; et finalement un chenevier à La Font du Saulze en ce lieu de cinq cosses confrontant chenevier de Vincent May, chenevier de Jaume Meissonier et du capitaine Ferdinand Bon.

La part de ladite Anne consiste en : une maison, cour et jardin avec son relarguier le tout limitrophe aux Aires de ce lieu confrontant maison à l'arrière de Jean Allemand, jardin à côté de Me Georges Bernard, le cimetière des Aires et le chemin ; une vigne quartier de Bon Ruby d'une carterade et un demi homme, mesure courante, confrontant vigne de Jean Roux fils d'Elzias, terre de François Pazier, terre de François Chabert et la draie ; une vigne audit quartier acquise de la côte dudit Jean Roux et de la communauté de ce lieu, de deux carterade un homme confrontant vigne de Claude Ferrier, terre de François Pazier et vigne ci-dessus ; et finalement une tine de chêne contenant environ trente-cinq saumées, pléchées de quatre pleches ainsi qu'un tonneau contenant vingt-neuf coupes pléché à quatre pleches fort bon, et un autre tonneau trempier pléché étant dans la cave de la part de ladite Françoise. A charge que d'ici la Saint-Michel ladite Anne ou son tuteur seront tenus de les faire ôter de ladite cave ainsi qu'une pille à huile contenant environ deux brocs.

Ladite Anne devra payer à ladite Françoise sa sœur 12 livres et demi pour la plus-value de la vaisselle de cave d'ici Pâques. Ledit Audoin devra faire reconnaissance au profit de sa femme.

Pour la somme de 18 écus encore due par la communauté de ce lieu à l'héritage dudit feu Franc, elle appartiendra entièrement à ladite Anne d'autant que ledit Dominique Audoin a reçu semblable somme de ladite communauté dont il a passé reconnaissance en faveur de sa femme suivant acte chez ce notaire. Ce partage n'inclut pas les meubles et fruits désignés dans l'inventaire dont le tuteur s'occupera plus tard. Les parties ont approuvé le partage. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et Pierre Mairetet de ce lieu. [Signé : Dominique Audouin, Ange, L Alard]

Achat pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Dominique Audoin époux de Françoise Franc et Louise Angles sa mère – f°45

Insolutondation de légitime pour Delphine Franc contre les hoirs d'Elzias Franc – f°49

Obligation pour Barthélémy Icard servant de quittance à Jacques Blanc contre Jean Honoré Constans – f°51

Cession pour Louis Varagis contre François Rey – f°52

Mègerie et obligation pour Antoine Garcin contre François Roman – f°53

Mègerie pour Jacques Gueidan contre Magdeleine Roman – f°55

Le 13/01/1612 a comparu Jacques Gueidan marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Magdeleine Roman veuve de Jean Mallan, de La Motte-d'Aigues (84), présente, une chèvre et deux chevreaux femelles, reçues, pour trois ans à partir de ce jour. Pour chaque bête à lait elle devra fournir trois livres de fromage, les « trois abouttes pour deux » par an. A la fin du contrat, tout se partagera ; ladite Roman fera les parts et ledit Gueidan choisira la sienne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Monier et Laurent Plantard de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, J Monier]

Obligation pour Jacques Monier contre Laurent Plantard – f°56

Le 13/01/1612 a comparu Laurent Plantard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Monier marchand de ce lieu, présent, la somme de 60 livres, reçue en prêt amiable à l'instant d'où quittance, et qu'il promet de rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Cublier et Antoine Martel de ce lieu. [Signé : J Monier]

Le 10/08/1612 acte barré en présence dudit Monier qui fait quittance audit Plantard. Fait en ce lieu en présence « que dessus ». [Signé : J Monier]

Procuration pour Me Joseph Emin – f°57

Convention pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Martin et Antoine Rougier – f°58

Le 14/01/1612 ont comparu noble Jean Louis Roy, Henry Darbon et Me Pierre Sauvan, consuls modernes de ce lieu de la Tour-d'Aigues, lesquels en ladite qualité ont loué Jean Martin dit Quichon et Antoine Rougier, de ce lieu, présents, « pour garder indifferamment tout le terroir dudict lieu et ce pour un an complet » à partir de ce jour sans qu'ils ne puissent travailler ailleurs. Ils « seront tenus ce prendre garde des deppoppulations que ce pourroient commectre durant ladicte année aux arbres dudict terroir tant ramiers que fruitiers ensamble du fruitaige et d'en respondre en leurs propres et privés noms fors que cilz donnent talladoux au vray en ce cas ilz en seront absoubz et deschargés. Plus a esté dict que lesdictz gardes ne pourront fere aucunes denontiations sans au preallable advertir les proprietteres et avoir la permission d'iceulz, a esté dict aussy que incontinant apres les vandanges faictes aulcung bestail gros et menu ne pourra entrer dans les vignes et s'en prendre garde sur les peines portées par les ordonnances de la ville comme aussy ce prendront garde des foins et mouches a miel sur peine de les paier a cognoissance des extimateurs, le tiers desquelles denontiations appartiendront ausdictes gardes et moienant ce que dessus lesdictz consulz audict nom ont promis paier et expedier ausdictes gardes la somme de quarante escus entre tous deux faisant cent vingt livres paiables par cartiers a la charge que lesdictz consulz ce garderont un cartier pour l'assurance et indemnnité tant de la communauté que particulliers comme aussy a esté dict que lesdictz gardes ne seront tenus de la deppoppulation des plantuns en cas qu'on les couppa seullement et cy on les arrache ilz en seront tenus sauf talladoux, ne seront aussy tenus d'aucung bruslemant. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Rey de Lourmarin (84) et Laurent Plantard de ce lieu. [Signé : H Darbon, JL Roy]

Achat pour Pierre Bret contre François Roman – f°60

Quittance pour Joseph Queyrel contre Claude Queyrel son frère – f°61

Quittance générale entre Pierre Gruot de Peypin-d'Aigues et Etienne et Chabert Silvestre, frères de La Tour-d'Aigues – f°62

Le 14/01/1612 a comparu Etienne Silvestre ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant pour lui que pour Chabert son frère, lequel a confessé avoir été remboursé par Pierre Gruot leur « jadis » beau-frère de Peypin-d'Aigues (84), présent, de toutes les sommes qu'il devait pour la restitution de la dot de feu Catherine Silvestre suivant le contrat de mariage et les reconnaissances passées

chez Me Gasquet notaire d'Ansouis (84), ayant compensé l'augment acquis par ledit Gruot, sa femme étant morte sans enfants. D'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Constans de ce lieu et Guidon Roux de Beaumont-de-Pertuis (84). [Signé : Pierre Constans]

Obligation pour Etienne et Chabert Silvestre, frères, contre Georges Rougier – f°63

Le 14/01/1612 a comparu Georges Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Etienne et Chabert Silvestre, ménagers de ce lieu, présents, quatre charges de conségal, mesure courante, reçues en prêt amiable et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guidon Roux de Beaumont-de-Pertuis (84) et Pierre Constans de ce lieu. [Signé : Pierre Constans]

Le 26/10/1614 acte barré en présence desdits Silvestre qui font quittance audit Rougier. Fait en présence de messire Laurent Vian et Jean Roux. [Signé : Vian]

Obligation pour Antoine Garcin contre Honoré Franc en principal et Jean Ricard en pleige – f°64

Obligation pour Jean Armant de Pierrevert contre Elzias Ferland – f°65

Le 14/01/1612 a comparu Elzias Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Armant de Pierrevert (04), présent, six panaulx de conségal, en prêt, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Thorame de ce lieu et Louis Olivier de La Bastidonne (84).

Quittance pour Philippe Astoin contre les sieurs Melhon, Roux et Roman David – f°66

Le 16/01/1612 ont comparu Me Claude Darbon et le capitaine Jean Antoine Plunier, cessionnaire et ayant droit et cause des hoirs de feu Charles Meolhon et de Balthazar Roux, anciens rentiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, en ladite qualité cessionnaires de Roman David de ce lieu suivant acte chez ce notaire le 12/09/1611, lesquels ont confessé avoir reçu de Philippe Astoin maçon de ce lieu, présent, la somme de 13 livres 4 sols suivant ladite cession bien qu'elle soit notée pour 14 livres et demi, et ledit David, présent, a reçu dudit Astoin 5 livres pour reste et entier paiement du prix d'un cazal suivant acte chez ce notaire en 1610, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence « que dessus ». [Signé : Darbon, Plunier, David]

Rétention pour Roman Lourd contre Bastien Trouchaud – f°67

Obligation pour Paul Agnel contre Barthélémy Volonne – f°69

Caution prêtée pour Antoine Pourchier de La Tour-d'Aigues contre Alexandre de Blavin sieur de La Touche – f°70

Achat pour Daniel Bouchard contre Pierre Bonnardel – f°72

Obligation pour Jean Maurisan contre Roman Ricard – f°74

Donation par Catherine Bajole, veuve de Georges Roux de Grambois, à Marguerite Roux – f°75

Le 16/01/1612 a comparu Catherine Bajolle, veuve de Georges Roux de Grambois (84), habitante de ce lieu de La Tour-d'Aigues, vivant dans la maison de Claude Bouzon, fils de Claude de ce lieu, laquelle « considerant les bons agreables setvices et secours qu'elle a receu long temps y a tant a sa santé que infirmité de Marguerite Rouxe sa filhe et femme dudit Claude Bouzon, desirant la grattiffier de quelques biens qu'icelle Bajolle a acquis par tiltre d'insolutundation de Anthoine

Astoin dudit lieu acte receu par moy notere le vingt sixiesme jour du mois de mars mil six cens sept, deppandans lesditz biens insolutundés d'arreirages de pention appert de la santance arbitralle du quinziesme dudit mois de mars », elle cède par donation à sa dite fille, absente, les propriétés suivantes : une vigne quartier de Puilibous en ce lieu de deux carterades trois homme 172 souches confrontant vigne de Garcine de La Tour, terre de François Pazier, terre de Claude Reynaud et le chemin public ; et une autre vigne quartier de La Garrigue de trois hommes confrontant vigne au-dessus de François Lantelme, vigne et ribas par-dessous restant audit Astoin. Ladite Bajolle se réserve sur ces biens la somme de 15 livres pour en jouir comme elle voudra. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Claude Bouzon où ladite Bajolle habite en présence de Me Louis Jourdan, Me Louis Ange, Jean Thurin fils de Honoré, Jean Reynaud travailleur et Honoré Chansaud, de ce lieu. Ladite Bajolle ne sait pas écrire. [Signé : L Jourdan, Ange, J Thurin]

Obligation pour Barthélémy Roland de Pertuis contre Antoine et Jean Pardigon de Mirabeau – f°79

Quittance pour Balthazar Gueidan notaire contre Me Elzias Amoureux notaire – f°80

Accord pour Jean Maurin contre la communauté de La Motte-d'Aigues – f°81

Apprentissage pour Jean Sauvat fils de feu Christophe contre autre Me Jean Sauvat – f°83

Le 18/01/1612 a comparu Jean Sauvat fils de feu Christophe, de la ville de Cavaillon (84), lequel s'est mis en apprentissage auprès de Me Jean Sauvat, maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, pour trois ans à partir de la Saint-Michel passée. « Ledit aprantif sera tenu fere continuelle demeurance avec son mestre durant ledit temps, le servir bien et duement pour apprendre son mestier sans l'envoyer a autres usaiges, comme aussy ledit mestre Sauvat sera tenu l'enseigner, norrir et allimenter a son esgal soit sain ou gailhard sauf en apres ramplasser le temps perdu a la fin de son terme. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon ancien procureur à Aix-en-Provence (13) et Isnard Molinet de ce lieu. [Signé : C Darbon]

Le 30/04/1612 acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu en présence de messire Laurent Vian prêtre et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : L Jourdan, Vian]

Quittance pour Jean Garcin trésorier contre Jean Sébastien Rougier, d'Aix-en-Provence – f°85

Rétention de vigne pour Laurent Plantard contre Melchion Valette – f°86

Le 19/01/1612 comme Melchion Valette cordonnier de ce lieu de La Tour-d'Aigues a le 10 de ce mois acquis par achat de Jean Estienne de ce lieu une vigne et verger en ce lieu quartier de Passeronne de trois hommes et demi confrontant vigne à deux côtés de Jacques Monier et la draie pour le prix de 60 livres, somme déposée ainsi que le lods et trézain à Georges Gueidan et Jacques Nicollet rentiers de ce lieu le 13 suivant acquit, ledit Laurent Plantard a appris cette vente, lequel comme père et administrateur de Françoise Plantard, petite-fille dudit Estienne a déclaré vouloir retenir cette vigne par droit lignager.

A comparu ledit Valette, lequel a cédé audit Plantard, présent, ladite vigne et confesse avoir reçu à l'instant dudit Plantard la somme de 60 livres de principal et 10 livres 8 sols pour les loyaux coûts d'où quittance. Ledit Plantard a reçu l'acquit du lods de la part dudit Valette. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Isnard Lantelme de ce lieu. [Signé : L Jourdan, I Lantelme]

Mègerie de mouches à miel pour Jaumet Gouirand contre François Boyer – f°88

Quittance et reconnaissance de dot pour Pierre Mairetet et Catherine Vian contre Georges Constans – f°89

Le 19/01/1612 a comparu Georges Constans de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Catherine Vian a confessé avoir reçu de Pierre Mairetet dudit lieu la somme de 60 livres que ce dernier doit au capitaine Jean François Vian et que ledit Constans avait fait séquestrer entre les mains dudit Mairetet par exploit du 03/11/1603 et « depuis en vertu des lettres excecutoires de l'autorité des submissions du treze decembre dernier, commandement a esté fait audit Mairetet icelle somme expedier audit Constans par exploit du quatorze du present » d'où quittance et promesse d'en faire tenir quitte ledit Vian. Cette somme a été reçue par ledit Constans en déduction de plus d'argent que ledit Vian lui doit comme héritier pour moitié d'Anne Rize sa mère suivant lesdites lettres, sans préjudice audit Constans des intérêts de ladite somme s'il y en a. D'où reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Garcin et Denis Daumas de ce lieu. [Signé : G Constans, Mairetet, A Garcin]

Obligation pour Georges Constans contre Pierre Mairetet – f°90

Obligation pour Honoré Paul contre Honoré Favart – f°91

Quittance et reconnaissance de dot pour Antoine et Magdeleine Vassal contre André Auquier – f°93

Le 20/01/1612 a comparu André Auquier de Mirabeau (84), comme mari de Magdeleine Vassal, lequel a confessé avoir reçu de Me Antoine Vassal cordonnier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 6 livres 17 sols en déduction de la dot constituée à ladite Magdeleine par ledit Antoine à son mariage, acte chez Me Reynaud notaire de Mirabeau, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Joseph Emin bourgeois de ce lieu et Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Anthoine Vassal, Emin, Augier]

Arrentement pour Etienne et Chabert Silvestre contre Claude Boyer – f°94

Le 20/01/1612 a comparu Etienne Silvestre ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant pour lui que pour Chabert son frère, lequel a arrenté à Claude Boyer de ce lieu, présent, une vigne de deux carterades et demi sur une plus grande à prendre du côté de la vigne de noble Jean Louis Roy, au Pré Neuf et ce pour trois ans à part de ce jour contre une rente annuelle de 12 livres à payer à chaque Noël dont la première paie aura lieu à Noël prochain. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Constans et Claude Ginies de ce lieu. [Signé : G Constans]

Le 20/11/1615 acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque. Fait en présence de Grégoire Velixandre et Jean Archimbaud.

Quittance et reconnaissance pour Claude Ginies contre Nicolas Barthélémy – f°95

Le 20/01/1612 a comparu Nicolas Barthélémy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme aïeul et légitime administrateur de Jeanne, fille et héritière des feus Pierre et Jeanne Ginies, a confessé avoir reçu de Claude Ginies de La Bastidonne (84), présent, la somme de 9 livres 12 sols en déduction de la dot constituée à ladite Jeanne à son mariage chez ce notaire d'où quittance et reconnaissance au profit de sa petite-fille. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Georges Constans et Guillaume Lantelme de ce lieu. [Signé : G Constans]

Obligation pour Me Pons May contre Pierre Long – f°97

Quittance pour François Blanc contre César Rougier – f°98

Procuration pour Etienne Darbon – f°98

Achat pour Antoinette Audoin veuve contre Denis et César Rougier et Marguerite Darbon – f°100

Achat pour Jeanne Bonardel femme d'André Menard contre Mathieu Rambaud – f°103

Obligation avec quittance pour Jean Maurisan contre Jean Richard – f°106

Obligation pour Antoine Pourchier contre Balthazar Mathieu – f°107

Obligation pour Antoine Garcin contre Honoré Ginies – f°108

Obligation pour Antoine Garcin contre Mathieu Hupais et Jean Chaine – f°109

Arrentement pour Louise, Magdeleine et Lucrèce Jouvent, sœurs, contre Antoine Isnard – f°110

Obligation pour Jean Pellat contre Mathieu Furet – f°113

Quittance pour Claude Mouret contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°114

Quittance pour Daniel Furet contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°115

Quittance pour Elzias Silvestre contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°116

Procuration pour la communauté de Peypin-d'Aigues – f°117

Division et partage entre Antoine et Michel Rambert, de Peypin-d'Aigues – f°120

Le 24/01/1612 ont comparu Antoine et Michel Rambert, frères de Peypin-d'Aigues (84), fils de feu Antoine, lesquels ont déclaré qu'il y a environ trois ans et demi que leur père est mort ab intestat, les ayant laissés eux et leur sœur Catherine Rambert, tous enfants de Perpétue Camisot et que depuis ils ont demeuré en commun et indivis jusqu'à il y a quelques mois où ils se sont partagés les biens de leur père. Ils ont commis pour le partage Elzias Silvestre et Claude Mouret dudit lieu, présent avec pouvoir de liquider le droit de légitime de leur sœur à raison du neuvain suivant le nombre de trois [enfants]. Les experts ont fait deux parts égales.

La première part est celle d'Antoine : une terre quartier du Valon Fourcat en ce lieu, de cinq émines confrontant terre d'Antoine Olivier, terre d'Hugues Estallart et terre de Marie et Magdeleine Mirot ; un jardin quartier de Peipin près de la maison, de deux cosses confrontant jardin de Mathieu Olivier, jardin de Daniel Furet et jardin desdites Mirot ; un jardin quartier de La Font d'une cosse et demi confrontant jardin desdites Mirot, jardin de Jacques Olivier et le fossé ; la moitié d'une terre et vigne limitrophes quartier de La Pallun à prendre du côté du midi, de long en long, d'une émine trois cosses de terre et un homme de vigne, confrontant la part dudit Michel, terre de Claude Moret acquise de Georges Thurin et le chemin de Grambois ; la moitié d'un chenevier aux Sebières à prendre du côté de La Miennut, de quatre cosses confrontant l'autre part, chenevier de Louise Furet et chenevier de Jacques Gruot ; la moitié d'un coin de terre quartier de Bayart, de neuf cosses confrontant l'autre part, terre dudit Elzias Silvestre et le fossé ; la moitié d'un verger aux Cazaulx, de sept cosses à prendre du couchant, confrontant verger de Jean Silvestre, la part dudit Michel et le fossé du moulin ; et finalement un dessus de maison aux Bastides tout d'haut en haut confrontant le dessous de la part dudit Michel, maison réservée à ladite Perpétue Camisot pour en jouir sa vie

durant avant d'être partagée entre lesdits frères. Chacun entretiendra la moitié du toit de ladite maison.

La part dudit Michel consiste en : une terre au Valon de trois saumées deux émines confrontant terre de Jacques Olivier, terre de Georges Thurin, terre de Marie et Magdeleine Mirot ; une terre et vigne, à La Palun, la moitié de celle-ci-dessus, la terre d'une émine trois cosses et la vigne d'un homme, confrontant la part d'Antoine, terre desdites Mirot et le chemin ; la moitié d'un chenevier aux Sebières de quatre cosses confrontant la part d'Antoine, le fossé, chenevier desdites Mirot et chenevier de Jean Olivier ; un jardin à Bayart de trois cosses confrontant le fossé du moulin, chenevier de Philippe Mouret et terre d'Elzias Silvestre ; la moitié d'une terre audit quartier de neuf cosses confrontant l'autre part, terre d'Elzias Silvestre ; l'autre moitié du verger des Cazaulx, de sept cosses confrontant l'autre part, le fossé du moulin et verger de Bertrand Suerle ; et finalement un dessous de maison confrontant le dessus de la part d'Antoine, l'autre maison commune et indivise pour leur mère.

D'autant que le dessus de maison dudit Antoine, vaut plus que le dessous, ledit Antoine devra payer 5 livres 8 sols, somme reçue. L'ensemble a été estimé à la somme de 273 florins et donc le droit de légitime de ladite Catherine est de 30 florins 4 sols que lesdits frères doivent lui payer ainsi que 4 florins pour les intérêts jusqu'à ce jour et en paieront des intérêts annuels de 5% jusqu'à son mariage. Si des dettes apparaissent dans l'héritage, chacun en paiera la moitié. Lesdits frères promettent d'expédier à leur mère chaque année six panaulx de blé sa vie durant. Fait et publié à Peypin-d'Aigues, dans la maison dudit Claude Mouret, en présence de Jean Maurisan et Barthélémy Mouret dudit lieu. [Signé : Claude Mouret, Elzias Silvestre]

Quittance pour Jean Meynier fils de François contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°125

Quittance pour Pierre Bret contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°126

Quittance pour Barthélémy Mouret contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°127

Convention pour Michel Pellat et la communauté de Peypin-d'Aigues – f°128

Convention pour Jean de La Coste contre Philippe Astoin – f°130

Mègerie pour Antoine Garcin contre Toussaint Sauvecane et ses frères – f°131

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Suzanne Combe – f°132

Achat pour Jacques Gras contre Georges Roux – f°133

Le 27/01/1612 a comparu Georges Roux de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a vendu à Jacques Gras, ménager de Peypin-d'Aigues (84), absent, Raymond son fils présent, les pièces suivantes audit Peypin-d'Aigues quartier des Rousses : un coin de vigne d'un homme et demi confrontant vigne et terre de l'acheteur, vigne de Jean Roman fils de marc et vigne restante audit Roux à la tramontane ; un coin de pré et terre audit quartier de quatre émines confrontant le fossé du Moulin, terre dudit Gras et le chemin allant au moulin ; et finalement un coin de pré audit quartier d'une demie émine confrontant pré dudit Gras de deux côtés, pré de Jeanne Barral et le chemin. La vente est faite pour le prix de 66 livres, somme reçue ces jours passés d'où quittance. Pour assurance dudit achat, le vendeur hypothèque audit Gras une maison à Saint-Martin-de-la-Brasque confrontant maison de Mathieu Roman et la rue. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jaumet Gouirand de ce lieu et Jean Richard de Peypin-d'Aigues. [Signé : J Goiran, J Richard]

[En marge : le 08/09/1631 il y a acte d'accord chez ce notaire]

Achat pour Anne Girard femme de Baptiste Queyrel contre Jacques Olivier – f°136

Cession réciproque pour Pierre Mairtet et Antoine Garcin – f°139

Quittance pour Daniel Jourdan contre Pierre Bret – f°141

Obligation pour Jean Candolle contre Melchion Rey – f°142

Obligation pour Antoine Garcin contre François Fabry – f°143

Quittance pour Isnard Daumas contre Etienne Daumas – f°144

Obligation pour Antoine Garcin contre Michel et Pierre Bret – f°145

Quittance pour Mathieu Furet de Peypin-d'Aigues contre Georges Roux – f°146

Achat pour Me Martin Philip contre Me Jean Antoine Authier avocat et sieur du Collet – f°147

Transaction entre Jacques et Pierre Barral contre Etienne Gouirand – f°149bis

Obligation pour Jacques et Pierre Barral contre Etienne Gouirand – f°155

Echange pour Me Vincent et Me Pons May, frères – f°155

Le 01/02/1612 ont comparu Me Vincent May et Me Pons May chirurgien, frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont procédé à un échange. Ledit Vincent a baillé à son frère une terre et chenevier limitrophes en ce lieu quartier des Naisses confrontant la part et moitié dudit Pons, terre de demoiselle Daine de Bompar, la rivière de l'Eze et le chemin. Ledit Vincent se réserve le blé et semé pendant. En échange, ledit Pons lui baille une terre quartier du Revest de six émines confrontant terre de Jean Gueidan, terre de Michel Barthélémy, terre de Marguerite Pascal et le chemin. La terre dudit Pons est estimée à 15 livres et celle dudit Vincent à 36 livres, soit 21 livres de plus que ledit Pons May promet de payer dans un mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Rodde et Jean François Bouzon de ce lieu. [Signé : V May, P May, M Rodde]

Quittance et reconnaissance pour Barthélémy Macadeau et Michelle sa fille contre Guilhen Jourdan – f°158

Le 01/02/1612 a comparu Guilhen Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Michelle Macadelle, de Cadenet (84), a confessé avoir reçu de Barthélémy Macadeau, son beau-père, présent, la somme de 7 livres 4 sols en déduction de la dote de sa femme comme promis à leur mariage reçu chez Me Bernard notaire de ce lieu, pour la première paie d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et Toussaint Meit de ce lieu. [Signé : Bartemy Marcad, Thoussan Met, Gavaudan]

Quittance pour Me Louis Jourdan contre Me Daniel Lamy cessionnaire de Daniel Furet – f°159

Accord avec insolutondation pour Me Louis Jourdan contre Monet Roman – f°160

Obligation pour Jean Rey, couturier, contre Jaume Roman – f°163

Déclaration pour Me Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues en faveur de Brémond Chenar – f°164

Obligation pour Etienne et Chabert Silvestre contre Honoré Roux – f°166

Le 04/02/1612 a comparu Honoré Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Etienne et Chabert Silvestre, frères, de ce lieu, présents, une charge deux panaulx de blé annone, reçue en prêt, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pascal Laugier et Mathieu Manuel. [Signé : H Roux]

Le 19/03/1613 acte barré en présence du créancier qui confesse avoir été payé par ledit Roux, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Me Jean Meissonnier et Melchion Vallette.

Obligation pour Antoine Pourchier contre Salomon Jourdan – f°167

Le 06/02/1612 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 9 livres reçue en prêt qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu en présence d'Honoré Roux et Jean François Rougon de ce lieu. [Signé : H Roux]

Le 05/06/1614 acte barré en présence dudit Pourchier qui fait quittance audit Jourdan. Fait en ce lieu, en présence de Melchion Valette et François Blanc.

Obligation pour Jean François Rougon contre Honoré Roux – f°168

Procuration pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°168

Obligation pour Jean François Rougon contre André Silvestre – f°170

Obligation pour Jacques Thomas contre Marie Tallon veuve d'Etienne Goujon – f°170

Quittance portant cession pour Jean Thorame contre les hoirs de sieur Charles Meolhon et Balthazar Roux – f°171

Obligation pour Me Jean Menc notaire de Saint-Paul-lès-Durance contre Jean Darbon – f°173

Achat de fruits pour Esprit Rougier contre Dominique Delamp – f°174

Prorogation et obligation pour Me Raymond Espagnet avocat contre Balthazar Billard et Barthélémy Silvy – f°175

Obligation pour Me Louis Aujoin contre Balthazar Billard – f°177

Accord et obligation pour Jean Maurisan contre Noël Meynier – f°178

Procuration pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°180

Insolutondation pour Françoise Ginies femme de Laurent Reymond contre Claude Ginies son père – f°182

Le 13/02/1612 a comparu Claude Ginies ménager de La Bastidonne (84), lequel pour payer la somme de 71 livres 5 sols en déduction de plus d'argent qu'il doit à Françoise Ginies, sa fille, femme de Laurent Reymond, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lui présent, suivant sentence arbitrale reçue chez ce notaire le 02/06/1610 dépendant de la dot constituée par ledit Claude à sa fille, il a baillé en insolutondation à sa fille pour cette dite somme, une vigne de cinq hommes en ce lieu quartier

de Raphineau acquise de Jean Brigas, confrontant vignes et terre dudit Claude Ginies, vigne dotale d'Hélion Jausseran et terre de Georges Queyrel. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Joseph Emin bourgeois et Laurent Plantard de ce lieu. [Signé : Emin]

Obligation pour Me Jean Candolle contre Jean Bonafoy – f°185

Département avec accord pour Laurent Plantard contre Jean Estienne – f°185

Le 13/02/1612 feu Lucrèce Archimbaud femme de Jean Estienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a légué audit Estienne les fruits et usufruits de tout son bien sa vie durant suivant son testament et codicille reçus chez ce notaire en 1608, par lequel codicille elle a légué aux prêtres de cette église 20 sols par an.

Ont comparu ledit Jean Estienne d'une part, et Laurent Plantard son beau-fils, père et légitime administrateur de Françoise Plantard, héritière testamentaire de ladite feu Lucrèce Archimbaud, lesquels se sont accordés. Ledit Estienne dès à présent se démet du fruit et usufruit d'une maison de ladite feu Archimbaud, d'haut en bas, en ce lieu quartier de l'Amourier, confrontant maison de ladite Françoise et les deux rues pour en jouir au nom de sa dite fille. En échange ledit Plantard devra bailler et remettre audit Jean Estienne une boutique de la maison qu'il a, limitrophe de celle-ci, pour en jouir sa vie durant. Ledit Plantard devra faire dans la boutique une cheminée d'ici la Sanit-Michel et jusqu'alors ledit Estienne jouira des deux instances de plain-pied ci-dessus désespérées ainsi que « de la faculté de la cave » jusqu'à ce que ceux qui y ont logé le vin l'aient retiré. Il a été accordé que ledit Estienne aura la faculté de tenir dans ladite cave les deux tonneaux qu'il a à présent sa vie durant sans frais. Ledit Plantard devra payer audit Estienne chaque année, pour la rente desdits tonneaux 3 livres 15 sols sans que ledit Estienne puisse les louer à quelqu'un d'autre. Ledit Plantard doit payer dès maintenant les tailles et censes de ladite maison ainsi que de la boutique. Ledit Plantard paiera aux prêtres lesdits 20 sols annuels légués par ladite Archimbaud. Ledit Plantard s'engage à ne faire aucune demande pour la somme de 60 livres que ladite Archimbaud a donné à Catherine Estienne sa fille, femme dudit Plantard, dans leur contrat de mariage reçu chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu.

Ledit Jean Estienne se départ de la somme de 60 écus qui lui a été léguée par sa femme au profit de ladite Françoise Plantard sauf dans le cas de substitution prévu audit codicille.

Ledit Plantard aura droit de prendre sur ladite maison les intérêts de ladite somme de 20 écus ci-dessus pour deux années, soit 2 écus et demi qui appartiennent audit Plantard de plein droit. Il devra faire « rabilher » le plancher de la chambre qu'il baille audit Estienne et « accomoder la porte de la rue. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13). [Signé : Vian, C Darbon]

Quittance pour Me Jean Aguilhenqui trésorier du pays contre Me Claude Darbon – f°190

Le 13/02/1612 a comparu Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), cessionnaire de feu François Roubaut, de Forcalquier (04), lequel a confessé avoir reçu de Jean Aguilhenqui, écuyer d'Aix-en-Provence (13), trésorier général de ce pays de Provence, absent, la somme de 686 livres 7 sols 5 deniers suivant un mandat fait audit Me Darbon par les procureurs de ce pays le 10/10/1611 et ce pour reste et entier paiement de la somme de 1500 livres, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Me Balthazar Gueidan de ce lieu. [Signé : C Darbon, Vian, Gueidan]

Obligation pour Antoine Garcin contre Esprit Pourret – f°191

Obligation pour messire Laurent Vian prêtre contre messire Nicolas Pierre prêtre – f°192

Obligation pour Pierre Gaultier contre Hélion Jausseran – f°192

Obligation portant cession pour Jean Richard séquestre contre Me Louis Jourdan – f°193

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Jean Richard – f°196

Sentence arbitrale pour Me Joseph Emin et Antoine Ange contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°197

Arrentement pour Me Elzias Olivier contre Jacques Darbon – f°200

Procuration pour la communauté de La Motte-d'Aigues – f°201

Quittance portant cession pour Antoine Garcin contre le capitaine Bernard Roy – f°202

Le 18/02/1612 a comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Antoine Garcin marchand de ce lieu, présent, deux charges et demi de blé annone, d'une part, et deux charges de conségal mesure courante, en déduction de plus de grains à prendre de François Darbon son rentier, paie échue au 15 août passé. De plus, il lui cède aussi deux charges de conségal à prendre sur ledit Darbon à la récolte prochaine en déduction de sa rente, le tout suivant acte chez ce notaire. Si ledit Garcin ne peut pas payer à la récolte prochaine « apres qu'il l'aura discutté en ses fruictz et meubles », ledit Roy devra reprendre sa cession. Cette cession est faite pour s'acquitter de la somme de 54 livres de principal cédée audit Garcin par François Velixandre, intérêts et dépens compris, d'où quittance et décharge les séquestres des gageries prises à Laurent Vian pleige dudit Roy. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Martin Bandolly et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : A Garcin, B Roy, N Olivier, Bandolly]

Arrentement pour Jacques Gondon contre Jean François Bouzon – f°204

Procuration pour Joseph Just – f°207

Obligation pour Valentin Clemens contre Pierre Perin – f°208

Mègerie pour Valentin Clemens contre Pierre Perin – f°208

Obligation pour Paul Agnel contre Benoît Abel – f°210

Le 20/02/1612 a comparu Benoît Abel maréchal à forge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de Manosque (04), absent, six charges de blé annone, reçues en prêt, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Elzias Olivier chirurgien et Antoine Canard de ce lieu. [Signé : Olivier]

Le 16/03/1613 acte barré en présence de Jean et Antoine Garcin, frères, héritiers dudit Agnel, qui confessent avoir été payé « tant en compensation du candou dudit feu Agnel que Claude Rougon son rentier « la meterie dudit Jehan Garcin que des molins segnoriaux et autres fournitures faictes audit feu Agnel », d'où quittance. [Signé : J Garcin, A Garcin] [problème de sens dans cette quittance]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Jean Brigas – f°211

Obligation pour Me Pons May contre Jean Gaillard – f°212

Le 20/02/1612 a comparu Jean Gaillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May de ce lieu, absent, deux charges de conségal, reçues en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Elzias Olivier chirurgien et Antoine Canard de ce lieu. [Signé : Olivier]

Le 18/08/1612 acte barré en présence dudit May qui fait quittance audit Gaillard. [Signé : P May]

Procuration pour Me Pons May et Jean Garcin – f°212

Obligation et quittance pour le capitaine Jean Antoine Plunier contre Raymond Plantard et Benoît Abel – f°214

Le 20/02/1612 ont comparu le capitaine Jean Antoine Plunier, procureur de demoiselle Catherine Allezard veuve et héritière testamentaire de feu Charles Meolhon d'Aix-en-Provence (13), et d'autre part Claudette Jacquet femme de Raymond Plantard « licentée a contracter », lesquels ont arrêté leur compte pour le prix d'une charge un panau de blé pour la part dudit Meolhon que ledit Plantard lui doit suivant acte chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu en 1589 dont les parties étaient en instance par-devant le lieutenant aux soumissions tant pour le principal que les intérêts et dépens qui se trouvent se monter à 24 livres en déduction de laquelle somme ledit Plunier a reçu 12 livres du propre de ladite Jacquet et les 12 livres restantes, ladite Jacquet promet de les payer de son propre au 15 août. Fut présent Benoît Abel, beau-fils de ladite Jacques qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13) et Philippe Astoin de ce lieu. [Signé : Plunier, Candolle]

Arrentement pour Bertrand Coussin contre Jean Jouvent – f°216

Quittance pour Jean Sauvat contre Jeanne Bressier – f°217

Le 22/02/1612 a comparu Jeanne Bressier femme de Michel Massel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu à l'instant de Jean Sauvat, maçon, 3 livres qu'il lui devait suivant acte d'accord chez Me Bernard dépendant d'un autre acte d'achat de maison chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Isnard Daumas et Michel Long de ce lieu.

Obligation pour Jean Honoré Constans contre Louis Rougier – f°218

Procuration pour Michel Pellat – f°218

Ratification pour demoiselle Suzanne Dumaine femme de François Motte contre la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°220

Procuration pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°221

Achat pour Jean Roman contre Me Louis Jourdan – f°223

Obligation pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Jean Mallan et Pierre Bret – f°226

Nouveau compromis entre Balthazar Ferrier et les hoirs de François Meissonnier – f°227

Obligation pour Antoine Pourchier contre Jean Darbon – f°229

Testament pour Jeanne Fabre, femme de Pierre Grange, de Cabrières-d'Aigues – f°230

Le 24/02/1612 testament de Jeanne Fabre fille des feus Esprit et Claude Allard, de Cabrières-d'Aigues (84), femme de Pierre Grange dudit lieu, en bonne santé. Elle souhaite être inhumée en l'église Saint-Jean-de-Robians « en la forme de ceulx de la prethandue religion » [protestante].

Elle lègue à Louise Grange sa fille et dudit Pierre, femme de Daniel Bertrand dudit lieu, un coin de terre d'une émine audit lieu quartier du Clot confrontant terre de Jean Orcière, terre de Brunet Roux, terre de Mathieu Durand et pré de Pierre Sallenc ; un coin de terre audit quartier confrontant

terre desdits Brunet, Roux, Jean Orcière et terre de Daniel Magnan ; un coin de jardin dans Ville confrontant jardin des hoirs de Louis Ripert, jardin de Pierre Fabry, le chemin et jardin de Guilhen Anthoard.

Elle confirme à Isabeau Grange, son autre fille, femme de Jean Ripert, la donation d'un pré et terre faite à son mariage avec ledit Ripert, contrat chez Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues. Elle nomme pour héritiers universels Jean, Esprit et Marquet Grange, ses enfants, tous trois à parts égales les substituant les uns les autres si l'un ou plusieurs meurent sans enfant légitime. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Martin, Louis Allard, Balthazar Billard, Vincent May, Jean Archimbaud, Jean Louis Le Long et Barthélémy Silve de ce lieu. [Signé : V May, L Alard, A Martini, Jehan Louis Le Long, Billard]
[En marge : il y a un autre testament le 14/02/1617]

Procuration pour Georges Thurin – f°233

Obligation pour Antoine Garcin contre Claude Ravel – f°234

Obligation pour Guidon Roux contre Antoine Andrieu – f°235

Achat pour Jean Voulaire contre Me Barthélémy Icard – f°236

Quittance générale pour Henry et les hoirs d'Antoine Marron contre les hoirs d'Esprit Gasquet – f°239

Quittance pour Paul Agnel contre Françoise Augard – f°240

Ratification pour le sieur conseillet Thomassin contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°241

Mariage entre Pierre Jourdan de La Tour-d'Aigues et Catherine Moret de Peypin-d'Aigues – f°243

Le 25/02/1612 contrat de mariage entre Pierre Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils de feu Claude et de vivante Françoise Ginies, et Catherine Mouret, de Peypin-d'Aigues (84), fille de Claude et de Magdeleine Julien. L'époux est assisté par Me Louis, Salomon et Claude Jourdan ses frères ; l'épouse est assistée par ses père et mère.

Le père de l'épouse assigne en dot à sa fille la somme de 300 livres, dont 45 livres reçues à l'instant par l'époux d'où quittance, 45 livres qu'il promet de payer à la Saint-Michel et 210 livres par paies annuelles de 30 livres dont la première aura lieu à la Saint-Michel prochaine en un an et ainsi de suite au même jour. L'époux fait reconnaissance de la somme reçue. Il sera fait à l'épouse une chaîne d'argent avec ses attaches d'une valeur allant jusqu'à 18 livres ainsi qu'une robe et un aubergeon de drap fin de boutique pour le jour du mariage aux communs dépens des parties ; les vêtements et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant.

En plus, le père de l'épouse donne à sa fille une caisse de bois blanc avec sa serrure à expédier au jour du mariage. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 90 livres ; d'elle à lui 45 livres. Fait et publié à Peypin-d'Aigues, dans la maison dudit Mouret, en présence de Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon de ce lieu. [Signé : Darbon, L Jourdan, Sicard, Claude Mouret]
[En marge : Le 01/10/1619 il y a la quittance de l'entier paiement de la dot chez ce notaire.]

Accord et cession pour François et Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Jacques Roman – f°247

Obligation pour Me Jean Menc notaire contre Joseph Queyrel – f°251

Obligation pour Guillaume Nicolas contre Georges Pichot – f°251

Le 28/02/1612 a comparu Georges Pichot verrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Guilhen Nicolas de Pertuis (84), présent, la somme de 12 livres pour reste du prix de l'achat d'un âne poil blanc, reçu, qu'il promet de payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Joseph Just écuyer de Marseille (13) et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Joseph Just]

Le 14/08/1612 acte barré en présence dudit Nicolas qui fait quittance audit Pichot. Fait en présence de messire Laurent Vian prêtre et Jean Daumas. [Signé : Vian]

Sommation pour Pierre Bret contre Pierre Roman – f°252

Obligation pour Antoine Pourchier contre Jehannon et Pierre Durand – f°253

Obligation pour François Brun marchand contre le capitaine Bernard Roy – f°254

Le 01/03/1612 a comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Brun marchand de Pertuis (84), présent, la somme de 29 livres 7 sols suivant leur compte arrêté pour la marchandise que ledit Roy a reçue dudit Brun, « dont y a heu indicat des officiers dudit lieu » et qu'il promet de payer fin mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Varagis de Rognes (13) et Guillaume Mallet de ce lieu. [Signé : B Roy, F Brun, L Varagis]

Arrentement pour Jean Ferland contre Toussaint Meit – f°255

Le 01/03/1612 a comparu Antoine Aguillon d'Ansouis (84) comme oncle de Jean Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, administrateur de ses biens, lequel audit nom a arrenté à Toussaint Meit de ce lieu, présent, une maison d'haut en bas avec une crotte et boutte dans cette dernière, aux Quatre Coins, ainsi qu'une terre et vigne quartier du Revest, et ce pour quatre ans et quatre prises de fruits depuis la Saint-Michel dernière contre une rente annuelle de 18 livres 15 sols à payer à chaque Saint-Michel à partir de la prochaine. Ledit Aguillon confesse avoir reçu la rente d'une année et demi, d'où quittance. Ledit Meit devra payer les tailles et censes annuelles en déduction de la rente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Courenc et Vinson Motton de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Toussaint Meit, Courenc, Aguillon]

Le 29/12/1615 acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque. Fait en présence de Me Pierre Olivier et Louis Boyer d'Ansouis. [Signé : Aguillon, Toussaint Meit, Olivier]

Division et partage pour Vinson et Pierre Motton de La Motte-d'Aigues – f°257

Le 01/03/1612 comme Jacques Motton baile de La Motte-d'Aigues (84) est mort il y a environ quinze ans audit lieu, ayant laissé comme enfants Vinson et Pierre et de la feuë Louise Bertrand de Viens (84). Lesquels frères ont vécu ensemble jusqu'à ces mois passés et ont décidé, par des amis communs, de procéder au partage en deux parts égales du fonds et des fruits.

Ont comparu lesdits Motton, frère, lesquels ont fait le partage. La part dudit Vinson consiste en : un bœuf poil rouge, deux ânesses grises avec leurs bâts et garnements ; une étable fenièrre au-dessus avec le passage au-devant, d'haut en haut audit lieu quartier de La Terrasse confrontant jardin de Claude Moulhe, maison et cour de Béatrix Pellade, le chemin public, au-dessus maison de la part de Pierre ; un cazal audit quartier qui est à l'arrière de la maison dudit Pierre, confrontant maison des hoirs d'Elzias Motton, jardin de Pierre Bonnardel ; la moitié d'une terre quartier de l'Estang à prendre du côté de la tramontane confrontant la part de Pierre du levant, terre de Pierre Nicolas, le chemin venant en ce lieu de La Tour-d'Aigues ; la moitié d'une terre audit quartier à prendre du côté du midi confrontant terre des hoirs d'Elzias Motton, le chemin allant à Pertuis et la part de Pierre de la tramontane ; un coin de verger quartier du Molin, confrontant vigne de Mathieu Rambaud, vigne de Daniel Jourdan et le chemin ; la moitié d'un chenevier quartier de Bernard à

prendre du côté du midi, confrontant chenevier de Daniel Panin, chenevier des hoirs d'Elzias Moutton et la part dudit Pierre de la tramontane ; un coin de pré quartier de Bernard confrontant le fossé du moulin, le chemin du quartier et pré des hoirs d'Elzias Motton ; la moitié d'un pré quartier de la Draye à prendre du levant confrontant le chemin allant à Toussargues, pré es hoirs d'Elzias Motton et la part de Pierre ; la moitié d'un pré quartier de La Rougière à prendre du midi, confrontant pré de Suzanne Arnoulx, pré de Barthélémy Jourdan et la part de Pierre ; la moitié d'une vigne quartier du Molin à prendre du levant, confrontant vigne de la communauté, vigne dotale de Marquet Nicolas et la part de Pierre ; la moitié d'une vigne audit quartier du côté de la tramontane, confrontant ledit Marquet Nicolas en deux parts, vigne des hoirs d'Elzias Motton et la part de Pierre ; un coin de pré quartier de Las Espiers confrontant pré de Jean et Pierre Felissian, des hoirs d'Elzias Motton et pré d'Isaac Bouchard ; la moitié d'une vigne quartier de La Ginestière à prendre du midi confrontant vigne de Béatrix Pellade, terre de Guillaume Nicolas et la part de Pierre ; la moitié d'une vigne quartier de Mallaure du côté du midi confrontant vigne de Mathieu Rambaud, le fossé de Felissian et la part de Pierre ; la moitié d'un coin de verger audit quartier, en tête de ladite vigne, à prendre de la tramontane, confrontant verger des hoirs d'Elzias Motton, le chemin de la Court de Mallaure et la part de Pierre ; la moitié d'un coin de verger audit quartier à prendre du levant, confrontant vigne de Jean Felissian, des hoirs d'Elzias Motton, le chemin et la part de Pierre ; la moitié d'une terre quartier de La Coustière à prendre du levant, confrontant terre de Jeanne Gouirand, des hoirs d'Elzias Motton et la part de Pierre ; la moitié d'une terre quartier de Cantebonne, du couchant, confrontant la draie du quartier, terre d'Anne Brunet et la part de Pierre ; la moitié d'une terre et verger audit quartier, « devers » la tramontane, confrontant terre de Béatrix Pellade, des hoirs d'Elzias Motton et la part de Pierre ; la moitié d'une terre à Cantebonne du couchant, confrontant terre de ladite Pellade, d'Elzias Motton et la part de Pierre ; la moitié d'une terre audit quartier sive ribas, du couchant, confrontant terre de Claude Ravel, les roches, le Pas de Cantebonne et la part de Pierre ; la moitié d'une terre sive ribas audit quartier, du couchant, confrontant terre des hoirs d'Elzias Motton, les roches et la part de Pierre ; la moitié d'une terre et verger quartier de La Théolière, de la tramontane, confrontant terre de Nicolas Armelin de Pertuis, les roches, terre gaste et la part de Pierre ; la moitié d'une terre audit quartier de Cantabonne, à prendre devers la tramontane, confrontant les hoirs d'Elzias Motton, terre gaste et la part de Pierre ; la moitié d'une terre audit quartier, du midi, confrontant terre des hoirs de Louis Ripert, le chemin de La Coustière et la part de Pierre ; la moitié d'une terre et aire quartier des Esipers, du couchant, confrontant terre de la ville, terre de Jacques Bouchard et la part de Pierre ; la moitié d'une terre audit quartier, du couchant, confrontant terre de Daniel Bouchard, de Jacques Bouchard, la part de Pierre ; la moitié d'un coin de terre quartier de Las Crottes, du levant, confrontant terre de Jean Rouet, terre de Jean Gouirand et la part de Pierre ; la moitié d'une coin de terre audit quartier du Mollas, de la tramontane, confrontant terre de Jeanne Gouirand, terre de Jeanne Pellegrin et la part de Pierre ; la moitié d'une terre quartier de La Terrasse, de la tramontane, confrontant terre des hoirs d'Elzias Motton, le chemin et la part de Pierre ; la moitié d'une terre à Cantabonne du couchant, confrontant le chemin allant au bois, terre de Jeanne Gouirand à deux parts et la part de Pierre ; une terre quartier du Cougnet de Lebron, confrontant terre gaste tout autour, terre des hoirs de Jean Marcou ; et finalement une terre au Leberon confrontant terre des hoirs de Jean Marcou, terre gaste et le chemin des Voutes.

La part dudit Pierre consiste en : une vache poil rouge et trois à bêtes asines [âne, ânesse] ; une maison, chambres et crotte d'haut en haut avec son passage quartier de La Terrasse confrontant maison dudit Vinson Motton, maison des hoirs d'Elzias Motton, la rue ; une tine de chêne tenant environ cinquante charges et un tonneau se trouvant dans ladite cave qui seront en commus ; l'autre moitié de la terre de l'Estant ci-dessus du côté du midi, confrontant les hoirs d'Elzias Motton et la part dudit Vinson ainsi que le chemin ; la moitié d'une terre audit quartier, de la tramontane, confrontant terre de Pierre Panin, le chemin et l'autre part ; une terre à l'Hière Vieille confrontant hoirs d'Elzias Motton, Béatrix Pellade et le chemin ; la moitié du chenevier à Bernarde, de la tramontane, confrontant chenevier de Béatrix Pellade, de Jeanne Beymond et l'autre part ; un pré

à Toussargues confrontant pré de Michel Roux, pré de Jean Gouirand et le chemin ; la moitié d'un pré quartier de la Draye, du couchant, confrontant pré de la communauté, pré de Barthélémy Jourdan et l'autre part ; la moitié d'un pré quartier de La Rougère du côté de la tramontane, confrontant pré de Magdeleine Gouirand, pré de Magdeleine Arnoux et l'autre part ; la moitié d'une vigne quartier du Molin, du côté du midi, confrontant vigne de la communauté, vigne de Daniel Nicolas et l'autre part ; la moitié d'une vigne audit quartier, du levant, confrontant vigne de Marquet Nicolas, vigne dotale de Denis Serre et l'autre part ; un pré à La Genestière confrontant pré de Jean Bouchard, pré des hoirs d'Elzias Moutton ; la moitié d'une vigne quartier de la Genestière, du côté de la tramontane, confrontant vigne des hoirs d'Elzias Motton, terre de Guillaume Nicolas et l'autre part ; la moitié d'une vigne quartier de La Court de Mallaura, devers la tramontane, confrontant vigne de Jeanne Gouirand, le fossé de Felissian et l'autre part ; la moitié d'un coin de verger en tête de ladite vigne, du levant, confrontant verger de Magdeleine Felissian, le chemin allant au bois et l'autre part ; la moitié d'un verger audit quartier, du côté du couchant, confrontant vigne de Jean Felissian, les hoirs d'Elzias Motton et l'autre part ; la moitié d'une terre quartier de La Coustière, du couchant, confrontant terre des hoirs d'Elzias Motton, le chemin du quartier et l'autre part ; la moitié d'une terre à Cantebonne, du levant, confrontant terre d'Etienne Gouirand, terre d'Anne Brunet et l'autre part ; la moitié d'une terre et verger audit quartier, du midi, confrontant terre d'Isaac Bouchard, terre de Béatrix Pellade et l'autre part ; la moitié d'une terre audit quartier, devers le levant, confrontant hoirs d'Elzias Motton, ladite Pellade et l'autre part ; un coin de terre aux Espiers confrontant Magdeleine Gouirand, le fossé et le chemin de Cantebonne ; la moitié d'une terre sive ribas à Cantebonne, du levant, confrontant terre de Jeanne Gruot, les roches et l'autre part ; la moitié d'une terre sive ribas audit quartier, du levant, confrontant terre de Jeanne Roux, les roches et l'autre part ; la moitié d'une terre et verger quartier de La Théolière, du midi, confrontant terre de Magdeleine Roux, terre gaste et l'autre part ; la moitié d'une terre quartier de Cantebonne, du midi, confrontant terre du prieuré de Curnier, terre de Jean Jourdan, terre de Vinson Motton ; la moitié d'une terre audit quartier, de la tramontane, confrontant terre des hoirs d'Elzias Motton, le chemin et l'autre part ; la moitié d'une terre et aire aux Espiers, du levant, confrontant terre de Daniel Bouchard, de Jacques Bouchard et l'autre part ; la moitié d'une terre audit quartier, du levant, confrontant terre d'Antoine Vespier, de Jacques Bouchard et l'autre part ; la moitié d'un coin de terre à Las Crottes, du côté du couchant, confrontant terre de la communauté, terre de Jean Gouirand et l'autre part ; la moitié d'une terre au Molas, du côté du midi, confrontant terre de Magdeleine Felissian, terre de Claude Ravel et l'autre part ; la moitié d'une terre quartier de La Terrasse, du midi, confrontant le chemin, terre de ladite Pellade et l'autre part ; la moitié d'une terre à Cantabonne, du levant, confrontant terre de Jeanne Gouirand, terre dotale de Jacques Cavallier et l'autre part ; une terre au Lebron confrontant terre de Pierre et Jean Gouirand et terre gaste ; et finalement une terre au Lebron et au Jas des Agranasses, confrontant terre de Magdeleine Felissian, Jeanne Gouirand et terre gaste.

Les parties ont planté des bornes pour les divisions. Pour les meubles et le petit bétail, les parties déclarent les avoir partagés. Toutes les dettes seront payées en commun. Pour la dot reçue par ledit Vinson de Jeanne Courenc sa femme, chacun des frères en paiera la moitié, de même pour la même d'Andrieve Magnan femme dudit Pierre. La part dudit Vinson vaut 15 livres de plus que celle de son frère, laquelle somme sera déduite sur la récupération de la dot de sa femme dans le compte qui en est fait dès maintenant. Après le compte, il se trouve que ledit Pierre doit encore audit Vinson la somme de 42 livres à payer en trois paies égales, la première à la Toussaint et les autres au même jour les années suivantes. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Toussaint Meit de ce lieu et Me Jean de La Coste sergent royal de Céreste (04). [Signé : Delacoste, Thoussan Met]

Quittance réciproque pour Esprit Rougier contre Claude Tamisier – f°270

Promesse de boucherie pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Antoine Allosque – f°272

Quittance de lods pour Jean et Pierre Felissian et Jean Jourdan contre Me Louis Jourdan – f°276

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Jean Jourdan de La Motte-d'Aigues – f°277

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Barthélémy Jourdan – f°278

Achat pour Antoine Mallet contre Me Antoine Ange – f°279

Cession pour Me Joseph Emin contre le capitaine François Roux – f°281

Obligation pour Paul Agnel contre Laurent Vian – f°283

Accord entre Laurent Gaudemar marchand de Manosque et le capitaine Bernard Roy – f°285

Le 10/03/1612 un procès est en cours tant par-devant la cour de parlement de ce pays que devant le lieutenant général aux soumissions d'Aix-en-Provence (13) entre Laurent Gaudemar marchand de Manosque (04) demandeur en exécution de sentence et compulsoires de dépens dépendant des sommes en principal pour lesquelles ledit Gaudemar a été payé moyennant une collocation faite sur les terres du capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, quartier de La Billadoire en février 1611 suite à l'arrêt de renvoi de ladite cour, et encore ledit Gaudemar en défendeur en requête civile obtenue par ledit Roy et « aussy inthimée sur l'appellation intergettée par ledit Roy de la taxe des despans dudit arrest », d'une part, et ledit capitaine Bernard Roy défendeur en la susdite qualité.

Ont comparu lesdits Gaudemar et Roy, lesquels ont transigé avec l'aide d'amis communs. La collocation faite en premier lieu par ledit Gaudemar sur les terres dudit Roy n'est pas comprise dans cet accord.

Pour les dépens adjugés audit Gaudemar par la cour, contre lesquels ledit Roy a fait appel, et les dépens exécutoires faits jusqu'à immission de possession ainsi que les dépens faits par-devant la cour suite à l'appel contre lesdits dépens, le procès étant prêt à être jugé « forni riere monsieur le conseiller de Boyer commissere a ce depputté », ainsi que les dépens de la requête civile et les dépens adjugés audit Gaudemar « sur l'incident formé par ledit Roy pardevant ledit sieur lieutenant des submissions sur l'exhibition du proces literatoire de la collocation cy dessus ». De ces dépens ont été déduits la restitution des fruits que ledit Gaudemar a été condamné à effectuer au profit dudit Roy par sentence dudit lieutenant concernant la première collocation qui avait été cassée, déduction aussi des tailles et censes que ledit Gaudemar peut avoir payées des pièces de la première collocation cassée, il se trouve que ledit Roy doit encore audit Gaudemar la somme de 165 livres, soit 55 écus, pour reste des dépens. Ledit Roy promet de payer cette somme à la fin du mois d'août. S'il n'a pas payé à ce terme, ledit Gaudemar prendra des biens dudit Roy au quartier de La Billadoire pour ladite somme et les loyaux coûts suite à une estimation et liquidation par des amis communs. Les parties renoncent aux procès. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et Michel Felissian de ce lieu ; [Signé : B Roy, Gaudemar, Ange]

Obligation pour Jean Rey contre Jean Gaillard – f°289

Le 12/03/1612 a comparu Jean Gaillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Rey, couturier de Lourmarin (84), présent, la somme de 12 livres et demi, reçue en prêt et qu'il promet de rendre à la Sainte-Magdeleine avec hypothèque de deux bœufs et d'une vache. Fait

et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Thorame de ce lieu et Jean Durand de Pertuis (84).

Le 25/08/1612 acte barré en présence dudit Rey qui fait quittance audit Gaillard. Fait en ce lieu en présence « que dessus. »

Convention et association pour Etienne Beraud de Jouques contre Jean Donzeau de Mazan, habitant à Pertuis – f°290

Quittance pour Mathieu Mombrion contre Anne Figuière, veuve – f°292

Obligation pour Jean Rey contre demoiselle Delphine Devoulx et Antoine Guion – f°293

Obligation pour Jaume Daumas, d'Esparron contre Arnaud Daumas et Etienne Daumas – f°294

Obligation pour Jacques Thomas contre Honoré et Joseph Pascal – f°295

Sous-arrentement pour Honoré Pascal contre Joseph Pascal – f°296

Déclaration pour Jean Louis Roy contre François Velixandre – f°297

Cession pour Me Louis Jourdan contre Honoré Ginies – f°299

Compte-final avec quittance pour Jean Arnoulx – f°300

Bail en paiement pour Jean Rey contre autre Jean Rey – f°301

Compte-final pour Paul Agnel contre Jaume Drac – f°302

Procuration pour demoiselle Anne Aubert veuve d'Etienne Pascal – f°304

Mègerie pour Pierre Bret contre Jean Roman fils de François – f°306

Cession pour Me Jean Alphant praticien d'Aix-en-Provence contre Nicolas Olivier – f°307

Le 17/03/1612 a comparu Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Me Jean Alphant, praticien d'Aix-en-Provence (13), absent, la somme de 45 livres à prendre de la communauté de La Motte-d'Aigues (84) qu'elle doit audit Olivier comme cessionnaire de Jean Maurin, de Pertuis (84), suivant acte d'accord chez ce notaire le 17/01/1612. Cette cession est faite en paiement de semblable somme reçue en prêt amiable, sans acte écrit. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Bernard Constans et Me Pascal Sicard de ce lieu. [Signé : N Olivier, Sicard, Constans]

Obligation pour Jean Boyer contre Michel Felissian – f°308

Obligation pour Jean et Barthélémy Garcin contre Louise Michel et Jacques Darbon – f°309

Quittance pour Jacques Silvy contre Jean Rastou – f°310

Le 20/03/1612 a comparu Jean Rastou de Caseneuve (84), lequel a confessé avoir reçu de Jacques Silvy, tisseur de toiles de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 24 livres en déduction du prix d'une vigne acquise dudit Rastou suivant acte chez ce notaire en 1611, paie à échoir en mai,

d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jean Candolle et Me Claude Darbon ancien procureur. [Signé : C Darbon, Candolle]

Cession pour le capitaine Jean Antoine Plunier contre Me Claude Darbon – f°311

Le 20/03/1612 a comparu Me Claude Darbon, ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), comme curateur des biens de feu Elzias Plunier d'Apt (84), lequel audit nom a cédé au capitaine Jean Antoine Plunier, bourgeois d'Apt, présent, les deux tiers de la somme de 193 écus 20 sols de principal et intérêts à prendre de Me Guillaume Estavenot docteur en droit, avocat à Apt, et d'Antoine Jourdan, qu'ils doivent audit feu Elzias Plunier ; ce dernier avait payé de son propre argent le capitaine Jean Germany de Forcalquier (04) suite à une obligation suivant acte chez feu Me Jean Ardent notaire de Mane (04) du 19/08/1578. Cette cession a été faite à bon compte des sommes que ledit Plunier peut prendre sur l'héritage et qui lui ont été adjudgées par sentence générale « sur les rangement des crantiers. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Jourdan et Grégoire Meilleuret de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Plunier, C Darbon]

Obligation pour Me Jean Candolle contre Salomon Jourdan – f°313

Le 21/03/1612 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Jean Candolle, d'Aix-en-Provence (13), absent, une charge moitié blé moitié conségal, reçue en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, en présence d'Antoine Garcin et Jean Jourdan de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : A Garcin]

Obligation pour Balthazar Ferrier contre Jean Daumas – f°313

Obligation pour Jean Dourgon, coseigneur de Puimichel, contre Bertrand Coussin – f°314

Déclaration pour Me Martin Philip – f°315

Le 23/03/1612 ont comparu Jean Sauvat, maçon, et Giraud Panisset, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont déclaré à Me Martin Philip, fontainier de ce lieu, présent, que « faict environ ung an et demy et au commancement que ledit Phelip heust prins a prisfaict de feu cappitaine Estienne Pascal de fere venir la fontaine en cedit lieu, prenant la source vers les neuf fontz, iceulx Sauvat et Panisset travailharent au fossé de la conduite d'icelle fontaine où se treuva environ dix huit canes et demy de roche forte et fine, laquelle coupparent a force de bourre fregallier et cougnetz, et lequel fossé ledit Sauvat couvrit, estant au dessus de Sainte Catherine, duquel travail icelluy Panisset en a esté païé par ledit Phelip. » Acte fait et publié en ce lieu, sur la place, en présence de Guidon Roux de Beaumont-de-Pertuis (84) et Brancais Vian de ce lieu. [Signé : M Phellip]

Quittance pour Denis Toupin contre Jacques Gueidan – f°316

Le 24/03/1612 a comparu Jacques Gueidan fermier de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de Denis Toupin de Vaugines (84), présent, 27 livres pour la rente de la tasque du vin de La Motte-d'Aigues, paie échue à la Toussaint dernière, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Velixandre et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

Mariage entre Dominique Delamp de La Tour-d'Aigues et Peironne Richier – f°317

Le 25/03/1612 contrat de mariage entre Dominique Delamp, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Peironne Richier de ce lieu, fille des feus Barthélémy et Gente [blanc dans l'acte].

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. L'époux devra faire à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de maison pour le jour du mariage ; les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle

à lui 15 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de Phelipe Filhol, en présence de Philippe Jaume serrurier et Antoine Escoffier de ce lieu. [Signé : Escoffier, Phelip Jaume]

Testament d'André Andrieu, de La Bastidonne – f°319

Le 25/03/1612 testament d'André Andrieu, travailleur de La Bastidonne (84), malade. Il souhaite être inhumé dans le cimetière de l'église dudit lieu.

Il lègue à Jeanne Daumas, sa femme, « pour les bons offices qu'il a reçu d'elle, espere recevoir tant a sa santé que infirmité » tous les meubles et ustensiles qui seront dans sa maison, son bétail, semés et les fruits et usufruits de tous ses biens pour en jouir sa vie durant en gardant l'état de viduité et en payant les charges et services sans qu'elle ait à faire d'inventaire. Il la nomme administratrice d'Esprit, Roman, Etienne, Anne et Marguerite Andrieu leurs enfants.

Il nomme pour héritiers universels lesdits Esprit, Roman, Etienne, Anne et Marguerite Andrieu, ses enfants chacun pour un cinquième. Si l'un ou plusieurs meurent sans enfant légitime, il leur substitue les autres. Il nomme pour gadiateur Etienne Ferrat, son voisin. Fait et publié à La Bastidonne, dans la maison du testateur, en présence de Claude Queyrel fils de feu André, autre Claude Queyrel, Antoine Bonafoy, Honoré Turcan, Henry Rey, Michel Trouchet et ledit Etienne Ferrat, tous dudit lieu. Le testateur ne sait pas écrire. [Signé : C Queyrel]

Quittance pour Pierre Bernard contre André Andrieu – f°322

Testament pour Douceline Bernard, femme de Jean Rabanin – f°323

Le 25/03/1612 testament de Douceline Bernard, de La Bastidonne (84), fille d'André et de feu Catherine Meiran, femme de Jean Rabanin dudit lieu, dans son lit, malade. Elle souhaite être inhumée dans l'église ou le cimetière de ce lieu.

Elle lègue à son mari « en consideration des bons services qu'elle a reçu de luy durant sa longue malledie » la somme de 45 livres comprenant l'augment donné à leur mariage, à payer dans l'an de son décès.

Elle lègue à Jeanne Bernard, sa sœur, 3 livres, à payer dans l'an de son décès.

Elle nomme pour héritier universel ledit André Bernard son père « nonobstant que ses biens qu'elle possède de present luy sont obvenus par le deces de sadite feu mere. » Elle nomme pour gadiateur Pierre Bernard. Fait et publié en ce lieu de La Bastidonne, dans la maison d'Henry Queyrel où la testatrice demeure, en présence de Claude Queyrel fils de feu André, Antoine Bonnafoy, autre Claude Queyrel, Honoré Turcan, Jean Bonnaud, Gaspard Morel et Pierre Berneaud de ce lieu. Les témoins, sauf le premier, et la testatrice ne savent pas écrire. [Signé : C Queyrel]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Balthazar Billard et Magdeleine Darbon en principaux et Henry Darbon et Barthélémy Silve en pleiges – f°326

Quittance pour Balthazar Billard cordonnier contre Me Louis Jourdan – f°327

Compromis entre Balthazar Billard et Me Louis Jourdan – f°329

Obligation pour Antoine Pourchier contre François Silvestre en principal et Joseph Aubion en pleige – f°330

Procuracion pour Jacques Nicollet et Georges Gueidan, rentiers – f°331

Testament pour Clément Onde, de Cadenet – f°332

Le 27/03/1612 testament de Clément Onde, menuisier de Cadenet (84), en bonne santé. Il souhaite être inhumé dans l'église de Cadenet, laissant le soin de ses funérailles à Clémence Bernard sa femme.

Il fonde « pour la depprecation de son ame et remission de ses pechés » une grande messe des morts annuellement et perpétuellement à célébrer dans l'église de Cadenet le jour de la Saint-Joseph et à l'autel Sainte-Anne par les prêtres de ladite église qui seront payés 12 sols par an par son héritière.

Il lègue « pour l'honneur de Dieu » une charge de conségal à convertir en pain à distribuer aux pauvres « a la fin du chanté de la... de l'année de son decès » à distribuer par les consuls de Cadenet. Il lègue à l'hôpital dudit lieu un lit de sap avec son fonds garni d'une paillasse, traversier et deux linceuls qu'il a chez lui.

Il lègue à ladite Clémence Bernard, sa femme « considerant les bons et agreables services qu'il a heur et espere recevoir » d'elle, tous les fruits de son bien à son décès ainsi que tous les meubles et ustensiles de sa maison, à porte fermée, et son bétail, tant gros que menu. Elle pourra jouir des fruits sa vie durant en gardant l'état de viduité et en payant les tailles et censes. Pour les meubles, ustensiles de maison, bétail et fruits pendants à son décès elle en héritera de plein droit. Ceci ne comprend pas la donation d'augment qui lui a été faite dans leur contrat de mariage.

Il nomme pour héritière universelle Marie Onde, sa fille légitime et de feu Louise Daniel sa femme, femme de Jean Bruneau, de Cavaillon (84), et après elle ses enfants légitimes tant garçons que filles à parts égales. Si sa fille et ses enfants meurent sans enfants légitimes, il leur substitue le plus proche de son sang du côté paternel à parts égales. Il nomme pour gadiateur Gabriel Ravel de Cadenet. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Martini, Georges Pichot, François Velixandre, Barthélémy Silvy charpentier de ce lieu, Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84), Etienne Rey de Lourmarin (84) et Antoine Vassal de ce lieu. Le testateur ne sait pas écrire. [Signé : Anthoine Vassal, Estienne Rey, A Martini, J Richard]

Transaction et appointment entre Jean Arnoux de Saint-Martin-de-la-Brasque et Marie Roman, contre Etienne Rey et Catherine Bret, mariés, dudit lieu – f°338

Quittance et reconnaissance de dot pour Me Georges Bernard et Clémence sa sœur contre Clément Onde – f°350

Le 28/03/1612 a comparu Clément Onde ménager de Cadenet (84), époux de Clémence Bernard, lequel a confessé avoir reçu de Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, la somme de 193 livres 10 sols soit 63 écus et demi en déduction de la dot et des droits de ladite Clémence suivant la constitution de dot faite par ledit Bernard dans leur contrat de mariage chez Me Gueidan notaire de ce lieu. Cette somme a été reçue tant au prix de dix-huit charges moitié blé moitié conségal, grains reçus des mains de Magdeleine Cortin et ses enfants comme cessionnaire dudit Me Bernard suivant acte chez ce notaire dont il y a quittance comprenant 12 écus et demi d'une autre quittance et reconnaissance chez ce notaire en 1607. D'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Ledit Onde hypothèque un verger d'oliviers à Cadenet, quartier du Grés, de deux saumées au dextre confrontant verger de Jaume Onde, le chemin allant à Lourmarin, verger de Jaumet dit Escrachefigue couturier. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Benoît Abel maréchal de ce lieu. [Signé : Coussin]

Obligation pour Etienne et Chabert Silvestre contre Georges Rougier – f°352

Le 30/03/1612 a comparu Georges Rougier, laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Etienne et Chabert Silvestre, frères de ce lieu, présents, la somme de 66 livres reçue en prêt pour acheter deux bœufs, l'un poil rouge et l'autre poil bouchard, et qu'il promet de rendre au 15 août avec hypothèque des bœufs. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : H Darbon]

Le 16/09/1613 acte barré en présence du créancier qui fait quittance audit Rougier. Fait en ce lieu en présence de Jaume Meissonier et Michel Grimaud de ce lieu.

Mègerie pour Etienne et Chabert Silvestre contre Noël Rougier – f°353

Le 30/03/1612 ont comparu Etienne et Chabert Silvestre, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont baillé en mègerie à Noël Rougier de ce lieu, présent, huit bêtes porcines, mâles et femelles, qu'ils ont acheté audit Rougier, et ce pour deux ans et huit mois à partir de ce jour. Pour chaque portée, lesdits Silvestre devront fournir deux panaulx d'orge, et si du bétail doit être ôté, il sera partagé à parts égales ainsi que tout ce qu'il y aura à la fin de la mègerie. Ledit Rougier fera les parts et lesdits Silvestre choisiront la leur. En cas de décès dans le troupeau, chacun y entrera par moitié, de même s'il faut les mener à l'aglandage. Ledit Rougier ne pourra « tenir aulcun autre bestail a son manade. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Vincent May et Me Louis Jourdan de ce lieu, ainsi que Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : V May, L Jourdan]

Promesse pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Pons Aubion – f°355

Obligation pour Me Pons May contre Antoine Guion et Delphine Devoulx – f°356

Obligation et cession pour Me Louis Ange contre Jean Pourret – f°357

Inventaire des biens meubles et immeubles délaissés par feu Me Elzias Olivier chirurgien de La Tour-d'Aigues – f°359

Le 05/04/1612 ont comparu Me Antoine Olivier notaire royal de Pertuis (84), Nicolas et Bernard Olivier, tous frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et demoiselle Piere Motte veuve de feu Me Elzias Olivier chirurgien de ce lieu. Lundi dernier, le 02/04/1612, ledit Elzias Olivier est mort en ce lieu ab intestat sans avoir aucun enfant. Les comparants ont requis une description des biens du défunt. Le notaire est allé à la maison de Catherine Julien, femme de François Vielh où le défunt faisait résidence et en présence des frères et de la veuve, il a procédé à l'inventaire.

« Premierement treuvé ung lict de bois de chaine avec une pallasse et traversier bon, et une coultre peu de valleur, une couverte verte asses bonne, plus une couchette de noier de peu de valleur avec une paillasse et traversier. Une grosse table de noyer avec ses trateaux mediocre, une autre petite table de noyer basse. Ung gros coffre de noyer avec sa serrure et clef de la vielhe fasson asses bon, ung autre coffre de noier duement ferré a clef mediocre, plus une caisse bois blanc sans fondz, quatre escabeau peu de valleur, trois petitz tabourés peu de valleur, ung paire de landiers de fer petitz, une poille mediocre, une broche, une pelle de fer, une grilhe, ung callez fort petit, ung tappis de rodde mediocre valleur, ung chandellier letton peçant trois livres bon, plus quinze assiettes, unze platz, six escuelhes, ung cartheiron, ung autre petit pot et une holliere, le tout d'estain peçant cinquante trois livres, ung eschaufere sans couvresel d'arain mediocre. Plus six linceulx, trente serviettes le tiers de peu de valleur, quatre bassins et deux cocomartz de letton servantz a ung chururgien, une petite chere de noyer et trois autres cheres servantz a ung chururgine mediocres, ung gros estuit de chururgien garny de deux paires de sixeaux et deux rasoirs, plus cinq chemises du deffunct, six linges servantz a fere la barbe, ung autre petit estuit garny de deux lancettes, ung sixeaux, une spatulle, ung bisturin garny a demy d'argent, trois sacz neufz, une table a porter pain et ung taulier, une houlle de fer avec sa couvreselle, ung chauderon d'arain bon, une espée du deffunt mediocre, une corunde et deux petitz bancs bois blanc pour ung lict, ung propoint de raze bon et ung autre de buratte d'Auvergne de peu de valleur, plus dix livres de filhet tant lor que estoupe, ung chapeau d'home peu de valleur, trois lausettes de chururgien, vingt cinq fertz servantz a ung chururgien avec une petite seringue de lotton, ung livre intitullé Paré¹ couvert de noir, ung autre appellé Guidon² couvert blanc, cinq petitz livres et ung autre appellé La Grand Chirurgie de Paracelse³ couvert de blanc, ungz haultz de chausses de cadis noir bonnes, ung manteau noir peu de valleur, une boutte tenant vingt une coupe estant dans la cave de Georges Constans, une robbe appellée Gerebie et une veste de bigarre empellissade, ung broc, ung tamis et

¹ Livre d'Ambroise Paré, probablement.

² *Traité de chirurgie. Le livre de Guidon*, par Guy de Chauliac.

³ *La Grande chirurgie*, de Paracelse

une raspe, ung peirol d'arain tenant ung broc et demy bon, une bassine de cuivre sans manche, ung autre petit livre intitullé Jehan Vigo⁴, ung libret contenant les menues afferes du deffunt en huit fullhetz par moy notere signé au pied » [inachevé]

Obligation pour Guillaume Mallet contre Me Jean Menard – f°363

Obligation pour Guillaume Mallet contre Antoine Gabriel – f°364

Le 06/04/1612 a comparu Antoine Gabriel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Guillaume Mallet de ce lieu, absent, la somme de 5 livres 8 sols pour le prix d'une demie charge de conségal, reçue, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu en présence de Pierre Mairtet et Antoine Garcin. [Signé : Mairtet, A Garcin]

Le 17/08/1612 acte barré en présence dudit Mallet qui fait quittance audit Gabriel. Fait en ce lieu en présence de Jean Reynaud et François Darbon.

Quittance pour Guillaume Silvestre contre André Silvestre – f°365

Quittance pour Me Pons May contre les rentiers seigneuriaux – f°366

Achat pour Etienne et Chabert Silvestre frères contre Me Jean Candolle – f°367

Le 07/04/1612 a comparu Me Jean Candolle, d'Aix-en-Provence (13), procureur de Jean Meolhon, Paul Agnel et Jacques Gondon anciens fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel audit nom a vendu à Etienne et Chabert Silvestre, frères, de ce lieu, ledit Etienne présent, une saumée deux émines de terre au dextre acquise par les anciens fermiers par collocation de Jean Grillard le 29/03/1612 en ce lieu quartier de Val Petite confrontant jardin et pré de Pierre Silvy en deux parts, terre de Charles Jourdan, terre restante audit Gaillard du couchant. La vente est faite pour le prix de 28 livres 5 sols que ledit Silvestre promet de payer à la Sainte-Magdeleine prochaine. Ledit Silvestre a reçu la collocation et le procès litératoire. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Jean Jourdan de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Candolle, Coussin]

Le 12/05/1612 ledit Me Candolle a confessé avoir reçu dudit Etienne Silvestre, présent, la somme de 28 livres 5 sols, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Pons May chirurgien et Jean Darbon fils d'Etienne de ce lieu. [Signé : Candolle, P May]

Obligation pour Jean et Barthélémy Garcin contre Michel et Pierre Nicolas, frères – f°369

Déclaration avec obligation pour Barthélémy Garcin contre Jean Antoine Garcin – f°370

Obligation pour Me Jean Candolle contre Henry Rey, de La Bastidonne – f°371

Achat pour Etienne et Jean Chabert contre Jean Garcin – f°372

Le 07/04/1612 a comparu Jean Garcin marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Etienne et Chabert Silvestre, frères, de ce lieu, ledit Etienne présent, une terre d'une saumée une émine au dextre acquise par collocation de Jean Grillard le 21/01/1612, en ce lieu quartier de Val Petite auxquelles neuf émines est compris un peu d'aires, confrontant terre de Bertrand Coussin, terre des acheteurs, chemin allant à Beaumont et terre et vigne restant audit Grillard. La vente est faite pour le prix de 30 livres 1 sol, somme reçue d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et François Lantelme de ce lieu. [Signé : J Garcin]

Ratification pour Jean Lantelme d'Auribeau contre Marguerite Lambert sa sœur – f°374

⁴ Giovanni da Vigo, chirurgien italien des XV^e et XVI^e siècles.

Vente de bois pour les hoirs du capitaine Etienne Pascal contre Nicolas Durand – f°375

Quittance de lods pour Etienne et Chabert Silvestre, frères, contre les fermiers seigneuriaux – f°377

Le 11/04/1612 ont comparu Jacques Nicollet et Georges Gueidan, rentiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu à l'instant d'Etienne et Chabert Silvestre, frères, de ce lieu, présents, la somme de 5 livres pour deux lods et trézin de deux achats de terres faits de Me Jean Candolle et Jean Garcin, actes chez ce notaire le 7 de ce mois, grâce faite du surplus, le total desdits achats étant de 58 livres 6 sols, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Honoré Roux de ce lieu. [Signé : Nicollet, Gueidan]

Obligation pour Balthazar Ferrier contre Honoré Roux – f°378

Obligation pour Antoine Pourchier contre Jean Garcin – f°378

Obligation pour Me Pons May contre Philippe Esteve en principal, Me Claude Gavaudan et Jean Martin fils de Pierre en pleiges – f°379

Le 13/04/1612 a comparu Philippe Esteve laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, absent, cinq panaulx de conségal, en prêt amiable, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Furent présents Me Claude Gavaudan et Jean Martin fils de Pierre, de ce lieu, qui se sont portés pleiges. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Velixandre et Melchion Vallette de ce lieu. [Signé : Gavaudan]

Le 14/04/1613 acte barré en présence dudit May qui fait quittance audit Esteve. [Signé : P May]

Testament de Jeanne Bonnardel, femme d'André Meynard de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°380

Le 13/04/1612 testament de Jeanne Bonnardel, de La Motte-d'Aigues (84), fille des feus Pons et Catherine Bertin, femme d'André Meynard de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), dans son lit, malade depuis environ sept ou huit mois « sans presque en bouger ». Elle souhaite être inhumée dans l'église de La Motte-d'Aigues, « en la forme de ceulx de la prethandue religion » protestante.

Considérant « les bons et agreables services qu'elle a heu tant a sa santé que infirme et longue malledie » d'André Meynard, son mari, et qu'elle « espere recevoir a l'advenir, desirant le gratifier », elle lui lègue la somme de 40 écus à 3 livres pièces en déduction de l'argent que son mari a reçu tant d'elle à son contrat de mariage chez Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84), que des dettes exigées par ledit Meynard de Louis Garcian de Lourmarin (84), Marguerite Bertin de Montpellier (34) et autres débiteurs de la testatrice suivant les quittances passées par ledit Meynard. De plus, elle lui lègue les fruits et usufruits des sommes qu'il a reçues ci-dessus tant qu'il vivra et après le capital sera rendu à son héritière.

Elle lègue à Barthélemie Leotiere sa belle-mère « pour le bon services qu'elle a receu d'elle depuis qu'elle feust collocquée en mariage avec ledit Meynard » la somme de 15 écus à payer dans l'an de son décès.

Elle lègue à Pierre Bonnardel et Jean Fabry, de La Motte-d'Aigues, ses cousins, audit Bonnardel 3 livres et audit Fabry 30 sols à payer dans l'an de son décès. Elle lègue à Catherine Leotier 3 livres à payer de la même manière.

Elle nomme pour héritière universelle Suzanne Bonnardel, sa sœur, habitante de la ville de Tarascon (13) et à son défaut ses enfants tant garçons que filles à parts égales. Elle nomme pour gadiateur Pierre Beymond, de La Motte-d'Aigues. Acte fait et publié aux bastides de Belle Estoille, à Saint-Martin-de-la-Brasque, dans la maison d'habitation de ladite Leotiere, en présence d'Etienne Roux de La Motte-d'Aigues, Jean Louis Habelly d'Ansouis (84), Jean Monier ménager de Viens (84), Jean Dupuys, Pierre Bret dudit Saint-Martin-de-la-Brasque, Louis Monier de Viens et Barthélémy Gouirand de La Motte-d'Aigues. [Signé : B Goirand, Louy Monier]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Jehannon et Pierre Durand – f°385

Obligation pour Paul Agnel contre Guillaume Nicolas – f°385

Quittance pour Antoine Garcin contre Paul Agnel – f°386

Quittance pour Guillaume Nicolas contre Antoine Garcin – f°387

Obligation pour Me Pons May contre Jean Pascal et autres – f°388

Mariage entre Georges Meissonier et Anne Blanc – f°388

Le 15/04/1612 contrat de mariage entre Georges Meissonier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Jean et Antoinette Franc, de ce lieu, et Anne Blanc fille de Vincent et d'Antoinette Andrieve, de ce lieu. L'épouse est assistée par ses père et mère.

Le père de l'épouse lui constitue en dot la somme de 60 livres, reçue à l'instant par l'époux tant en argent qu'en meubles et ustensiles de maison suivant estimation par les parties, d'où quittance et reconnaissance. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique teint de la couleur qu'elle choisira aux communs dépens des parties, pour le jour du mariage. Les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres.

Fut présent Honoré Thurin, parrain de l'épouse, qui lui a donné deux panaulx de blé annone à payer au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison de François Icard où ledit Vincent Blanc habite, en présence de Me Antoine Courenc de ce lieu et François Pichot de ce lieu. [Signé : H Turin, Courenc, Francois Petit]

Obligation pour Jean Mathieu contre Me Charles Augier notaire et autres – f°391

Quittance pour Me Pascal Sicard contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°392

Obligation pour Françoise Gabriel contre Imbert Olivier – f°393

Cession pour Jacques Olivier contre Jean Brigas et Claude Fournier – f°394

Le 18/04/1612 a comparu Jean Brigas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Jacques Olivier, de ce lieu, présent, la somme de 30 livres à prendre de Claude Fournier de ce lieu à la Sainte-Magdeleine prochaine en déduction de la rente qu'il lui fait en grains au prix qu'ils auront à Pertuis (84) suivant le rapport des marchands. Ledit Fournier, présent, accepte la cession audit terme. Cette cession est faite en paiement de semblable somme que ledit Brigas doit dont il avait déjà fait une autre cession que les parties ont déclaré de nul effet. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Garcin et Antoine Courenc de ce lieu. [Signé : J Brigas, A Garcin, Courenc]

Obligation pour Antoine Garcin contre François Fabry – f°395

Obligation pour Antoine Pourchier contre Bertrand Coussin – f°396

Quittance pour Antoine Rougier contre Me Antoine Ange – f°397

Le 19/04/1612 a comparu Me Antoine Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Rougier, de ce lieu, présent, la somme de 30 livres pour tout le prix d'une terre acquise par ce dernier dudit Ange par acte chez ce notaire le 30/12/1609, d'où quittance incluant 3 livres 12 sols que ledit Rougier a payé à Jean Garcin suivant quittance privée retirée par

ledit Ange. Il lui fait aussi quittance du droit de lods. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Garcin et Jean Darbon de ce lieu. [Signé : Ange, A Garcin]

Rétention lignagère pour Jean Pallon de La Motte-d'Aigues contre la communauté dudit lieu – f°398

Obligation pour Antoine Garcin contre Mathieu Rambaud – f°401

Quittance et reconnaissance de dot pour Toussaint et Louise Chateminois contre Mathieu Mombrion – f°402

Le 24/04/1612 a comparu Mathieu Mombrion de Cucuron (84), lequel comme mari de Louise Chateminois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a confessé avoir reçu de Toussaint Chateminois son beau-frère, présent, la somme de 15 livres en déduction de la dot constituée à ladite Louise par ledit Toussaint dans son contrat de mariage, reçu chez ce notaire en 1610, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Garcin et François Fabry de ce lieu. [Signé : A Garcin]

Promesse pour Sauvaire Bertet contre Noël Rougier – f°403

Le 24/04/1612 ont comparu Sauvaire Bertet et Noël Rougier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ledit Rougier tant pour lui que pour Georges Jullien son beau-frère, lesquels ont déclaré « que lesdits Bertet et Jullien fait quelque temps firent convention que ledit Bertet feroit et parferoit audit Jullien ung planchier de plastre bon et suffisant en ung hault de maison que ledit Jullien a dans cedit lieu confrontant le dessoubz de maison de Jacques Silvy et lequel Bertet forniroit tous les attraitz requis et necesseres sans abus moiennant la some de quarante deux livres en deduction de laquelle en receut douze livres sans avoir fait aulcung acte. A ceste cause icelluy Bertet promesse achever ledit prisfait dans quinze jours prochains et les trente livres restantes ledit Rougier promet la luy paier a la Saint Jehan Baptiste prochain. » Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Escoffier de ce lieu et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Escoffier, Morel]

Le 02/11/1616 ledit Bertet a confessé avoir été payé par ledit Rougier, d'où quittance. Fait en présence de Jean Louis Le Long et Jean Daulmas. [Signé : J Lelong]

Obligation pour Antoine Garcin contre Roman Ricard – f°404

Quittance et reconnaissance de dot pour Antoinette Andrieve contre Vincent Blanc – f°405

Le 25/04/1612 a comparu Vincent Blanc, maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari d'Antoinette Andrieve, a confessé avoir reçu de sa dite femme, absente, la somme de 72 livres pour sa dot qui lui avait été constituée par Julien Andrieu son père dans leur contrat de mariage reçu chez Me Georges Vian notaire de ce lieu, d'où quittance et reconnaissance. Il hypothèque un lit de bois blanc garni d'une paillasse, traversier, deux linceuls, une couverte de laine grise, un pourceau de six mois, sept gelines, quatre autres linceuls, une caisse de bois blanc, une poêle et une houle de fer, un cumascle de fer, le tout se trouvant dans la maison dudit Blanc. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Pourret et Georges Constans de ce lieu. [Signé : G Constans]

Transaction entre monseigneur de Créquy, seigneur de La Tour-d'Aigues, d'une part et Georges Gueidan et Jacques Nicollet rentiers dudit seigneur – f°407

Quittance pour Mathieu Furet contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°417

Mègerie pour Jean Darbon contre François Daumas – f°418

Déclaration pour Jacques Gondon contre Rolet Mille – f°419

Insolutondation pour Pierre Constans contre André, Jean Honoré, Joseph et Richard Constans – f°420

Compte-final avec insolutondation pour Me Louis Ange contre Pierre Constans – f°423

Mariage entre Antoine Durand et Magdeleine Monier – f°427

Le 29/04/1612 contrat de mariage entre Antoine Durand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils de feu Elzias et de vivante Louise Batarel, et Magdeleine Monier de ce lieu, fille de Jaume et d'Honorade Berlengue. L'époux est assisté par sa mère ; l'épouse est assistée par ses père et mère. Le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 90 livres, en déduction de laquelle l'époux a reçu ce jour 60 livres tant au prix de douze bêtes à laine qu'en meubles et ustensiles de maison suivant estimation par des amis communs, d'où quittance et reconnaissance. Pour les 30 livres restantes, ledit Monier baille à sa fille deux éminades de chenevier en semences à prendre d'haut en haut d'un chenevier qu'il possède de plus grande taille au quartier du Collombier confrontant chenevier de Guillaume Bœuf, le fossé de l'étang, le chemin et chenevier restant audit Monier. Il sera fait à l'épouse pour le jour du mariage une robe de cadis et un aubergeon d'estamet de la couleur qu'elle choisira, la robe aux dépens dudit Monier et l'aubergeon aux dépens de l'époux ; les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour causes de noces : de lui à elle 50 livres ; d'elle à lui 25 livres.

Fut présente la mère de l'époux qui a donné à son fils d'une part la somme de 42 livres à prendre sur André, Etienne et Sauvaire Batarel, ses frères, de Saint-Martin-de-Castillon (84) en déduction de plus d'argent qu'ils lui doivent comme cohéritiers des feus Vincent leur père et Catherine Brunel leur grand-mère, et d'autre part elle lui donne un mastre avec son couvresel neuf, une pille d'huile tenant un broc et ce à prendre au jour du mariage. Fait et publié en ce lieu, dans la maison des hoirs de Marc Roman où ledit Jaume Monier fait son habitation, en présence de Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13) et Jacques Darbon de ce lieu. [Signé : Candolle]

Cession et déclaration pour Pierre Sallenc de Cabrières-d'Aigues contre Jean Orcel son beau-frère, dudit lieu – f°431

Accord et quittance réciproque entre Jean Orcel et Pierre Sallenc de Cabrières-d'Aigues – f°434

Obligation pour Thomas Clappier contre Honoré Chansaut – f°436

Le 30/04/1612 a comparu Honoré Chansaut de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Thomas Clappier de La Bastide-des-Jourdans (84), présent, 32 livres 5 sols pour l'achat d'un bœuf, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Pons May et Antoine Garcin. [Signé : P May, A Garcin]

Le 18/08/1612 acte barré en présence dudit Clappier qui fait quittance audit Chansaut. Fait en présence d'Antoine Canard et Louis Rougier.

Quittance pour Antoine Garcin contre les rentiers [seigneuriaux] – f°437

Testament pour Honoré Mallet de La Tour-d'Aigues – f°438

Le 30/04/1612 testament d'Honoré Mallet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Esprit et Alis Chaude, malade. Il souhaite être inhumé dans l'église ou dans le cimetière de ce lieu, dans la tombe de ses prédécesseurs, remettant ses funérailles à la discrétion de Catherine Darbon sa femme.

Il lègue à ladite Catherine Darbon, sa femme, « pour les bons et agréables services qu'il a reçu d'elle tant à sa santé que infirmité et espere recevoir à l'advenir » un chenevier en ce lieu quartier du Collombier d'environ une demie saumée en semences, confrontant chenevier de Jean François Rougon, chenevier de Me Pons May, le chemin public et le fossé de Hourgouze, à prendre dès son décès.

Il lègue à Marguerite et Claire Mallet, ses filles et de ladite Darbon la somme de 60 livres chacune à leur payer à leur mariage, savoir 30 livres le jour du mariage et le reste en deux paies de 15 livres, la première un an après et l'autre l'année suivante. Et ce pour tout droit de légitime, fruits et suppléments.

Il nomme pour héritier universel Jean Mallet son fils et de ladite Darbon. S'il meurt sans enfant légitime, il lui substitue lesdites Marguerite et Claire à parts égales et à défaut de ses filles, il nomme Gabrielle Mallet, sa sœur, femme de Balthazar Lantelme et Jeanne Mallet « son autre sœur de consanguinité » femme de Jacques Cublier, ladite Gabrielle pour deux tiers et ladite Jeanne pour un tiers. Dans ce cas de substitution, il déduit de cet héritage la somme de 60 livres pour son cousin Guillaume Mallet.

Comme ses enfants sont en bas âge, il nomme leur mère, Catherine Darbon, tutrice et administratrice de leurs enfants jusqu'à ce que ledit Jean ait 25 ans et les filles soient mariées, sans qu'elle ait à rendre de comptes ni à prêter le reliquat qu'il lui lègue au cas où. Sa femme devra faire la description de ses biens devant ce notaire, en présence dudit Guillaume Mallet son cousin. Il nomme son cousin, Guillaume Mallet, gadiateur. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison d'André Armeide où ledit Mallet habite, en présence de Jaume Meissonier tisserand, Jacques Olivier tailleur, Jean Marie de ce lieu, Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), Sauvaire Roman, Antoine Garcin marchand et Pierre Sauvan de ce lieu. [Signé : A Garcin, J Marie]

Quittance pour Jean Laugier contre Honoré Mallet – f°443

Obligation pour Me Pons May contre Me Antoine Ange – f°443

Promesse pour Jacques Gueidan contre Michel Mazel – f°444

Le 01/05/1612 a comparu Michel Mazeau de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan de ce lieu, présent, la somme de 45 livres pour l'achat de « tout le fruitage que ledit Gueidan a en trois propriétés à Badareau quand que soient qu'il a prins des aujourd'hui à son soing » payable moitié mi-juillet et l'autre moitié à la Saint-Michel. Ledit Gueidan se réserve trois arbres « entre empeirables estanz dans la vigne, tous les peiches, une petite auberge, demy quintail grosse agruotte, demy quintail graffions, ung quintail prunes perdigones, deux centz coingz à choisir et deux quintaulx pomes. » Fait et publié en ce lieu, en présence de Michel Felissian et Barthélémy Berard de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

Le 01/09/1612 acte barré en présence dudit Gueidan qui fait quittance audit Mazel. [Signé : Jaques Gaydan]

Quittance générale avec cession et reconnaissance pour Isnard et Honorade Daumas contre Etienne Daumas – f°445

Le 01/05/1612 a comparu Isnard Daumas d'Esparron-la-Bâtie (04), lequel a cédé à Etienne Daumas, son beau-fils dudit lieu, époux d'Honorade Daumas, présent, d'une part la somme de 48 livres à prendre d'Arnaud Daumas dudit lieu, débiteur dudit Isnard pour un achat de propriétés suivant acte chez ce notaire en mai 1611. De plus, ledit Etienne confesse avoir reçu de son beau-père 4 livres 16 sols pour reste et entier paiement de la dot de ladite Honorade suivant leur contrat de mariage chez Me Georges Asse notaire de Turriers (04). D'où reconnaissance au profit de sa femme, absente. Ledit Etienne promet de tenir quitte son beau-père envers Me Antoine Darbes de 4 livres 4 sols dont il y a une cédule privée « sans toutesfois comprandre à la quittance de l'entier paiement dudit doct les droictz que peulvent toucher à ladite Honnorade pour raison du doct de

feue Magdeleine Daulmas sa mere suivant le nombre de quatre, trois masles et ladite Honorade. »
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Antoine Garcin de ce lieu. [Signé : A Garcin, Coussin]

Obligation pour Pierre Honorat de La Bastide-des-Jourdans contre André Silvestre – f°448

Déclaration pour Pierre Sallenc contre Marie Pellade, veuve – f°449

Quittance pour Jean Orcel et Pierre Sallenc contre Jehannon Durand et ses frères – f°451

Quittance pour Jean Crespin contre Guilhen Andrieu – f°452

Obligation pour Philippe Filhat contre Jean Garcin et Mathieu Freissinier – f°453

Obligation pour Siméon Mathieu, du Castellet contre François Roy – f°454

Accord et cession pour Pierre Sallenc contre Jean Orcel – f°455

Déclaration pour Jean Orcel contre Pierre Sallenc – f°458

Accord avec quittance pour Louis Roux contre Jeanne Serre – f°459

Le 08/05/1612 comme feu Pierre Roux, de Cabrières-d'Aigues (84) a reçu le 09/04/1588 en dot de Jeanne Serre la somme de 32 écus, somme reconnue sur plusieurs pièces, entre autres sur un cazal audit lieu confrontant maison de Louis Roux, maison de Guillaume Roux, suivant acte chez Me Lazare notaire d'Apt (84), laquelle maison est possédée par ledit Louis Roux, l'ayant acquise par achat de Me Jacques Vian par acte chez Me Hupais notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et ledit Vian l'ayant acquise dudit feu Pierre Roux par collocation.

Ont comparu Jacques Roux fils et procureur de ladite Serre, suivant procuration chez Me de Saint-Blanc notaire royal et apostolique de l'Isle-sur-la-Sorgue (84) du 03/02/1611, d'une part, et ledit Louis Roux, lesquels ont décidé que ledit Louis Roux devra payer audit Jacques la somme de 6 livres au 15 août et en échange ce dernier se départ de toutes les prétentions de sa mère sur ledit cazal, ledit Louis se réservant le droit de se retourner contre ledit Vian. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Jean Candolle, Antoine Garcin et Barthélémy Eyrieys de ce lieu. [Signé : Candolle, Eyrieys]

Répudiation d'héritage pour Jacques Roux de Cabrières-d'Aigues – f°461

Le 08/05/1612 a comparu Jacques Roux, fils de feu Pierre, de Cabrières-d'Aigues, résidant à l'Ile-sur-la-Sorgue (84), lequel a déclaré « que fait environ quinze ans sondit pere seroit mort et decede l'ayant dellaissé en bas eage sans que luy aye dellaissé aulcungs biens ny moingz se soict prevaleu d'aulcune chose d'icelluy en fasson quelconque, lequel Jacques Roux a par ces presentes reppudié et renonce l'heritaige d'icelluy. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Antoine Garcin marchand de ce lieu. [Signé : L Jourdan, A Garcin]

Quittance pour Georges Roux contre Jean Jourdan – f°462

Cession pour Jean Jourdan de Cabrières-d'Aigues contre Me Louis Jourdan – f°463

Obligation pour Me Balthazar Billard contre Michel Mazel – f°464

Obligation pour demoiselle Anne Sauvecane contre Michel Massel – f°465

Testament pour Jean Darbon fils de feu Jean, de La Tour-d'Aigues – f°466

Le 09/05/1612 testament de Jean Darbon, fils de feu Jean, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé en l'église de ce lieu, dans la tombe de ses prédécesseurs.

Il lègue à Isabeau Gueirard la somme de 60 livres à lui payer en deux paies égales, l'une dans l'an de son décès et l'autre un an après « avec celle qu'elle ne pourra demander aucune chose a mestre Claude Darbon son oncle pour raison de l'obligation que feu cappitaine Jehan Darbon son ayeul luy passa receue par mestre Olivier notere de Pertuis. »

Il lègue à demoiselle Françoise Darbon, sa tante, femme de noble Jean Louis Roy la somme de 75 livres à payer dans l'an de son décès « et ce en consideration des bons et agreables services qu'il a receu d'elle et bonne amitié. »

Il lègue à demoiselles Marguerite, Lucrèce et Catherine Darbon, sœurs, ses cousines, filles dudit Me Claude Darbon, la somme de 300 livres au total qui a été léguée au testament par feu demoiselle Marguerite Bandolle sa grand-mère dans son testament chez ce notaire.

Il lègue à Denis Brun, cordonnier de ce lieu, son cousin, « pour les bons services qu'il a receu de luy et espere recevoir » une terre de six émines en ce lieu, quartier du Revest, confrontant terre de Joseph Emin et le rif du Revest.

Il lègue à François et Jean Brun, ses oncles, 5 sols chacun à payer dans l'an de son décès.

Il nomme pour héritier universel ledit Me Claude Darbon, son oncle. Il nomme pour gadiateur ledit Denis Brun son cousin. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison de Bertrand Coussin, et dans la chambre où le testateur fait son habitation, en présence de Laurent Vian fils de Jacques, Jean Louis Le Long, Antoine Andrieu, Jean Thurin, Jean Pierre Lantelme, Honoré Thurin fils de Georges et Pierre Mairtet de ce lieu. [Signé : Mairtet, L Vian, H Thurin, Jehan Louis Le Long, J Thurin]

Procuration pour Me Claude Darbon ancien procureur – f°469

Le 09/05/1612 a comparu Me Claude Darbon ancien procureur à Aix-en-Provence (13), lequel a nommé pour procureur Marguerite Sellon, habitante d'Aix-en-Provence, absente, pour arrenter en son nom une maison qu'il y possède à la rue de Bolegon pour le temps, prix et conditions qu'elle choisira et à qui elle voudra à charge que le rentier y paiera la cense de 11 écus à laquelle est soumise la maison. Elle recouvrera la rente et passera les actes requis. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Melchion Valette et Denis Daumas de ce lieu ; [Signé : C Darbon]

Quittance avec obligation pour Georges Gueidan rentier contre Pierre Beymond – f°469

Obligation pour Claude Imbert marchand contre demoiselle Delphine Devoulx et Antoine Guion – f°472

Procuration pour Guillaume Darbon – f°472

Procuration pour Françoise Armand veuve de Noël Pousson – f°473

Procuration pour Me Jean Guillaume Sauvecane – f°475

Le 12/05/1612 a comparu Me Jean Guillaume Sauvecane de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Me Ange de ce lieu, absent, pour passer un acte d'accord avec Michel Solliers bourgeois d'Ansouis (84), cessionnaire de Me Antoine Olivier notaire de Pertuis (84) « pour raison de certaine obligation que ledit constituant, mestre Ange, mestre Pascal Sicard et autres luy sont obligés et acesfins passer tous actes qu'il advisera et de paier ce que sera accordé au terme a la passation duquel. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Denis Daumas et François Velixandre de ce lieu. [Signé : Sauvecane]

Testament pour Lucrèce Bressier femme de Jean Philibert de La Tour-d'Aigues – f°476

Le 14/05/1612 testament de Lucrèce Bressier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fille des feus Poncet et Delphine Brigas, femme de Jean Philibert de Grambois (84), dans son lit, malade. Elle souhaite être inhumée dans la tombe de ses prédécesseurs, dans l'église ou cimetière de ce lieu et que ses funérailles soient faites selon sa qualité jusqu'au prix de 12 livres.

Elle lègue à Catherine Bressier, sa sœur, 5 sols.

Elle nomme pour héritiers universels Jeanne Philibert sa fille et Jean Philibert son mari, à parts égales, les substituants l'un à l'autre en cas de décès sans enfant légitime. Elle nomme pour gadiateur Me Jacques Silvy son voisin. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez la testatrice, en présence de Toussaint Sauvecane, Jean Garcin, Jean Louis Roy, Laurent Vian fils de Jacques, Henry Darbon, Pierre Sauvan et François Rougon de ce lieu. [Signé : JL Roy, H Darbon, L Vian, J Garcin, T Sauvecane]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Jean Thurin – f°479

Procuration pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°480

Compromis entre Pierre Roman et Jacques Cavallier – f°481

Quittance pour Me Elzias Philip contre Barthélémy Icard – f°483

Quittance de lods pour Pierre Bret de Peypin-d'Aigues contre les rentiers seigneuriaux – f°484

Testament pour Louis Mirabeau, travailleur de La Tour-d'Aigues – f°485

Le 16/05/1612 testament de Louis Mirabeau, travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Claude et Espérite Coutel dudit lieu, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans le cimetière de ce lieu, dans la tombe de ses prédécesseurs et que ses funérailles soient faites à la discrétion de Catherine Grambois, sa femme.

Il lègue à ladite Catherine Grambois, sa femme, les fruits et usufruits de son bien jusqu'à ce que Guillaume Mirabeau son fils et héritier ait atteint l'âge de 20 ans. D'ici là elle devra le nourrir et entretenir suivant les fruits de son bien. Il sera fait description de ses biens devant ce notaire et ils seront évalués par Ambroise Abelly.

Il nomme pour héritier universel ledit Guillaume Mirabeau. S'il meurt sans enfant légitime, il lui substitue ladite Catherine Grambois. Il nomme pour gadiateur ledit Ambroise Habelly son oncle. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la fugaigne du testateur où il habite, en présence de Jacques Olivier, Antoine Icard, Gaspard Reboul, Jean Marie, Jean Pourchier, Isnard Brun et Antoine Durand de ce lieu. [Signé : Gaspard Reboul, J Marie]

Quittance pour François Darbon contre Laurent Gaudemar – f°488

Accord avec insolutondation pour Laurent Gaudemar, marchand de Manosque, contre Georges Thurin – f°488

Obligation pour Me Louis Ange contre Jean Louis Le Long – f°492

Obligation pour demoiselle Delphine Devoulx contre Michel Mazel – f°494

Quittance pour Me Georges Bernard notaire contre Me Etienne Sauvecane procureur – f°495

Achat pour Me Louis Ange contre Pierre Perin – f°496

Obligation pour Cahterine Morel contre Joseph Aubion – f°498

Prorogation de compromis pour Me Balthazar Billard – f°498

Emancipation pour Raymond, Jean et François Gras d'Ansouis contre Louis Gras, leur père – f°499

Le 23/05/1612 Louis Gras d'Ansouis (84) a eu en légitime mariage Raymond son fils du premier lit avec feu Claude Olivier dudit lieu, et Jean et François ses autres enfants avec Françoise Rayne encore vivante. Lesdits enfants étant en âge compétent pour régir leurs affaires et depuis dix à douze ans, ils se sont retirés « avec mestier et prins de fermes », ledit Raymond s'étant marié. Ils ont acquis des gains par leur travail et comme de tels acquêts pourraient appartenir à leur père, craignant d'en être frustrés à l'avenir, ils l'ont requis de les émanciper suivant la promesse de leur père au moment de la séparation, ce qu'il a accepté.

A comparu ledit Louis Gras, lequel a émancipé ses trois enfants, présents « la teste nue en signe d'hobeissance paternelle, les prenans par leurs mains, les mettant hors de sa subjection paternelle tout ainsy que leur promet fait environ dix et tans d'années qu'il se despartirent de luy soubz son congé et permission » et il leur donne tous les acquêts et conquêts passés et à venir. Les enfants devront toutefois obéir et reconnaître leur père et le secourir en ses « nécessités et extreme besoiing chascun suivant leur faculté. » Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard bourgeois, Me Louis Jourdan, Vincent May, Jean Louis Le Long et Melchion Valette cordonnier de ce lieu. [Signé : B Icard, L Jourdan, V May, Jehan Louis Le Long]

Quittance pour Jaume Drac contre Paul Agnel – f°503

Déclaration pour Benoît Roland de Grambois – f°503

Obligation pour Me Martin Philip contre Philippe Esteve – f°505

Le 24/05/1612 a comparu Philippe Esteve travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Martin Philip, fontainier de ce lieu, présent, d'une part une charge de blé annone et d'autre part deux charges deux panaulx d'amandes soit seize panaulx, le tout reçu et qu'il promet de rendre fin juillet pour le blé et fin août pour les amandes. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Garcin et Louis Allard de ce lieu. [Signé : A Garcin, L Alard]

Achat pour Pierre Jourdan contre Me Gaspard Reboul – f°506

Obligation pour Jean Rey contre Claude Ravel – f°508

Caution pour Honoré Chaix contre Georges Gueidan – f°509

Obligation pour Claude Tamisier contre Paul Silvy – f°510

Obligation pour Louison Bounaud contre Mathieu Rambaud – f°511

Quittance pour Jacques Monier contre Barthélémy Martin – f°511

Achat pour Antoine Martel de La Tour-d'Aigues contre Laurent Rougon – f°512

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Mathieu Rochel et François Maximin – f°515

Le 28/05/1612 ont comparu Mathieu Rochel et François Maximin, lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues la somme de 6 livres à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Turrier et Noël Meyran.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Antoine Turrier en principal et Georges Constans en pleige – f°515

Le 28/05/1612 ont comparu Antoine Turrier en principal et Georges Constans en pleige, lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues la somme de 3 livres à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu en présence de Noël Meyran et Jean Rochel. [Signé : G Constans]

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jacques Cublier et Antoine Guion – f°515

Le 28/05/1612 ont comparu Jacques Cublier et Antoine Guion, lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 6 livres à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu en présence de Noël Meyran et Jean Rochel.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Antoine Berard – f°516

Le 28/05/1612 a comparu Antoine Berard lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues la somme de 3 livres à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu en présence de Noël Meyran et Jean Rochel.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean et Michel Meyran – f°516

Le 28/05/1612 ont comparu Jean et Michel Meyran, frères, lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues la somme de 6 livres à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu en présence de Mathieu Rochel et Antoine Turrier.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Salomon Jourdan – f°516

Le 28/05/1612 a comparu Salomon Jourdan qui a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues la somme de 6 livres à rendre au 15 août. Fait en ce lieu en présence de Mathieu Rochel et Antoine Turrier.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Philippe Fournier – f°516

Le 28/05/1612 a comparu Philippe Fournier, veuve, laquelle a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues la somme de 3 livres, à rendre au 15 août. Fait en ce lieu en présence de Mathieu Rochel et Antoine Turrier.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Pourret fils d'Isnard et Elzias Ferland – f°517

Le 28/05/1612 ont comparu Jean Pourret fils d'Isnard et Elzias Ferland lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues la somme de 6 livres à rendre au 15 août. Fait en ce lieu en présence de Mathieu Rochel et Antoine Turrier.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Antoine Aubion – f°517

Le 28/05/1612 a comparu Antoine Aubion, lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues la somme de 6 livres à rendre au 15 août. Fait en ce lieu en présence de Mathieu Rochel et Antoine Turrier.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Bastien Trouchaud – f°517

Le 28/05/1612 a comparu Bastien Trouchaud, lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues la somme de 3 livres à rendre au 15 août. Fait en ce lieu en présence de Mathieu Rochel et Jacques Cublier.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Balthazar Lantelme et Alayette Bernard – f°517

Le 28/05/1612 ont comparu Balthazar Lantelme et Alayette Bernard, lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues la somme de 6 livres à rendre au 15 août. Fait en ce lieu en présence de Mathieu Rochel et Jacques Cublier.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Michel Mazeau – f°518

Le 28/05/1612 a comparu Michel Mazeau [Mazel], lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues la somme de 3 livres à rendre au 15 août. Fait en ce lieu en présence de Mathieu Rochel et Jacques Cublier.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Antoine Mirabeau – f°518

Le 28/05/1612 a comparu Antoine Mirabeau, lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues la somme de 3 livres à rendre au 15 août. Fait en ce lieu en présence de Mathieu Rochel et Jacques Cublier.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Archimbaud – f°518

Le 28/05/1612 a comparu Jean Archimbaud, lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues la somme de 6 livres à rendre au 15 août. Fait en ce lieu en présence de Mathieu Rochel et Jacques Cublier.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Garcine de La Tour et Delphine Favier – f°518

Le 28/05/1612 ont comparu Garcine de La Tour et Delphine Favier, lesquelles ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues la somme de 4 livres et demi, soit 3 livres pour ladite de La Tour et trente sols pour ladite Favier, le tout à rendre au 15 août. Fait en ce lieu en présence de Mathieu Rochel et Jacques Cublier.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Mathieu Nel et Paulet Cassan – f°519

Le 28/05/1612 ont comparu Mathieu Nel et Paulet Cassan, lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 3 livres à rendre au 15 août. Fait en ce lieu en présence de Mathieu Rochel et Jacques Cublier.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Louise Michel, Jacques Darbon et Catherine Darbon veuve – f°519

Le 28/05/1612 ont comparu Louise Michel, Jacques Darbon et Catherine Darbon, veuve, lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues la somme de 6 livres à rendre au 15 août. Fait en ce lieu en présence de Mathieu Rochel et Jacques Cublier.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Françoise Gabriel et Marie Richier, veuves – f°519

Le 28/05/1612 ont comparu Françoise Gabriel et Marie Richier, veuves, lesquelles ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 3 livres chacune à rendre au 15 août. Fait en ce lieu, en présence de Mathieu Nel et Jean Ibert.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Antoine Martini – f°519

Le 28/05/1612 a comparu Antoine Martini lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues la somme de 3 livres à rendre au 15 août. Fait en ce lieu, en présence de Mathieu Nel et Jean Ibert. [Signé : A Martini]

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Etienne Gorrin – f°520

Le 28/05/1612 a comparu Etienne Gorrin, lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues la somme de 3 livres à rendre au 15 août. Fait en ce lieu, en présence de Mathieu Nel et Jean Ibert.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Melchion Vollaire – f°520

Le 28/05/1612 a comparu Melchion Vollaire, lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 3 livres à rendre au 15 août. Fait en ce lieu, en présence de Mathieu Nel et Jean Ibert.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Joseph Danjou – f°520

Le 28/05/1612 a comparu Joseph Danjou lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 30 sols à rendre au 15 août. [Signé : J Danjou]

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Ibert – f°520

Le 28/05/1612 a comparu Jean Ibert, lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 30 sols à rendre au 15 août.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Louis Le Long – f°521

Le 28/05/1612 a comparu Jean Louis Le Long, lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 3 livres à rendre au 15 août. [Signé : Jehan Louis Le Long]

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Laurent Solliers – f°521

Le 28/05/1612 a comparu Laurent Solliers, lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 4 livres et demi à rendre au 15 août.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Mathieu Hupais – f°521

Le 28/05/1612 a comparu Mathieu Hupais lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 3 livres à rendre au 15 août. [Signé : Mathieu Hupais]

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Toussaint et Joseph Sauvecane – f°521

Le 28/05/1612 ont comparu Toussaint et Joseph Sauvecane, lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 7 livres et demi à rendre au 15 août. [Signé : J Sauvecane]

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Thorame en principal et Jean François Bouzon en pleige – f°522

Le 28/05/1612 ont comparu Jean Thorame en principal, et Jean François Bouzon en pleige, lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 3 livres à rendre au 15 août.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Pierre Le Long – f°522

Le 28/05/1612 a comparu Pierre Le Long, lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 3 livres à rendre au 15 août. [Signé : Pierre Le Long]

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre François Solliers et Catherine Darbon – f°522

Le 28/05/1612 ont comparu François Solliers et Catherine Darbon, lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 6 livres à rendre au 15 août.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean François Bouzon au nom de son père – f°522

Le 28/05/1612 a comparu Jean François Bouzon, au nom de son père, lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 3 livres à rendre au 15 août.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jaume Pardigon – f°523

Le 28/05/1612 a comparu Jaume Pardigon lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues la somme de 4 livres et demi à rendre au 15 août.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Antoine Peiron – f°523

Le 28/05/1612 a comparu Antoine Peiron, lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues la somme de 3 livres à rendre au 15 août.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Marquet Berard – f°523

Le 28/05/1612 a comparu Marquet Berard lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 3 livres pour Pierre Deveiron son beau-frère, à rendre au 15 août.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Dominique Delamp – f°523

Le 28/05/1612 a comparu Dominique Delamp lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 3 livres à rendre au 15 août.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jaume Blanc – f°524

Le 28/05/1612 a comparu Jaume Blanc, lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 3 livres à rendre au 15 août.

Obligation pour Jacques Darbon contre Honoré Gaultier et Me Claude Darbon – f°524

Le 27/05/1612 [sic, plus probablement le 28] ont comparu Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13) et Honoré Gaultier, son mégier, lesquels ont confessé devoir à Jacques Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 43 livres et demi pour l'achat d'un bœuf poil rouge, reçu, qu'ils promettent de payer moitié au 15 août et moitié au Noël suivant avec hypothèque du bœuf. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Pierre Sauvan de ce lieu. [Signé : C Darbon, H Darbon]

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Honoré Gaultier et Jean Allemand en pleige – f°525

Le 28/05/1612 ont comparu Honoré Gaultier en principal, et Jean Allemand en pleige, lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues la somme de 6 livres à rendre au 15 août.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Philibert – f°525

Le 28/05/1612 a comparu Jean Philibert, lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 3 livres à rendre au 15 août.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre les enfants de Georges Reynaud et demoiselle Anne Sauvecane – f°525

Le 28/05/1612 ont comparu « les enfanz de Georges Reynaud » et demoiselle Anne Sauvecane, lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 30 sols à rendre au 15 août.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre François Darbon et Michel Andrieu – f°526

Le 28/05/1612 ont comparu François Darbon et Michel Andrieu, lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu La Tour-d'Aigues la somme de 6 livres à rendre au 15 août.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Denis Brun – f°526

Le 28/05/1612 a comparu Denis Brun, lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 3 livres à rendre au 15 août. [Signé : Danis Brun]

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Peipin en principal, et Antoine Abel en pleige – f°526

Le 28/05/1612 ont comparu Jean Peipin en principal et Antoine Abel en pleige, lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 2 livres 8 sols à rendre au 15 août.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Claude Favier – f°526

Le 28/05/1612 a comparu Claude Favier, lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 2 livres 8 sols à rendre au 15 août « soubz la resp... [abrégé] de » [la caution de] Me Jean Guillaume Sauvecane.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Menard – f°527

Le 28/05/1612 a comparu Jean Menard, lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 3 livres à rendre au 15 août. [Signé : J Menard]

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Noël Rougier en principal et Bertrand Coussin en pleige – f°527

Le 28/05/1612 ont comparu Noël Rougier en principal, et Bertrand Coussin en pleige, lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 6 livres à rendre au 15 août. [Signé : Coussin]

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jeanne Felissian veuve – f°527

Le 28/05/1612 a comparu Jeanne Felissian, veuve, laquelle a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 30 sols à rendre au 15 août.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Honoré Roux – f°527

Le 28/05/1612 a comparu Honoré Roux, lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 6 livres à rendre au 15 août. [Signé : H Rous]

Quittance pour Me Claude Gavaudan contre messieurs les rentier seigneuriaux – f°528

Quittance pour Me Martin Philip contre les rentiers seigneuriaux – f°528

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Honoré Pascal et Gaspard Laydet – f°529

Le 29/05/1612 ont comparu Honoré Pascal et Gaspard Laydet, lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 3 livres à rendre au 15 août.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Claude Rougier – f°529

Le 29/05/1612 a comparu Claude Rougier, lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 20 sols à rendre au 15 août.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Ambroise Habelli en principal et Me Gavaudan en pleige – f°530

Le 29/05/1612 ont comparu Ambroise Habelli en principal et Me [Claude] Gavaudan en pleige, lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 2 livres 8 sols à rendre au 15 août. [Signé : Gavaudan]

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Louis Porre en principal et Delphine Devoulx – f°530

Le 29/05/1612 ont comparu Louis Porre en principal et Delphine Devoulx [en pleige], lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 20 sols à rendre au 15 août.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Christophe Escoffier – f°530

Le 29/05/1612 a comparu Christophe Escoffier, lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 20 sols à rendre au 15 août.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Brancais Vian et Jean Chainé – f°530

Le 29/05/1612 ont comparu Brancais Vian et Jean Chainé, lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 2 livres 8 sols à rendre au 15 août.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Michel Chivalier et Isabeau Hupais en principal, et Jean Chainé pleige de ladite Hupais – f°531

Le 29/05/1612 ont comparu Michel Chivalier et Isabeau Hupais en principal, ainsi que Jean Chainé en pleige de ladite Isabeau Hupais, lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 3 livres 8 sols à rendre au 15 août.

Achat pour Nicolas Durand menuisier d'Aix-en-Provence contre demoiselle Anne Aubert – f°531

Quittance pour Joseph Emin contre les anciens rentiers seigneuriaux – f°533

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Pierre Barthélémy – f°534

Le 30/05/1612 a comparu Pierre Barthélémy, lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 4 livres à rendre au 15 août.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Guillaume Gobin – f°534

Le 30/05/1612 a comparu Guillaume Gobin, lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 30 sols à rendre au 15 août.

Obligation pour Antoine Pourchier contre Georges Meissonier – f°534

Cession pour Antoine Pourchier contre Jacques Darbon – f°535

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jacques Carbonnel – f°536

Le 30/05/1612 a comparu Jacques Carbonnel, lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues 6 livres à rendre au 15 août.

Obligation pour Jacques Nicollet et Georges Gueidan, rentiers, contre Jean Bouchard, Pierre Motton, Daniel Jourdan, Pierre Mallan et Jean Armant – f°536

Prix-fait pour Gaspard Reboul, Pierre Sauvan, Brancais Vian et Raymond Plantard contre Michel Granier, maçon – f°537

Le 01/06/1612 ont comparu Gaspard Reboul, tant pour lui que comme mari de Lucie Plantard, Brancais Vian tant pour lui que pour Antoinette Marcou, Claudette Jacquet et Me Pierre Sauvan, tous quatre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont baillé à prix-fait à Michel Granier maçon habitant en ce lieu, présent, « de fabricquer nouvellement le devant des maisons des susdits balheurs assize dans ce lieu et cartier des Theoledes, et icelles maisons avancer dans rue a l'esgal des autres maisons estantz les fondementz ja faictz et la relever en hault autlant comme elle est de presant, ce qu'il fera de bonne chaux et chable bien et duemant entre icy et la Saint Michel prochain, de l'espoisseur de deux pans la murailhe mestresse et le devant d'ung pan et demy, et les bugetz d'ung pan, auquel prisfaict ledit Granier fornira tous les attraictz necesseres excepté la piarre que lesditz bailheurs seront tenus fornir sur la place, moienant le pris de quarante neuf souls la cane mesurant tant plain que vuide, paiable en faisant et faicte la besougne ormis que ladite Jacqueline paiera la moitié a la Saint Michel prochain, l'autre moitié au Noel ensuivant auquel prisfaict y est compris ung eisquier que ledit Granier posera dans la maison dudit Vian, reserve que ledit Granier fera une porte de boticque audit Reboul de tailhe moienant dix huit livres seze souls qu'icelluy Reboul luy paiera en son propre, pour regard duquel prisfaict chascune des parties paiera a proportion de ce que leur touchera. » En déduction de la part dudit Reboul, ce dernier lui a cédé 45 livres à prendre de Pierre Jourdan au mois d'août, qu'il lui doit par acte chez ce notaire pour le prix d'un chenevier. « A esté dict que lesdits Reboul et Vian seront tenues paier par moitié le pied droict qu'ils feront entre leurs deux portes esgallement. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Sicard et Michel Rodde. [Signé : Gaspard Reboul, Sicard]

Arrentement pour Me Gaspard Reboul contre Jacques Roux – f°540

Accord et transaction entre Jacques Monier et Barthélémy Martin – f°541

Attitulation pour Antoine Long de La Tour-d'Aigues – f°544

Promesse pour Jaumet Gouirand contre François Charpin – f°546

Procuration pour Jacques et Georges Gueidan, père et fils – f°547

Le 11/06/1612 ont comparu Jacques et Georges Gueidan, père et fils, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ledit Georges comme rentier seigneurial pour moitié de ce lieu et ledit Jacques comme son pleige, suivant acte principal d'arrentement, lesquels ont nommé pour procureur Jacques Nicollet bourgeois de Sisteron (04), rentier pour l'autre moitié, absent, pour passer un acte d'accord et obligation en faveur de monsieur de Vaubelle lieutenant général en l'amirauté de Marseille (13) pour la somme de 7000 livres de principal comme cessionnaire de feu la comtesse de Sault, et à ces fins, que ledit Nicollet, ainsi que Blaise Nicollet son père, pleige pour l'autre moitié, qui devra donner sa procuration avant de contracter l'accord, pour la moitié, et lesdits Gueidan pour l'autre moitié. Ledit Nicollet procureur fera compte et calcul avec ledit sieur de Vaubelle tant pour le principal que pour les intérêts et passer les obligations. Ladite somme de 7000 livres sera en déduction du prix de l'arrentement seigneurial et sans préjudice des premières obligations en faveur de ladite feu comtesse pour le pleigement desdits rentiers qui demeurent obligés envers le sieur de Vaubelle cessionnaire. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Antoine Derbes habitant de Pertuis (84) et Denis Daumas de ce lieu. [Signé : Gueidan, Jaques Gaydan, Derbes]

Obligation pour Pierre Mairetet contre Claudette Jacquet – f°549

Le 11/06/1612 a comparu Claudette Jacquet, femme de Raymond Plantard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, licenciée par autorité judiciaire à négocier, laquelle a confessé devoir à Pierre Mairetet de ce lieu, absent, 6 livres 5 sols pour l'achat d'un demi quintal d'huile, reçu, qu'elle promet de payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Esprit Pourret et Jean Reynaud de ce lieu.

Déclaration pour Antoine et Jean Reynaud contre Esprit Pourret – f°549

Obligation pour Paul Agnel contre Audet Arlaud – f°551

Obligation pour Antoine Pourchier contre François Rey – f°552

Achat pour Grégoire Richaud contre Me Claude Darbon – f°552

Le 13/06/1612 a comparu Me Claude Darbon ancien procureur à Aix-en-Provence (13), lequel a vendu à Grégoire Richaud, travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une terre de six émines en ce lieu, quartier de Bédarrides confrontant terre de François Fabry, terres et pré de Me Jacques Vian et la draie. La vente est faite pour le prix de 24 livres, somme reçue d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Ange et Antoine Garcin de ce lieu. [Signé : C Darbon, A Garcin, Ange]

Quittance de lods pour ladite acquisition – f°554

Atitulation pour Antoine Le Long – f°555

Obligation pour Guillaume Nicolas de Pertuis contre Jean Garcin travailleur – f°556

Insolutondation pour Me Claude Gavaudan contre François Roman et Pierre son fils – f°557

Investiture pour Hélion de Bompuis, de Pertuis – f°560

Cession pour Me Louis Ange contre Auphante Archimbaud – f°562

Obligation pour Pierre Bret contre Jaumet Barthélémy et Louise Rambaud mariés – f°563

Obligation pour demoiselle Anne Aubert, veuve, contre Denis Toupin – f°564

Promesse pour Jacques Cavallier contre Mathieu Panin – f°565

Cession pour Jean candolle contre Jean Thorame – f°566

Rémission et obligation pour Georges Pichot contre Georges Meissonier – f°567

Le 21/06/1612 a comparu Georges Pichot de ce lieu de La Tour-d'Aigues lequel a cédé et remis à Georges Meissonier, de ce lieu, présent, sa part et moitié de tout le fruitage qu'ils ont acheté en commun cette année de plusieurs particuliers moyennant la somme de 36 livres que ledit Meissonier promet de payer, moitié fin août, moitié à la Toussaint. Ledit Meissonier promet de payer en son propre les sommes dues aux vendeurs. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Eyriès et Laurent Vian fils de Nicolas de ce lieu. [Signe : Eyrieys]

Le 20 [mois non inscrit] 1612 acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque. Fait en présence de messire Laurent Vian prêtre et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Vian, Charles Jourdan]

Achat pour Claude Bouzon fils de Claude contre Antoine Richier – f°568

Obligation pour Antoine Pourchier contre Antoine Isnard – f°570

Ratification pour Jaume Blanc et Anne Boyer – f°571

Le 25/06/1612 ont comparu Jaume Blanc et Anne Boyer, mariés, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont approuvé et ratifié l'acte de compromis passé par François Blanc leur fils et procureur avec Jean Mathieu Brignon d'Aix-en-Provence (13) reçu par Me Gilles notaire d'Aix-en-Provence le 22/06/1612. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Claude Ferrier de ce lieu. [Signé : C Ferrier, Darbon]

Obligation pour François Velixandre contre Michel Felissian – f°572

Procuration pour le sieur contrôleur Vian – f°573

Procuration pour Blaise Nicollet et Jacques Gueidan – f°574

Le 28/06/1612 ont comparu Blaise Nicollet bourgeois de Sisteron (04) et Jacques Gueidan bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, beaux-frères, lesquels ont ratifié les donations et consentements du contrat de mariage de Georges Gueidan bourgeois, fils dudit Jacques, et demoiselle Suzanne de Nicollet fille dudit Blaise, les mariés présents, reçu chez Me Antoine Roubaud notaire royal de Sisteron (04) le 20/08/1609, et font procuration aux mariés pour qu'ils en demandent l'insinuation au lieutenant général d'Aix-en-Provence (13). Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Darbesi et Guillaume Darbon, de ce lieu. [Signé : B Nycollet, Gueidan, Susanne Nicollete, Jaques Gaydan, Darbon]

Quittance pour Pierre Jourdan contre Gaspard Reboul et Michel Granier – f°575

Prorogation et accord pour Jacques Silve contre François Roux – f°576

Le 02/07/1612 a comparu Jacques Silvy tisseur de toiles de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a prorogé au capitaine François Roux de ce lieu, présent, le paiement de la somme de 18 livres de principal qu'il lui doit suivant acte chez ce notaire, ainsi que les intérêts et dépens taxés par le lieutenant général aux soumissions d'Aix-en-Provence (13) sur l'opposition formée par ledit Roux, d'après les compulsoires levées, et ce jusqu'à la fin du mois d'août. Passé ce délai, il a été convenu entre les parties que ledit Silvy se fera colloquer pour lesdites sommes, incluant droits de lods et dépens exécutoires sur une vigne ou une partie de celle-ci en ce lieu quartier de Badareau confrontant vigne de Me Claude Gavaudan, le chemin de Pertuis et terre de Joseph Emin. Les estimateurs modernes, choisis par les parties, en feront l'estimation. Le tout sans sommation avec rapport par les estimateurs chez ce notaire. Ledit Silvy avait fait saisir cette vigne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Joseph Emin et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : Emin, Coussin]

Prix-fait pour la confrérie Saint-Christophe de La Tour-d'Aigues contre Me Michel Granier, maçon – f°577

Obligation pour Salomon Lombard contre Jacques Olivier – f°579

Le 04/07/1612 a comparu Jacques Olivier tailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Salomon Lombard, argentier de madame de Créquy, absent, la somme de 30 livres, reçue

en prêt et qu'il promet de rendre à Noël. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Gueidan et Jean Meyran de ce lieu. [Signé : Bartemi Gedan]

Le 22/10/1613 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Olivier. [Signé : Lombard]

Promesse pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Me Louis Jourdan – f°580

Quittance pour Me Claude Prevost contre le sieur contrôleur Vian – f°582

Obligation pour demoiselle Anne Aubert, veuve, contre Me Raphaël Bounaud – f°583

Obligation pour Antoine Pourchier contre Jacques Darbon – f°584

Cession pour François Velixandre contre frère Pierre Balleguier – f°585

Promesse pour Me Guidon Mombrion contre Toussaint et Joseph Sauvecane – f°586

Obligation pour Antoine Pourchier contre Guilhen Nicolas de Pertuis – f°587

Arrentement pour Me Pascal Sicard contre Pascal Guion – f°588

Obligation pour Jean Miollan contre Honoré Thurin – f°589

Arrentement pour demoiselle Delphine Devoulx contre Honoré Eyriès – f°590

Achat de guérés pour Me Louis Jourdan contre Philippe Esteve – f°591

Le 26/07/1612 a comparu Philippe Estève laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Me Louis Jourdan, de ce lieu, présent, un guéré de deux saumées quartier de Piedbernard qu'il tient à ferme de Jacques Blanc, ayant trois raies, auquel il devra encore donner une raie avec son bétail dans dix jours, et ce moyennant le prix de 19 livres 4 sols, reçu au prix d'une charge et demi de conségal qu'il devait par acte chez ce notaire. Si le guéré est de plus de deux saumées, ledit Jourdan paiera le surplus. De plus, ledit Jourdan devra payer audit Blanc le prix de deux panaulx par saumée de conségal à la récolte prochaine en déduction de la rente dudit Esteve qu'il doit audit Blanc. Fait et publié en ce lieu en présence de Daniel Jourdan de Cabrières-d'Aigues (84) et Antoine Alosque boucher dudit lieu. [Signé : L Jourdan, Alosque]

Caution pour Jean Garcin – f°592

Prorogation et quittance pour Claude Ginies contre Béatrix Boyer – f°593

Le 28/07/1612 ont comparu Béatrix Boyer, veuve de Jean Sicard, habitante de Marseille (13), d'une part, et François Ginies de La Bastidonne (84) tant pour lui que pour Claude, son père qui devra ratifier cet acte dans huit jours, lesquels ont fait leur compte pour les intérêts de la somme de 90 livres de principal que ledit Claude doit à ladite Boyer suivant la vente de biens par acte chez Me Jean Martin notaire royal de Marseille le 31/08/1606, qui se montent à 11 livres 8 sols en déduction de laquelle somme ladite Boyer a reçu à l'instant 6 livres 12 sols, d'où quittance, et pour les 4 livres 16 sols restantes, ledit François promet de payer fin août et porter l'argent à Marseille. Pour la somme principale de 90 livres, ladite Boyer en proroge le paiement en deux paies égales, la première au 31 août et l'autre un an après avec les intérêts au denier seize, argent à porter à Marseille aux dépens desdits Ginies. A défaut de paiement, elle pourra continuer ses exécutions déjà entamées de l'autorité des soumissions d'Aix-en-Provence (13) suivant ses premières hypothèques. Fait et

publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : Gavaudan, N Olivier]

Le 30/08/1614 ledit Ginies a payé ladite Boyer suivant quittance chez Me Piquet notaire de Marseille (13) « cy fiché » [insérée dans la reliure du registre], d'où acte barré.

Quittance générale pour Philippe Esteve contre Antoine Richier – f°596

Le 28/07/1612 a comparu Antoine Richier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été entièrement payé par Philippe Esteve, laboureur de ce lieu, présent, pour le prix de l'arrentement qu'il tenait dudit Richier, suivant acte chez Me Magnan notaire de Cucuron (84) et autres affaires jusqu'à ce jour tant par actes d'obligation, que de cédulés et autres, d'où quittance générale. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pons May chirurgien et Jean Archimbaud de ce lieu. [Signé : P May]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre le sieur de Beccaris – f°597

Compte-final portant cession pour Antoine Pourchier contre Me Louis Ange – f°598

Promesse pour Me Claude Gavaudan contre Me Louis Ange – f°600

Sentence arbitrale pour Me Louis Jourdan contre Me Balthazar Billard – f°601

Rétrocession pour le sieur contrôleur Vian contre le sieur Oratio Padoan – f°604

Obligation pour Jean Vincens contre Toussaint et Joseph Sauvecane – f°604

Quittance pour Etienne Gorrin contre Toussaint et Joseph Sauvecane – f°606

Arrentement pour demoiselle Delphine Devoulx contre Claude Fournier – f°606

Le 01/08/1612 a comparu demoiselle Delphine Devoulx, veuve du capitaine Ferdinand Bon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a arrenté à Claude Fournier de ce lieu, présent, deux propriétés qu'elle possède en ce lieu, quartier de Badarreau consistant en terres, jardin, vigne et bâtiment à l'intérieur, et ce pour quatre ans et quatre prises de fruits à partir de la Toussaint prochaine contre une rente annuelle de 90 livres à payer en deux paies égales, l'une à la Toussaint et l'autre à Pâques, à partir de la Toussaint prochaine en un an. Ledit Fournier « cohabitera » dans ledit bâtiment, il « maintiendra les arbres desdites propriétés et les trailhardz sive trounes biens et duement a la charge que ladite damoiselle Devoulx luy fornira de bois pour ce fere. » Elle fournira un tonneau contenant trente-six coupes pour le vin de la vigne sans rien faire payer. Elle se réserve quatre cognassiers, un pommier et un prunier, le tout de son choix, ainsi que huit livres d'abricots, huit livres de grafions premiers [cerises ?] « s'il en est saison ». Ledit Fournier devra planter des arbres fruitiers aux lieux indiqués par ledit Devoulx qu'elle devra lui fournir sur la place. Il devra faire sur les propriétés la moitié en jardin s'il y a de l'eau et sinon autant qu'il voudra. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Claude Tamisier de ce lieu. [Signé : Dauphine Devoulx, H Darbon, Claude Tamisier]

Le 01/10/1617 acte barré en présence de demoiselle Delphine Devoulx et de sieur Salomon Lombard cessionnaire pour 15 écus suivant acte chez Me Bernard notaire en 1616, laquelle moyennant le paiement des 15 écus demande à ce que l'acte soit barré et ledit Fournier tenu quitte. Fait en présence de Noël Meyran de ce lieu. [Signé : Dauphine Devoulx, Lombard]

Quittance générale de lods pour Pierre Bret contre le capitaine François Roy ancien rentier – f°609

Déclaration pour Daniel Ripert de Cabrières-d'Aigues contre Jean Morel – f°611

Achat pour Pierre Bret contre Me Louis Jourdan – f°613

Quittance pour Nicolas Besson contre demoiselle Anne Aubert – f°617

Procuration pour le sieur contrôleur Vian – f°617

Sentence arbitrale pour Me Elzias Philip contre Barthélémy Icard et Françoise Gabriel – f°618

Quittance et reconnaissance de dot pour Toussaint et Louise Chateminois contre Mathieu Mombrion – f°621

Le 06/08/1612 a comparu Mathieu Mombrion de Cucuron (84), époux de Louise Chateminois, lequel audit nom a confessé avoir reçu de Toussaint Chateminois, son beau-frère, présent, la somme de 15 livres en déduction de la dot constituée à ladite Louise dans son contrat de mariage reçu chez ce notaire en 1610, d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Michel Barthélémy de ce lieu et Jean de La Matroye de Cucuron. [Signé : Mathieu Mombrion, Barthelemy]

Rétrocession pour Bertrand Coussin contre Antoine Mirabeau – f°622

Accord portant obligation pour Balthazar Ferrier et Marguerite Silve, mariés, contre David Sauvan de ce lieu – f°624

Promesse pour Honoré Turcan contre Jean Bonafoy – f°627

Quittance générale pour Antoine Berard et Françoise Sarret, mariés contre Me Louis Jourdan cessionnaire de Salomon son frère – f°628

Le 09/06/1612 a comparu Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, cessionnaire de Salomon, son frère, suivant acte chez ce notaire, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Berard et Françoise Sarret, mariés, lui présent, la somme de 30 livres pour reste et entier paiement de la somme de 60 livres de principal qu'ils doivent audit Salomon suivant acte de rétention d'une vigne chez ce notaire le 09/02/1606, d'où quittance ainsi que des intérêts. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jean Candolle et messire Claude Garnier prêtre de ce lieu. [Signé : Candolle, L Jourdan, C Garnier]

Compromis pour Toussaint Sauvecane et ses frères contre Pierre Roman – f°629

Cession pour Charles German contre Me Pons May – f°631

Arrentement pour Jean Cassan contre Brancais Vian – f°633

Quittance pour Balthazar Billard de La Tour-d'Aigues contre Paul Menon maître quincaillier de Gap – f°635

Prix-fait pour la dame de Saint-Hilaire contre Jean Sauvat, maçon – f°636

Le 11/08/1612 a comparu dame Jeanne de Bourdon, dame de Saint-Hilaire, laquelle a baillé à prix-fait à Jean, Esprit et Léger Sauvat, père et fils, maçons de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, « de rabiller tous les couvertz de la meterie, fourt, gellinier et pourcil que ladite dame a en la meterie assize au terroir de ce lieu et le remettre en bon estat, y fornir par ladite dame les thuilles et bois et

clous que y sera besoing et tous les autres attraictz lesdictz Sauvatz seront tenus fournir, lesquelz Sauvatz rabilleront le sellier, degrés, escartes du dessus de ladite metarie, fera la croisée et condriere en taille de l'auteur qu'elle est et ladite dame luy fornira la taille. Plus lesdictz Sauvatz rabilleront le petit cabinet, le devant des cheminées tant du fourt que de l'autre chemise de l'estaige, amboucher la muraille desdictes deux estaiges d'une cane d'hault plus ou moingz ou sera besoing, redresseront le bastiment de la porte de la rue et emboucher au dehors d'une cane dessus et dessoubz, feront une bouche au fourt de pierre de taille, rabilleront la crotte et bars et le rantier de ladite dame sera tenu les apporter sur le lieu estant coupés, sourtiront la muraille du devant de ladite meterie a l'esgal de ce qui est au dessus, monteront hors des thuilles les cheminées et rabilleront les canons et chapes d'icelles, refferont les deux piedz droictz de la porte entrant a l'estable a chaux et sable avec ung tallus d'ung pan et demy d'espoisseur et deux pans de large, retiendront les bastans avec du plastre, reboucheront a six pans a l'entour par dedans et dehors desdictz piedz droictz a mesme chaux et sable, et fermeront l'escroustremant en entrant a main droicte audit estable, feront trois pilliés a chaux et sable au-dedans dudit estable pour soubstenir la crotte y estant de deux pans et demy d'espoisseur en bas et deux pans en hault, poseront les pieces de chaine que ladite dame luy fornira pour mettre au dessus desdictz pilliés, refferont le coing de la muraille de l'estable du costé de la meterie du sieur Gueissan de treze pans d'hault compris le fondemant et emboucher la muraille et escartes estant audit coing jusques a icelle escarte et de l'autre costé a proportion, redresseront ung des piedz droictz de la feniere et reboucheront l'autre, refferont le dessus de la porte de ladite bastide et cuillir les basteur de ladite porte, decouvriront le couvert de ladite feniere jusques a deux poutres et mettront a sa place la poutre droit ladite porte et recouleront tout ledit couvert, remesteront les deux piedz droictz du pourcier et mettront les basteurs, emboucheront les piedz droictz du gellinier et recouleront les couvertz du jas plus loing. »

Ils commenceront le travail lundi prochain et devront le finir avant le 3 septembre sans pouvoir travailler ailleurs et ce pour le prix de 45 livres en déduction duquel ils ont reçu à l'instant 22 livres et demi et le reste sera payé en faisant et fait le travail. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de ladite dame, en présence de Jacques Nicollet bourgeois de Sisteron (04) et Claude Gavaudan de ce lieu. [Signé : Janne de Bourdon, Nicollet, Gavaudan]

Caution pour Guillaume Orcière de Cabrières-d'Aigues – f°639

Obligation pour Laurent Vian contre Esprit Pourret – f°640

Quittance pour Jean Sauvat contre Pierre Daumas – f°641

Le 16/08/1612 a comparu Pierre Daumas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, héritier de feu Catherine Sauvat, sa femme, par le moyen de feu Jacques leur enfant décédé dont ledit Pierre est l'héritier, lequel confesse avoir reçu de Jean Sauvat, maçon de ce lieu, présent, la somme de 4 livres et demi pour reste et entier paiement de tout ce que ledit Jean devait suivant acte d'achat chez ce notaire le 02/11/1609 ainsi que par un autre acte chez Me Bernard notaire de ce lieu le 16/08/1611, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Meilleuret de ce lieu et Claude Tamisier de ce lieu. [Signé : Claude Tamisier]

Quittance pour Sauvaire Daumas contre Elzias Philip – f°642

Mariage entre Claude Gordes d'Esparron et Louise Chaix d'Auribeau – f°643

Le 16/08/1612 contrat de mariage entre Claude Gordes, d'Esparron-la-Bâtie (04), fils des feus Antoine et Rouxe Richier, dudit lieu, et Louise Chaix fille de Brancais et de Marguerite Lambert, d'Auribeau près de Digne [Hautes-Duyes, 04]. L'épouse est assistée de ses père et mère.

Le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 75 livres soit 25 écus, qu'il promet de payer, 15 livres dans huit jours et les 60 livres restantes à la Saint-Michel prochaine. La mère de l'épouse a

donné à sa fille la somme de 30 livres à prendre à son décès. Au total la dot est de 35 écus. L'époux devra placer le tout sur un fonds solvable et en faire reconnaissance.

Il sera fait à l'épouse pour le jour des noces une robe de cadis de la couleur qu'elle voudra aux dépens de l'époux, et un aubergeon aux dépens du père de l'épouse ; les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié aux faubourgs de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison d'Andrieve Thorame tenue à ferme par ledit Chaix, en présence de Me Claude Gavaudan praticien et Me Antoine Astoin de ce lieu. [Signé : Gavaudan]

Quittance pour Guillaume Mallet contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°647

Obligation pour Claude Roman contre Barthélémy Gouirand en principal et Daniel Bouchard en pleige – f°648

Quittance pour François Solliers contre François Mirabeau – f°649

Le 20/08/1612 a comparu François Mirabeau de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été payé par François Solliers, de ce lieu, présent, pour le prix de trois coupes de vin que ce dernier lui devait par promesse « que ledit Mirabeau a dict avoir esgâtée », d'où quittance. Il déclare la promesse de nul effet et demandé à ce qu'elle soit déchirée si elle est retrouvée. Fait et publié en ce lieu, en présence de Pascal Guion et Jean Reynaud de ce lieu.

Prorogation avec quittance pour Jean Martin contre Louis Archimbaud – f°650

Quittance pour Barthélémy Icard contre François Velixandre – f°651

Quittance générale pour François Bertet contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°651

Cession pour Me Jean Candolle contre Laurent Vian fils de feu Jacques – f°652

Quittance pour Noël Rougier contre Jean Vincent Clerc – f°654

Le 21/08/1612 a comparu Jean Vincent Clerc, de Manosque (04), lequel a confessé avoir reçu de Noël Rougier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 42 livres suivant la cession chez ce notaire le 02/11/1611, et ce en trois charges six panaulx de blé annone suivant le prix des rapports, d'où quittance envers ledit Rougier comme rentier de Bertrand Coussin en déduction de la rente dudit Coussin pour cette année, paie échue. Fut présent ledit Coussin qui a reçu dudit Clerc l'acte de cession principal, l'intimation et les exécutions faites. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Le Long et Thomas Perin de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Pierre Le Long, Coussin]

Testament de Magdeleine Ripert, de Cabrières-d'Aigues – f°654

Le 21/08/1612 testament de Magdeleine Ripert, de Cabrières-d'Aigues (84), fille des feus Georges et Magdeleine Jourdan, dudit lieu, femme de Pierre Baridon dudit lieu, en bonne santé. Elle souhaite être inhumée dans l'église Saint-Jean-de-Robians à Cabrières-d'Aigues « en la forme de ceulx de la religion » protestante.

Elle nomme pour héritier universel ledit Pierre Baridon, son mari. Et « d'autant que ledit Baridon son mary faict cinq a six années il vandit de son propre bien une terre a Pierre Reymond hoste dudit Cabrieres au pris de trente livres duquel pris en paia Pol Agnel, cappitaine Jehan Antoine Plunier et Jacques Gondon d'ung debte que ladite testatrice devoit de son creu comme elle a dict, en recompance de ce ladite tesatrice a legué et donne a sondit mary une vigne d'environ cinq homes assize audit Cabrieres et cartier du Clot » confrontant vigne de Pierre Franchesquin, vigne

de Marquet Ripert, vigne de Jacques Baridon, vigne de Pierre Grange et vigne de Jaumet Ripert. Elle nomme pour gadiateur Jean Ripert fils de feu Louis. Elle révoque tous ses autres testaments éventuels dont celui reçu par Me Jean Magnan notaire de Cucuron (84) qu'elle déclare de nul effet. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Vincent May, Jean Louis Le Long cordonniers, Jean Archimbaud tailleur, Barthélémy Silvy charpentier, Guillaume Bœuf, Gervais et Louis Allard, et David Bret de Cabrières-d'Aigues. [Signé : L Alard, V May, Jehan Louis Le Long]

Compromis entre Honoré et Antoine Chansaut, frères, de La Tour-d'Aigues – f°658

Le 22/08/1612 ont comparu Honoré et Antoine Chansaut, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont déclaré « ses mois passés avoir fait division et partaige leurs biens qu'estoient comungz et indivis sans avoir fait rediger ledit partaige en forme autanique et acesfins pour se randre esgaulx ont commis et deputés » Me Georges Constans et Me Vincent May de ce lieu, pour aller auxdits biens, les arpenter, planter des bornes et en faire les lots et la sentence chez ce notaire dans quinze jours tant pour les bâtiments que pour les autres biens. Ils promettent de s'en tenir à leur arbitrage sous peine de 60 livres d'amende, moitié au roi, moitié à l'autre partie. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Mairetet et Laurent Vian fils de Jacques de ce lieu. [Signé : Mairetet, L Vian]

Compromis entre Siméon Agnel et Jean, Antoine, Barthélémy et André Garcin, frères – f°659

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues, Me Pons May et Jean Garcin trésoriers, contre le capitaine Claude Pellizier et André Savornin – f°662

Compromis entre Mathieu Gondon et Daniel Bertrand – f°663

Quittance de lods pour Martin Philip contre les rentiers seigneuriaux – f°665

Obligation pour Me Jean Garcin notaire contre Jean et Antoine Garcin – f°666

Déclaration pour Siméon Agnel contre Me Jean Garcin notaire – f°667

Quittance portant cession pour Joseph Aubion contre Antoine Pourchier – f°667

Cession pour Me Pascal Sicard contre demoiselle Taurel – f°668

Obligation pour François Velixandre contre Laurent Vian fils de Jacques – f°669

Procuration pour Jean et Antoine Garcin, frères – f°670

Caution prêtée par Georges Gueidan – f°672

Quittance pour François Roux contre Jacques Silvy – f°673

Le 31/08/1612 a comparu Jacques Silvy tisserand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de François Roux de ce lieu, absent, Claude Pellat de La Bastide-des-Jourdans (84), présent, payant des deniers dudit Roux, la somme de 18 livres en déduction de plus d'argent qu'il lui doit suivant acte chez ce notaire le 02/07/1612, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Bourcet maréchal de ce lieu et Jean François Peire, de Pertuis (84).

Quittance et reconnaissance de dot pour Pierre Bourcet et Allis Bourcet contre Suffren Boyer d'Eguilles – f°674

Le 31/08/1612 a comparu Suffren Boyer jardinier du lieu d'Aguilles [Eguilles, mais lequel ?], comme mari d'Allis Bourcet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel audit nom a confessé avoir reçu de Pierre Bourcet oncle de ladite Allis, maréchal de ce lieu, héritier de feu Sibille Ferrier sa mère, présent, la somme de 24 livres léguée à ladite Allis par le testament de ladite Ferrier chez Me Bernard notaire de ce lieu, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Il hypothèque pour cela une terre d'un journaux que François Boyer son père lui a donné le 29 de ce mois par acte chez Me Liotaud notaire d'Aguilles, audit lieu quartier de Saint-Etienne confrontant terre de Pierre Reynaud et terre de Jean Martin. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon ancien procureur à Aix-en-Provence (13) et Honoré Ginies de ce lieu. [Signé : C Darbon, Honort Ginies]

Testament de Jean Jourdan ménager de Cabrières-d'Aigues – f°675

Le 01/09/1612 testament de Jean Jourdan, ménager de Cabrières-d'Aigues (84), fils des feus Guilhen et Françoise Royer, dudit lieu, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans l'église Saint-Jean, « en la forme de ceulx de la prethandue religion » protestante. Il lègue aux pauvres de ce lieu une charge de conségal à distribuer dans les quinze jours suivant son décès par les gadiateurs. Il lègue à Isabeau Magnan, sa femme, « pour les bons et agreables services qu'il a heu d'elle tant a sa santé que infirmité et espere recevoir a l'advenir » une pension annuelle sa vie durant, en gardant l'état de viduité, de trois charges moitié blé annone moitié conségal, mesure courante, par an à payer à chaque récolte. Il lui lègue aussi l'usage de la « presante » instance de maison et ainsi que le dessous de cette instance pour en jouir ainsi que Françoise, Marie et Antoinette Jourdan ses filles, ainsi que la moitié d'un jardin au-devant de ladite instance du côté de Brunet Jourdan. Il veut que sa femme soit nourrie et entretenue une année entière dans sa maison après son décès. Elle ne pourra pas demander la pension cette année-là.

Il lègue auxdites Françoise, Marie et Antoinette Jourdan ses filles et de ladite Magnan, encore pupilles, la somme de 850 livres chacune, soit au total 2550 livres, à payer le jour de leur mariage et jusqu'alors il leur lègue neuf charges moitié blé moitié conségal de pension annuelle tenant lieu et place des intérêts desdites sommes et ce, jusqu'à leur mariage. Chaque fille aura donc trois charges de grains et en plus dix coupes de vin, trente-six livres d'huile et la somme de 18 livres en argent pour les trois chaque année, à payer le blé à la récolte, le vin et huile aussi et l'argent en deux paies égales. Elles seront vêtues durant un an après le décès du testateur. Lorsqu'elles se marieront la pension s'arrêtera. A leurs mariages, elles devront accepter d'être payées en dettes sur des communautés se trouvant jusqu'à quatre lieues de Cabrières-d'Aigues « telles que sesdits heretiers indiqueront toutesfois au risc et fortune desdits heretiers. ». Il lègue aussi à ses filles le pouvoir de loger dans un tonneau qu'il possède le vin ci-dessus. Il leur lègue aussi les fruits et usufruits d'une vigne de trois hommes au quartier de Saint-Laurent, confrotnant vigne de Jean Pascal, vigne de Louis Ripert et de Pierre Reymond pour en jouir jusqu'à ce que la dernière se marie. Elles devront payer les tailles et censes de la vigne, de la chambre et du jardin. Il leur lègue aussi les fruits et usufruits d'un coin de chenevier au Clot confrontant le chemin, chenevier de Brunet Jourdan et Daniel Bertrand sous les mêmes conditions et après l'an vidual de ladite Magnan. Si une ou deux de ses filles meurent sans enfant légitime, il substitue ses filles entre elles. Si toutes trois meurent, il lègue sur les 2550 livres 300 à Paul Jourdan son neveu, fils de Pierre Jourdan et le reste à Pierre et Daniel Jourdan, ses frères, à parts égales et à leur défaut leurs hoirs.

En plus, il lègue à ses dites trois filles un lit de bois blanc, une paillasse, un traversier, quatre linceuls et une couverture de laine. Il nomme sa femme en charge de leur éducation et elle percevra ladite pension de leurs filles ; elle devra les nourrir, chauffer et vêtir. Si une fille meurt, la pension demeurera entière au profit des survivantes. Il ajoute au legs de ses filles trois chèvres, trois brebis et un pourceau « expediable au temps que se despartiront des maisons de leurs honcles » avec une houle de fer, deux plats, deux écuelles d'étain.

Il nomme pour héritiers universels lesdits Pierre et Daniel ses frères, à parts égales. Il nomme pour gadiateurs Mathieu Durand et Jean Jourdan fils de Brunet, son cousin et leur demande « de prendre garde sur la norriture et entretenement des filhes. » Fait et publié audit Cabrières-d'Aigues, dans la maison du testateur, en présence dudit Mathieu Durand, de Jacques Baridon fils de Facy, Daniel Bouchard, Marquet Grange, Jean Ripert fils de Marc, dudit lieu, Michel Gauvan de Villeneuve (04), et Pierre Fabry de Cabrières-d'Aigues. [Signé : Jacques Baridon, M Durand, Daniel Bouchard]

Achat pour Jean Sauvat maçon contre Jean Martin dit Guichon – f°683

Le 01/09/1612 a comparu Jean Martin dit Guichon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jean Sauvat, maçon de ce lieu, présent, un cazal qu'il possède en ce lieu, quartier du Château Vieux, confrontant cazal d'Antoine Berard, maison de François Isnard, la rue, « la rue de l'achepteur » [sic]. La vente est faite pour le prix de 25 livres et demi à payable, 9 livres à la Saint-Michel et les 16 livres et demi restantes en deux paies égales aux Saint-Michel suivantes. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : Coussin]

[En marge : « y a rapport d'extime cy dernier » [ci-après, plus loins]

Le 02/11/1612, ledit Martin confesse avoir reçu dudit Sauvat 10 livres 10 sols en déduction du total, d'où quittance. Fait en présence de Georges Constans et Vincent May. [Signé : G Constans]

Le 01/10/1619 ledit Martin confesse avoir été entièrement payé par ledit Sauvat, d'où quittance. Fait en présence de Jacques Gueidan et Esprit Rougier, de ce lieu. [Signé : J Gueidan]

Sentence arbitrale entre Jean et Antoine Garcin, frères, d'une part, et Siméon Agnel, Barthélémy et André Garcin, frères et oncle, d'autre part – f°685

Procuracion pour Me Trophime Coussin – f°688

Rapport d'amélioration pour Jean Sauvat contre Jean Martin – f°689

Le 03/09/1612 rapport a été fait par Me Vincent May et Antoine Martini estimateurs modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, qui ont pris pour expert François Bertet maçon, à la requête de Jean Sauvat, maçon, et ils sont allés au cazal que ce dernier a acquis de Jean Martin au Château Vieux, suivant acte chez ce notaire le 1^{er} septembre. Ils ont visité le cazal et « treuvé que n'y a point de murailhe a lentour fors sur le dernier y ayant ung peu de crotte au dernier corrompue et enfoncée, que fault que soict rebattie auquel cazal y a ung peu de piarre » et ils ont estimé le tout à 27 livres. [Signé : V May, A Martini]

Cession pour Antoine Constans contre Toussaint Sauvecane – f°690

Procuracion pour Louis Archimbaud – f°691

Insolutondation pour Jean Maurisan contre Jean Richard – f°692

Compte-final et obligation pour François Roy contre Mathieu Rochel – f°694

Obligation pour Louis Archimbaud contre Jacques Grillard, François et Antoine Boyer – f°696

Quittance pour Jeanne Felissian contre François Vielh – f°697

Le 05/09/1612 a comparu François Vielh, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jeanne Felissian veuve de Jean Richier, de ce lieu, présent, la somme de 15 livres, ainsi qu'une charge de conségal, qu'elle lui doit par acte chez Me Hupais notaire le 09/01/1598, d'où

quittance, ainsi que des dépens. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Courenc et Guidon Mombrion de ce lieu. [Signé : Courenc]

Quittance pour Toussaint Chateminois contre Jean Martin et ses frères – f°698

Le 05/09/1612 a comparu Jean Martin fils de Pierre, ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant pour lui que pour ses frères, lequel a confessé avoir reçu de Toussaint Chateminois de ce lieu, payant de son propre, la somme de 12 livres pour les intérêts de la somme de 36 livres de principal que ledit Chateminois doit à Delphine Pourret, et cette somme de 36 livres de principal a été léguée audit Chateminois par ladite Pourret dans son testament chez Me Chappuis notaire de Pertuis (84), et ces intérêts de 12 livres représentent la durée durant laquelle ladite Pourret était mariée avec feu Michel Martin, frère dudit Jean et de ses frères, à qui ils ont succédé. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guidon Mombrion et Jacques Olivivier de ce lieu. [Signé : J Martin]

Obligation pour Antoine Garcin contre Nicolas Olivier – f°699

Le 06/09/1612 a comparu Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, marchand de ce lieu, présent, la somme de 100 livres, reçue en prêt, qu'il promet de rendre à Noël. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin fils de Georges et Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13). [Signé : N Olivier, A Garcin, Candolle, H Thurin]

Le 09/06/1614 acte barré en présence dudit Garcin qui fait quittance audit Olivier. Fait en ce lieu en présence de Me Antoine Ange et Guillaume Darbon de ce lieu. [Signé : A Garcin, Ange]

Cession pour Me Louis Ange contre Me Antoine Ange – f°700

Compromis entre Jeanne Mellian et Piere Tempier – f°701

Quittance et reconnaissance de dot pour Barthélémy Queyrel et Honorade Mallet contre Jacques Grillard – f°703

Le 07/09/1612 a comparu Jacques Grillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari d'Honorade Mallet, a confessé avoir reçu à l'instant de Barthélémy Queyrel, de La Bastidonne (84), présent, d'une part la somme de 19 livres et demi pour la paie échue au 15 août passé de l'acquisition, acte chez ce notaire le 12/11/1609, et d'autre part 3 livres pour les intérêts de 19 écus et demi de principal. Il reste encore dû audit Grillard pour le principal 13 écus avec les intérêts au denier vingt. D'où quittance des 19 livres et demi de principal et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Michel Barthélémy de ce lieu. [Signé : J Grillard, Barthelemy]

Quittance pour Toussaint Sauvecane contre Antoine du Rochel – f°704

Procuration pour le capitaine Jacques Grillard – f°705

Sentence arbitrale pour Me Pierre Roux avocat en la cour contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°706

Quittance et reconnaissance de dot pour Claude et Catherine Rougon contre Laurent Plantard – f°709

Le 07/09/1612 a comparu Laurent Plantard, époux de Catherine Rougon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel en ladite qualité a confessé avoir reçu de Claude Rougon de ce lieu, son beau-père, présent, d'une part la somme de 60 livres en déduction de la dot constituée par ce dernier à ladite Catherine dans son contrat de mariage chez ce notaire le 17/06/1607, et d'autre part un pourceau

gros et deux chèvres à lait promises audit mariage, d'où quittance et reconnaissance de l'ensemble au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : L Jourdan, Gavaudan]

Obligation pour Henry Darbon contre Grégoire Queyrel – f°710

Quittance pour Honoré et Antoine Chansaut contre Georges Thurin – f°711

Le 07/09/1612 a comparu Georges Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été entièrement payé par Honoré, Antoine et Jean Chansaut, frères, de ce lieu, présents, de tout le principal, intérêts et dépens auquel ils ont été condamnés par sentence des officiers de ce lieu, ainsi que les dépens pour la sentence de renvoi de l'appel interjeté par lesdits Chansaut devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13), suivant liquidation entre les parties, comprenant 24 livres et demi que lesdits Chansaut avaient déjà payé pour affaires dudit Thurin à Me Etienne Sauvecane procureur au siège. Cette quittance inclut toutes les précédentes. Ledit Thurin avait fait cession de cette dette à Me Claude Gavaudan par acte chez ce notaire, et ledit Gavaudan s'en est démis par déclaration écrite de sa main du 10/04/1612, retirée par ledit Thurin. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Ange et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : G Thurin, L Jourdan]

Rémision d'arrentement pour Antoine Pourpe contre Claude Pourpe – f°712

Confession pour Me Antoine et Jean Ange, contre Michel et Antoine Pourpe – f°714

Quittance pour Guilhen Nicolas contre Laurent Vian – f°716

Quittance pour Jean Pourchier contre Claude Charlot – f°717

Le 10/09/1612 a comparu Claude Charlot époux d'Anne Sarret, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Pourchier, tuteur des hoirs de Louis Pourchier, de ce lieu, présent, la somme de 6 livres en déduction de la pension en principal pour un achat de propriétés, suivant acte chez Me Habert notaire de Lambesc (13), argent reçu l'an dernier dudit tuteur au prix d'une charge de conségal, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Vincent May et Honoré Chansaut, de ce lieu. [Signé : V May]

Quittance pour Honoré Chansaut contre Claude Charlot – f°717

Le 10/09/1612 a comparu Claude Charlot époux d'Anne Sarret, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Honoré Chansaut, époux de Lucrèce Sarret, la somme de 12 livres en déduction des intérêts de la somme principale que ladite Lucrèce doit suivant acte chez Me Habert notaire de Lambesc (13), d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Vincent May et Jean Pourchier de ce lieu. [Signé : V May]

Compte-final avec quittance pour Vincent May contre Claude Charlot – f°718

Le 10/09/1612 ont comparu Claude Charlot, époux d'Anne Sarret de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'une part, et Me Vincent May de ce lieu, lesquels ont fait leur compte-final pour la somme de 80 écus de principal pour la part dudit Charlot de l'acquisition des biens faite par ledit May de ladite Anne Sarret, par acte reçu chez Me Marc Abel notaire de Lambesc (13) en 1602, dont ledit May a payé les intérêts annuellement, ainsi qu'il a payé à Catherine Chauvet créancière de ladite Anne Sarret 34 livres 10 sols suivant quittance chez ce notaire le 27/08/1608, 66 livres 2 sols 8 deniers en une cession chez ce notaire en 1604, 90 livres 2 sols 8 deniers payées audit May comme ancien exacteur de la communauté de ce lieu pour les dettes de ladite Sarret suivant quittance chez ce notaire en 1603. Au final, ledit May doit encore à ladite Sarret la somme de 69 livres et demi en déduction de laquelle, et pour les intérêts échus, ledit Charlot a reçu 6 livres à l'instant, d'où

quittance. Il reste encore dû 63 livres 10 sols avec « paiche que en cas que par la quittance concédée par ledit Charlot audit May escripte par mestre Jehan Guillaume Sauvecane soit de plus que de quatre livres trois sols et demy mise en compte tel surplus, ledit Charlot luy alouera sur ladite some restante. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pierre Roux avocat en la cour et Me Claude Darbon de ce lieu. [Signé : V May, Roux, Darbon]

Compte avec hypothèque pour Pierre Bret contre Michel et Pierre Nicolas – f°720

Mègerie pour Me Sauvaire Bertet de Grambois contre Me Claude Darbon et Honoré Gautier – f°723

Le 10/09/1612 ont comparu Me Sauvaire Bertet notaire de Grambois (84), d'une part, et Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13) et Honoré Gautier son mégier de Cucuron (84) ce dernier tant en son propre qu'au nom de Gaspard son frère dont il est le procureur, lesquels ont fait mègerie, ensemble. Aux prochaines semences, ledit Me Bertet devra fournir tous les grains nécessaires pour semer aux terres de la métairie que lesdits Gautier tiennent dudit Darbon quartier de Piedbernard en ce lieu de La Tour-d'Aigues. Lesdits Gautier sèmeront à leurs propres coûts, ledit Bertet ne devant payer pour les factures que 16 sols par saumée de semence, moitié au sarclage, moitié aux moissons. En plus, ledit Darbon fournira auxdits Gautier 8 sols par saumée à payer de la même manière. Ledit Bertet devra tenir un homme pour travailler, nourri par lesdits Gautier et salarié par ledit Bertet. Les grains se partageront, moitié audit Bertet, et moitié entre lesdits Darbon et Gautier. Personne ne pourra semer auxdites terres des grains qui ne sont pas audit Bertet. Les pailles appartiendront auxdits Gautier. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Honoré Ginies de ce lieu et Noël Vincent de Grambois. [Signé : Bertet, C Darbon, Honnort Gines]

Achat pour François Maximin contre Barthélémy Eyriès – f°725

Achat pour Claude Tamisier contre Mathieu et François Arnaud – f°728

Le 12/09/1612 a comparu Mathieu Arnaud, de La Bastidonne (84), tant pour lui que pour François son frère, qui devra approuver cet acte dans quinze jours, lequel a vendu à Marguerite Constans femme de Claude Tamisier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absente, lui présent, un coin de vigne de deux hommes quartier de Raphineau, en ce lieu, confrontant vigne de l'acheteuse, vigne de Jaume Arnaud, vigne de Guidon Mombrion, ribbe entre eux. La vente est faite pour le prix de 18 livres, somme reçue, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Charpin et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : C Tamisier, F Charpin, H Thurin]
[En marge : Il y a rapport d'estimation chez ce notaire le 02/10/1612]

Quittance pour Claude Jullien contre Lucie Daumas – f°730

Quittance pour Jean Garcin trésorier contre Jacques Olivier – f°731

Cession pour Me Pons May contre Me Antoine Ange – f°732

Quittance pour Jaume Drac contre Jean et Antoine Garcin – f°733

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues, Me Pons May et Jean Garcin contre le sieur de Beccaris – f°734

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues et Jean Garcin contre les Chansaut – f°736

Le 14/09/1612 ont comparu Honoré, Antoine et Jean Chansaut, frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu et des mains de Jean Garcin, trésorier moderne, 48 livres suivant l'état de ce dernier pour cette année, somme compensée pour 43 livres 14 sols et demi pour les tailles de cette année et le reste a été reçue des mains de Me Etienne Durand procureur dudit Garcin, d'où quittance Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Jean Solliers de ce lieu. [Signé : Estienne Durad]

Quittance avec cession pour Me Louis Ange contre messire Jean Bremond vicaire de Saint-Blaise – f°737

Quittance pour François Boyer contre Barthélémy Gueidan – f°739

Quittance pour Jean Garcin contre Pierre Sauvan – f°740

Obligation pour Me Jean Candolle contre Isnard Queyrel – f°741

Quittance et reconnaissance de dot pour Guillaume Guion et Marie Daumas contre Noël Rougier – f°742

Le 17/09/1612 a comparu Noël Rougier, père et légitime administrateur de Pierre, époux de Marie Daumas, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel audit nom a confessé avoir reçu de Guillaume Guion de ce lieu, présent, une demie charge de conségal qu'il avait promise aux époux dans leur contrat de mariage, chez ce notaire le 08/12/1611, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa belle-fille, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Daumas et François Velixandre.

Obligation pour Henry Darbon contre Jean Bounaud – f°743

Inventaire des biens de feu Honoré Mallet de La Tour-d'Aigues – f°744

Le 05/05/1612 [l'acte se trouve dans le registre entre les 17 et 18 septembre !] a comparu Catherine Darbon veuve d'Honoré Mallet, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ledit Mallet est mort il y a deux jours, ayant laissé Jean, Marguerite et Claire ses enfants, pupilles en bas âge, ladite Claire « estant au laict ». Il a fait son testament le 30/04/1612 chez ce notaire, nommant sa femme tutrice des enfants.

En présence de Guillaume Mallet, son cousin, il a été fait l'inventaire tant des meubles que des immeubles des hoirs, suivant le testament.

Ladite veuve déclare y avoir « deulx linceulx mediocres, une couverte de thoille de bourrasse, une pallasse peu de valeur, ung traversier peu de valeur, une mastre avec son couvresel bonne, une eisade, ung eisadon asses bon, une sartan mediocre, ung pourceau de cinq mois, ung houlame qui a esté vandu pour les funerailhes a deux florins, ung semé de consegail d'environ six panaulx pres la meterie de Jehan Garcin, les habis du defunt de peu de valeur que sont employer pour habiller les pupilles, vingt six livres de chair de pourceau »

S'ensuit les propriétés : une terre au Plan de six saumées confrontant terres de Jean Garcin, terres de Toussaint Chateminois et terre de Françoise Darbon veuve ; une terre « a la partie » de Pertuis de deux saumées et demi confrontant terre de Me Claude Darbon, terre de Marie Chaude, terre du prieuré et le terroir de Pertuis ; une terre au Safranier de six émines confrontant vigne de Marquet Martin, terre de Georges Thurin, vigne de Jaume Blanc ; un homme de vigne quartier de La Garrigue confrontant vigne de Barthélémy Icard, vigne d'Honoré Thurin, de Marie Chaude ; et finalement une terre de trois saumées à Gallance à La Bastidonne (84). Il y a aussi un chenevier quartier du Collombier qui a été légué à la veuve dans le testament, lequel est semé et dont les fruits appartiendront aux pupilles, le chenevier étant de quatre éminades en semences.

La tutrice promet de garder le tout pour ses enfants, elle déclare aussi que son feu mari avait plusieurs dettes venant de son partage et pour sa tutelle dont Clément Mallet son feu frère était chargé. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Chainé et Antoine Garcin marchand de ce lieu.

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Pierre Beymond – f°747

Quittance pour Me Louis Ricard et Benoît Roland contre noble Jean Meolhon – f°748

Quittance pour Jean Richard contre Me Louis Ricard et Benoît Roland – f°749

Obligation pour Jean Allemand contre Melchion Volaire – f°750

Le 18/09/1612 a comparu Melchion Volaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Allemand de ce lieu, présent, la somme de 39 livres 7 sols, reçue en prêt et au prix d'une ânesse, qu'il promet de payer à la Saint-Michel. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Joseph Emin bourgeois et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : Emin]

Le 13/04/1613 acte barré en présence dudit Allemand qui fait quittance audit Volaire. Fait en ce lieu en présence de Balthazar Lantelme et François Roman.

Quittance pour Pierre Ferrat contre Hélion Jausseran – f°751

Obligation pour François Charpin contre Jeannon Durand – f°752

Procuracion pour la communauté de La Motte-d'Aigues – f°753

Accord pour Me Elzias Philip contre Batrone Roux – f°755

Le 19/09/1612 ont comparu Me Elzias Philip fontainier et Batrone Roux veuve, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait leur compte ensemble pour la somme de 60 livres de principal que ladite Roux doit audit Philip suivant acte chez Me Derrivo notaire de ce lieu, intérêts et dépens inclus dans le compte, et il se trouve que ladite Roux doit encore 30 livres qu'elle promet de payer en février. Les parties renoncent à tout procès. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et Denis Daumas de ce lieu. [Signé : Ange]

Le 02/05/1613 ledit Philip a confessé avoir été payé par ledit Roux, présente, de ladite somme, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence d'Henry Darbon et Jean Pourret de ce lieu. [Signé : H Darbon]

Testament de Pierre Gruot, de Peypin-d'Aigues – f°756

Le 20/09/1612 testament de Pierre Gruot, de Peypin-d'Aigues (84), fils des feus François et Françoise Gouirand, dudit lieu, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans l'église ou le cimetière, dans la tombe de ses prédécesseurs et que son corps soit accompagné la croix et des prêtres de ce lieu.

Il lègue à Marie Pardigon, sa femme, « pour les bons et agreables services qu'il a heu d'elle tant a sa santé que infirmité et espere recevoir a l'advenir » tous ses meubles de maison, fruits et bétail qu'il aura à son décès, ainsi que les fruits de son bien sa vie durant en gardant l'état de viduité. A charge qu'elle devra nourrir et entretenir Claudette, François, Barthélémy et Anthoronne ses enfants jusqu'à ce que les filles se marient et que les garçons aient 25 ans. Il la nomme tutrice des enfants, sans qu'elle ait à rendre de compte ni à prêter le reliquat qu'il lui lègue au besoin.

Il lègue à Claudette et Antoinette Gruot, sœurs, la somme de 60 livres chacune à payer en deux paies égales, la première au jour de leur mariage et l'autre un an après.

Il nomme pour héritiers universels lesdits François et Barthélémy Gruot ses fils, chacun à part égale. Si l'un meurt sans enfant légitime, il lui substitue l'autre. Si tous deux meurent, il leur substitue

lesdites Claudette et Antoinette à parts égales. Il nomme pour gadiateur Elzias Silvestre de ce lieu. Acte fait et publié audit Peypin-d'Aigues, dans la fugaigne et maison d'habitation du testateur, en présence de Claude Mouret, Chaffret Gruot, Etienne du Castellar, Philippe Mouret, Elzias Silvestre, Jacques Nicolas et Mathieu Olivier dudit lieu. [Signé : Claude Mouret, Elzias Silvestre, J Nicollas]

Quittance pour Antoine Pourchier contre Jean Garcin – f°760

Prorogation et obligation pour Louis Archimbaud contre Michel et Pierre Nicolas – f°761

Obligation pour Louis Archimbaud contre François Solliers – f°762

Le 21/09/1612 a comparu François Solier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Louis Archimbaud habitant Marseille (13), absent, deux charges moitié blé moitié conségal, mesure courante, reçues en prêt pour semer aux prochaines semences en ses terres d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Daumas et François Darbon de ce lieu.

Le 12/01/1617 acte barré en présence de Jean Archimbaud père et procureur dudit Louis, lequel fait quittance audit Solliers. Fait en présence de Me Antoine Ange et Bertrand Coussin. [Signé : Ange, Coussin]

Obligation pour François Velixandre contre Me Antoine Courenc – f°763

Achat de fruits pour Jean Honoré Constans contre Guilhen Andrieu – f°764

Obligation pour Grégoire Richaud contre Esprit Pourret – f°766

Quittance pour Jean Garcin contre Me François Sauvecane – f°766

Apprentissage pour François Pichot contre Me Jean Carrière – f°768

Le 22/09/1612 a comparu François Pichot, fils de Georges, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de son père, lequel s'est loué comme apprenti auprès de Me François Carrière tailleur de Goult (84), « pour aprandre l'art et mestier de talheur durant l'espace d'ung an et demy a compter de ce jourdhuy en la, aux paiches suivantz, scavoir que ledit Carriere sera tenu norrir et alimenter ledit Pichot bien et duemant a son esgal soict sain ou gailhard, sauf a ramplacer le temps perdu, lequel Carriere enseignera bien et duemant audit mestier et pour lequel aprantissage icelluy Georges pere sera tenu luy paier douze livres paiable la moitié a la Toussaintz prochaine, le restant a la fin du terme. A esté dict que d'aultant qu'icelluy Francois scait jouer au violon, l'argent qu'il gaignera pour raison de ce appartiendra audit Carriere sans contredict. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Roux et Jean Estienne de ce lieu.

Quittance pour Jean Garcin trésorier contre messire Jean Antoine Lantelme, prêtre – f°769

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Michel et Pierre Nicolas – f°770

Procuration pour Georges Gueidan et Jacques Nicollet – f°771

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Barthélémy Jourdan – f°772

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Barthélémy Gouirand – f°773

Obligation pour Me Claude Darbon contre Claude Ginies – f°774

Le 24/09/1612 a comparu Claude Ginies de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Me Claude Darbon fils de François, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 72 livres pour l'achat d'une jument poil blanc avec son poulain, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer moitié au 15 août et moitié au même jour l'année suivante. En plus, ledit Ginies promet de laboureur pour ledit Darbon deux saumées de terre de quatre raies ainsi que les semer quand ledit Darbon le lui demandera. Ledit Ginies hypothèque ledit bétail et son croît. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Roman David et noble Jean Louis Roy de ce lieu. [Signé : JL Roy, Darbon, Rouman David]

Le 06/11/1628 acte barré en présence dudit Darbon qui confesse avoir été payé tant par ledit feu Ginies que par François son fils, d'où quittance générale. Fait en présence de Jaques Reboul. [Signé : Darbon]

Obligation pour Me Jean Brun contre Pascal Guion – f°775

Obligation pour Me Jean Brun contre Antoine Andrieu – f°776

Obligation pour Henry Darbon contre Claude Queyrel – f°777

[MANQUE NUMERISATION f°778, fin de cet acte et début d'un arrentement]

Promesse de candou pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Gaspard Aillaud en principal et Pierre Bourcet en pleige – f°779

Obligation pour Magdeleine Reynaud, veuve, contre la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°781

Obligation pour Louis Archimbaud contre demoiselle Delphine Devoulx et Antoine Guion – f°783

Cession pour Jacques Olivier contre Raymond Berard – f°784

Obligation pour François Charpin contre Joseph Danjou et demoiselle Marguerite Laidet – f°785

Quittance pour Barthélémy Berard et reconnaissance pour Françoise Franc contre Dominique Audoin – f°786

Le 26/09/1612 a comparu Dominique Audoin, mari de Françoise Franc de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Barthélémy Berard tuteur d'Anne Franc, cohéritière pour moitié de feu Elzias son père, d'une part la somme de 13 livres et demi pour le retour et plus-value du partage fait cette année chez le notaire, et d'autre part au nom de Catherine Chabert sa belle-mère 13 livres et demi pour la paie de Pâques dernière de la rente des biens de ladite Anne, d'où quittance Et pour les 13 livres et demi de la plus-value, ledit Audoin en fait reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Pierre Balleguier et Laurent Vian prêtres de ce lieu. [Signé : Audouin, Vian, Balleguier]

Le 13/02/1615 ladite Chabert a confessé avoir reçu dudit Audoin les 13 livres et demi dudit acte, d'où quittance. Fait en présence de Me Claude Martin notaire de Pertuis (84) et Jean Sauvat de ce lieu. [Signé : Martin]

Accord avec prorogation pour Jean Louis Roy contre Honoré Thurin – f°788

Promesse pour Me Jacques Olivier contre Pierre Lamonier – f°791

Obligation pour Henry Darbon contre Pierre Berneaud en principal et Antoine Bounaud en pleige – f°791

Quittance pour Jean de La Matroye et reconnaissance pour Louise Maurin contre Honoré Daumas – f°793

Le 29/09/1612 a comparu Honoré Daumas berger de ce lieu de La Tour-d'Aigues, père et légitime administrateur de Pierre, époux de Louise Maurin, de Cucuron (84), lequel a confessé avoir reçu de Jean de La Matroye, ménager de Cucuron, absent, Poncet son fils présent, la somme de 45 livres 15 sols pour le prix d'une terre acquise par ledit de La Matroye dudit Pierre Daumas, faisant partie des biens dotaux de sa femme, suivant acte chez Me Moretti notaire de Cucuron en septembre 1611, ladite somme a été payée, 9 livres le jour de l'achat, 18 livres 8 sols à Michel Chaix exacteur de Cucuron pour arrérages de tailles de ladite pièce durant le temps où ledit Daumas en a joui suivant quittance privée du 09/02/1612, retirée par ledit Honoré Daumas père, et les 19 livres 7 sols restantes reçues à l'instant, d'où quittance. Ledit Honoré approuve ladite vente et fait reconnaissance de la somme de 45 livres 15 sols au profit de sa belle-fille, absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Jean Menard menuisier de ce lieu et Mathieu Mombrion de Cucuron. [Signé : Poncet de La Matroye, J Menard, Mathieu Monbrion]

Procuration pour Louis Archimbaud – f°794

Mègerie de bétail pour Isabeau Peirolle, veuve, contre François Bandolly – f°795

Mègerie pour Nicolas Chauvet contre Bastien Ricard – f°797

Quittance portant cession pour Mathieu Furet contre Antoine Pourchier – f°799

Obligation pour Jacques Olivier contre Hélion Jausseran – f°801

Mègerie pour André Silvestre contre Jean Pardigon fils de Mathieu – f°801

Quittance pour Me Jacques Silvestre contre Antoine Pourchier – f°804

Rapport d'estimation pour Claude Tamisier d'une vigne acquise de Mathieu et François Arnaud – f°805

Le 02/10/1612 rapport a été fait par Antoine Martini et Me Vincent May, estimateurs modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues à la requête de Claude Tamisier dudit lieu. Ils sont allés dans la vigne acquise par ce dernier de Mathieu et François Arnaud, de La Bastidonne (84), suivant acte chez ce notaire le 12/09/1612, quartier de Raphineau, confrontant vigne de Jaume Arnaud, vigne de Guidon Mombrion et vigne dudit Tamisier de deux côtés, achetée pour le prix de 18 livres. Les estimateurs et l'acheteur sont allés à la vigne, en l'absence des vendeurs qui avaient été appelés, et ils ont trouvé que ledit coin de vigne est « dirrupte, n'ayant pas esté poulher l'année passée, estant de la contenance de six centz vingt huit souches mesure de dextre sans que lesditz extimateurs y comprinses les souches que y manquent, laquelle ont sellon Dieu et leur consiences extimées a dix livres et demye. » [Signé : V May, A Martini]

Quittance pour les hoirs de feu Etienne Pascal contre Me Pierre Lamonier – f°806

Obligation pour Me François Velixandre contre demoiselle Anne Sauvecane – f°807

Quittance pour Me Georges Bernard notaire contre Me Louis Ange – f°808

Obligation pour Me Pascal Sicard contre Me Antoine Ange – f°809

Obligation pour François Velixandre contre Me Antoine Ange – f°810

Echange entre Louis Roux ménager de Cabrières-d'Aigues, et Mathieu Furet de Peypin-d'Aigues – f°811

Quittance pour Me Pons May et Jean Garcin, trésoriers, contre le sieur de Cadenette – f°815

Accord et appointment pour Jean Jourdan et Marie Roux, mariés, contre Louis Roux – f°816

Procuracion pour Jean Darbon fils d'Etienne – f°819

Procuracion pour Etienne Darbon – f°820

Cession pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Georges Gueidan son frère – f°821

Quittance pour Jean Roman fils de Marc contre Jean Meynier – f°823

Obligation pour Daniel Pavin contre Jean Malan – f°824

Obligation pour Henry Darbon contre Ambroise Habelly – f°825

Obligation pour François Charpin contre Philippe Esteve – f°825

Le 08/10/1612 a comparu Philippe Esteve de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Charpin de ce lieu, absent, une charge de blé annone et une charge de conségal, mesure courante, reçues pour semer présentement en une terre qu'il a de sa femme au Revest, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Mallet et Antoine Icard de ce lieu. [Signé : Anthoine Mallet]

Le 08/01/1614 acte barré en présence dudit Charpin qui fait quittance audit Esteve. Fait en présence de Me Louis Jourdan et Toussaint Sauvecane de ce lieu. [Signé : F Charpin, L Jourdan]

Obligation pour Pierre Mairetet contre Jean Brunel et Toussaint Chateminois – f°826

Mariage entre Jean Rabanin de La Bastidonne et Catherine Franc, de Vitrolles-en-Luberon – f°828

Le 08/10/1612 contrat de mariage entre Jean Rabanin de La Bastidonne (84) fils de feu Maximin et de vivante Marguerite Bounaud, dudit lieu, et Catherine Franc de Vitrolles-en-Luberon (84) fille d'Esprit et de Peyronne Rougier, dudit lieu. L'époux est assisté par sa mère ; l'épouse est assistée par son père.

Le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 40 écus soit 120 livres à payer en paies annuelles de 15 livres, la première dimanche prochain puis au même jour les années suivantes. Il sera fait à l'épouse deux robes et deux aubergeons de drap de boutique aux communs dépens des parties, à faire dans un an. Les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de nocces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long cordonnier et Me Claude Darbon de ce lieu. Les parties ne savent pas écrire. [Signé : Darbon, Jehan Louis Le Long]

[En marge : Le 02/04/1619 il y a reconnaissance de 30 livres chez ce notaire]

Obligation pour Henry Darbon contre Joseph Queyrel – f°831

Achat pour Me Balthazar Gueidan notaire contre demoiselle Delphine Devoulx – f°832

Insolutondation pour Jean Pierre et Daniel Jourdan, frères de Cabrières-d'Aigues contre Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°834

Obligation pour Me Claude Darbon contre Poncet Sernette – f°838

Obligation pour Me Sauvaire Bertet contre Honoré Gaultier en principal et Me Claude Darbon en pleige – f°839

Le 08/10/1612 a comparu Honoré Gaultier, de Cucuron (84), lequel a confessé devoir à Me Sauvaire Bertet notaire de Grambois (84), présent, deux charges six panaulx de conségal, reçues en prêt, qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Me Claude Darbon ancien procureur à Aix-en-Provence (13) qui s'est porté pleige. Ledit Gaultier hypothèque sa part de sa mègerie. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Jean Malan et Daniel Panin de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Bertet, C Darbon]

Procuration pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°840

Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Michel Bret et Georges Roux – f°841

Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Michel Bret – f°842

Quittance et reconnaissance de dot pour Claude et Catherine Mouret contre Pierre Jourdan – f°843

Le 09/10/1612 a comparu Pierre Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Catherine Mouret, de Peypin-d'Aigues (84), a confessé avoir reçu de Claude Mouret, son beau-père, ménager de Peypin-d'Aigues, présent, la somme de 45 livres en déduction de la dot constituée par ledit Jourdan à sa fille dans son contrat de mariage, chez ce notaire cette année, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Il l'assure en particulier sur une vigne qu'il possède en ce lieu, quartier du Plan, de trois carterades confrontant vigne de Louis Jourdan et vigne de Jean Daumas. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Garcin marchand et Melchion Volaire de ce lieu. [Signé : Claude Mouret, A Garcin]

Procuration pour Jean et Antoine Garcin, frères – f°845

Obligation pour Louison Bounaud de Pertuis contre demoiselle Delphine Devoulx – f°846

Obligation pour Guillaume Sicard contre Honoré Roux – f°847

Obligation pour Pierre Mairetet contre Philippe Silvestre – f°848

Procuration pour Joseph Just, écuyer de Marseille – f°849

Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Sauvaire Mouret – f°850

Quittance pour Mathieu Rochel et Pierre Vian son séquestre contre François Roy – f°851

Obligation pour François Charpin contre Pierre Barthélémy – f°852

Reconnaissance de dot pour Jeanne Franc contre Joseph Pascal – f°853

Le 14/10/1612 a comparu César Vian, époux de Jeanne Franc, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Joseph Pascal de ce lieu, présent, la somme de 6 livres pour reste de 12 qu'il doit suivant acte chez ce notaire du 18/11/1610, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Pierre Balleguier prêtre et Joseph Danjou de ce lieu. [Signé : Balleguier]

Obligation pour Jean Boyer contre Noël Rougier – f°854

Le 15/10/1612 a comparu Noël Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Boyer, de Beaumont-de-Pertuis (84), présent, trois charges et demi de conségal, mesure courante, reçues d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Garcin marchand et Jean Sicard de ce lieu. [Signé : A Garcin]

Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Barthélémy Gouirand – f°855

Obligation pour Pierre Bret contre Marquet Nicolas – f°856

Quittance pour Me Pons May et Jean Garcin, trésoriers contre François Pascal – f°857

Obligation pour François Charpin contre Antoine Gabriel et Magdeleine sa sœur – f°857

Le 16/10/1612 ont comparu Antoine et Magdeleine Gabriel, frère et sœur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à François Charpin, de ce lieu, absent, une charge de conségal, reçue et semée au Revest, qu'ils promettent de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Pavin et Jean Gouirand de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : M Pavin]

Le 17/08/1613 acte barré en présence dudit Charpin qui fait quittance auxdits Gabriel. Fait en ce lieu en présence « que dessus ». [Signé : F Charpin]

Quittance pour Me Balthazar Gueidan notaire et reconnaissance de dot pour Françoise Franc, contre Dominique Audouin et Louise Angles – f°858

Le 16/10/1612 ont comparu Dominique Audouin et Louise Angles, fils et mère, de la ville de Pertuis (84), ledit Audouin mari de Françoise Franc, lesquels ont confessé avoir reçu à l'instant de Me Balthazar Gueidan notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 210 livres en déduction du prix de la maison acquise par ce dernier desdits Audouin et Angle, paie échue à la Saint-Michel passée, suivant acte chez ce notaire le 11/01/1612, d'où quittance, et reconnaissance au profit de ladite Franc. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Sicard fils de feu Claude et de Pierre Lamonier menuisier habitant en ce lieu. [Signé : Dominique Audouin, Gueidan, Sicard, Pierre Lamonnie]

Procuration pour la communauté de La Motte-d'Aigues – f°860

Obligation pour Jean François Rougon contre Louis Garcin – f°862

Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Jacques Serre – f°863

Arrentement pour François Charpin contre Jaume Roman – f°864

Obligation pour Antoine Pourchier contre Antoine Martel – f°865

Compte-final avec obligation pour Me François Velixandre contre Jean Louis Roy – f°866

Obligation pour François Velixandre contre Jean François Bouzon – f°868

Quittance de lods pour Me Claude Gavaudan contre les rentiers seigneuriaux – f°869

Promesse pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Michel Barthélémy – f°870

Quittance pour Georges Gueidan contre Martin Allard – f°872

Obligation pour Jacques Serre contre Pierre Barthélémy – f°873

Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Pierre Bret fils de Michel – f°874

Quittance pour Claude Fournier contre Jacques Olivier – f°875

Le 20/10/1612 a comparu Jacques Olivier, cessionnaire de Jean Brigas, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, suivant acte chez ce notaire cette année, lequel a confessé avoir reçu de Claude Fournier de ce lieu, présent, deux saumées et demi de conségal suivant ladite cession, d'où quittance, et ce en déduction de la rente que ledit Fournier doit audit Brigas, sous réserve d'en faire le compte. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Etienne Durand et Pierre Gruot de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Estienne Durand]

Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Mathieu Rambaud en principal et Marquet Nicolas en pleige – f°875

Mègerie pour Antoine Garcin marchand contre Philippe, Jean Pierre et Jean Silvestre, frères – f°876

Quittance pour Louis Garcin contre Me Vincent May – f°883

Le 20/10/1612 a comparu Me Vincent May de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Louis Garcin de ce lieu, présent, quatre charges de conségal et six saumées de blé annone, le tout reçu en déduction de la paie de la rente que ce dernier lui doit, échue au 15 août passé, suivant acte chez ce notaire. Ledit Garcin doit encore deux charges de blé pour ladite paie. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Nicolas et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : V May]

Obligation pour François Charpin contre Melchion Candelier – f°884

Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Pierre Bret – f°885

Obligation pour Me François Charpin contre Balthazar Lantelme – f°886

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Laurent Vian fils de feu Jacques – f°887

Achat pour Antoine Garcin marchand contre François Roman – f°888

Obligation pour Georges Gueidan contre Marguerite Gouirand et Jacques Nicolas – f°892

Quittance pour Guillaume Nicolas contre Georges Gueidan – f°894

Mègerie pour Jacques Gueidan contre Bastien Trouchaud – f°895

Le 22/10/1612 a comparu Jacques Gueidan bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Bastien Trouchaud de ce lieu, présent, un jardin quartier du Revest, pour trois ans à partir de ce jour. Cette année, ledit Gueidan devra fournir une charge et demi de graines de chenevé pour semer le chenevé en mègerie « estant en massons tant masle que femeau partaigé sur la place » et il fournira aussi deux panaulx de fèves. A la fin du bail, ledit Trouchaud rendra le tout, et l'ortolaille se partagera en mègerie. Ledit Gueidan a laissé des oignons plantés et il devra rendre l'équivalent la dernière année. Ledit Gueidan fournira « cinq retz des aulx » à rendre la dernière année. Ce qu'il restera de l'ortolaille se partagera sur la place. Ledit Trouchaud paiera toutes les factures ; ledit Gueidan se réserve une table d'épinards, de poireaux et de choux. Chaque année ledit Gueidan fournira en ce lieu cinquante charges de fumier pour le jardin. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Nicolas et Pierre Long de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Jacques Gaydan]

Le 19/11/1613 acte barré en présence des parties bien que le terme ne soit pas échu. Fait en ce lieu en présence de Me Antoine Derbes de Pertuis (84) et Jean Laugier. [Signé : Derbes]

Mègerie pour Antoine Astoin contre François Darbon – f°896

Obligation pour Henry Darbon contre Nicolas Barthélémy – f°897

Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Pierre Perrin – f°898

Compte-final pour Antoine Garcin contre François Fabry – f°899

Quittance de département pour Michel Mazel contre Hélion Jausseran – f°901

Achat de fruits pour François Fabry contre Etienne Fabry – f°902

Obligation pour François Charpin contre Jaume Pardigon – f°903

Quittance pour Sauvaire Bertet contre Bertrand Coussin – f°904

Mègerie pour le capitaine Bernard Roy contre Christophe Boyer – f°905

Le 24/10/1612 a comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Christophe Boyer, travailleur habitant en ce lieu, présent, une métairie avec son affar de terres, prés, vignes, verger, jardin et chenevier, en ce lieu quartier de Font Bonne comprenant les terres du Plan Saint-Médier, une vigne à La Garrigue et une à Pellibous. Ledit Boyer sait où sont ces terres. La mègerie est pour une durée de cinq ans et quatre prises de fruits à partir de la Toussaint. Ledit Boyer devra habiter la bastide avec sa famille et son bétail, faire consommer les pâtures de la métairie, employer le fumier sur les propriétés aux endroits indiqués par ledit Roy. Ledit Roy devra fourni quatre bœufs pour labourer, deux dès qu'il aura semé et les deux autres fin janvier. Ces bœufs seront estimés par des amis communs et ledit Boyer devra en payer la moitié en quatre paies égales durant la mègerie à chaque récolte. Il labourera avec le bétail sans travailler ailleurs. Chacun fournira par moitié les grains pour les semences, ainsi que les légumes, graines de chenevé et ledit Boyer paiera toutes les factures en échange de 16 sols par saumée de semence que ledit Roy paiera moitié au sarclage, moitié aux moissons. Les récoltes se partageront, de mêmes pour le chenevé « estant hors du naix », ainsi que les amandes, olives et fruits. Ledit Boyer devra chaque année cultiver le verger de deux raies à l'eissadon. Les raisins seront logés dans la tine et les tonneaux dudit Roy sans rien faire payer. Le vin se partagera, la trempe appartiendra audit Boyer. Ledit Boyer pourra « escabassar le boys tailhif par tiers », les parties se partageront les sarments des

vignes ainsi que le bois taillif. Les deux dernières années ledit Boyer devra laisser les pâtures à l'équivalent de ce qu'il trouvera à l'entrée dans le bail, suivant estimation par des amis communs. S'il y a un surplus de foin, il sera vendu au profit des parties. Ledit Roy pourra engager un homme pour travailler sur la métairie au temps des semences, moissons et aires, nourri par ledit Boyer et salarié par ledit Roy. Les parties devront chacun ajouter une truie et quatre pourceaux d'ici février qui seront en mègerie. Pour chaque portée de porcs, ledit Roy fournira deux panaulx d'orge. Si du bétail est vendu, il sera partagé, ledit Boyer fera les parts et ledit Roy choisira la sienne. Si les chênes ne produisent pas assez de glands et qu'il faut mener les porcs à l'aglandage, chacun en paiera la moitié. Si du bétail meurt, chacun y entrera à moitié, ledit Roy devant être averti dans les trois jours suivants. A la fin du bail, les porcs se partageront à parts égales. L'huile se partagera au moulin, chacun payant la moitié de la dépense au moulin. Les « grignons » [noyaux] se partageront aussi. Si ledit Boyer ne peut pas fournir sa part des semences, ledit Roy devra les fournir ou faire fournir et ledit Boyer paiera les intérêts. L'ortolaille se partagera aussi. Ledit Roy devra fournir audit Boyer une chambre pour servir de grenier sans lui faire payer la location. Si ledit Roy baille du bétail à laine, ledit Boyer pourra l'inclure à la mègerie, à condition qu'il soit fourni d'ici le mois de mars, avec interdiction que le bétail paise dans les terres de la mègerie. Ledit Roy fournira dix gélines et un coq, à rendre à la fin du bail et chaque année ledit Boyer devra lui expédier 300 œufs par quartiers. « Les gros crappiers des bledz » appartiendront audit Boyer. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Garcin marchand et Claude Fournier de ce lieu. [Signé : B Roy, A Garcin]

Procuration pour Esprit Pourret – f°908

Arrentement pour Me Louis Ange contre Pierre Bret – f°910

Obligation pour Pierre Mairetet contre Bastien Trouchaud – f°911

Mègerie pour François Charpin contre Jean Bouchard – f°912

Obligation pour Me Antoine Pourchier contre Jacques Darbon et Louise Michel, mère et fils – f°914

Obligation pour Jean François Rougon contre Antoine Aubion – f°915

Obligation pour Antoine Vespier contre Georges Rougier – f°916

Obligation pour Jacques Gueidan contre Joseph Aubion – f°917

Le 02/11/1612 a comparu Joseph Aubion de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan marchand de ce lieu, présent, deux charges de blé annone « d'icelluy de Cabriere » [mesure de Cabrières-d'Aigues ?] et deux charges de conségat, reçues en prêt, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Georges Constans et Jean François Bouzon de ce lieu. [Signé : G Constans]

Obligation pour Jean François Rougon contre Noël Rougier – f°918

Le 02/11/1612 a comparu Noël Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean François Rougon, de ce lieu, présent, trois charges de blé annone, mesure courante, pour semer aux terres des cloîtres à la Cour d'Augette, et qu'il promet rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Georges Constans et Jean François Bouzon de ce lieu. [Signé : G Constans]

Le 27/09/1614 acte barré en présence dudit Rougon qui fait quittance audit Rougier. Fait en présence de Barthélémy Berard et Barthélémy Jourdan de ce lieu.

Obligation pour François Velixandre contre Balthazar Billard en principal et Henry Darbon en pleige – f°919

Quittance pour Mathieu Turrier contre Elzias Philip – f°920

Achat pour Pierre Bourcet contre Benoît Abel – f°921

Le 02/11/1612 a comparu Benoît Abel, maréchal à forge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Pierre Bourcet maréchal de ce lieu, présent, une vigne de cinq hommes en ce lieu quartier de La Bouisse acquise dudit Bourcet par acte chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu, confrontant vignes de demoiselle Anne Sauvecane, vigne de Michel Rodde et dudit Bourcet. La vente est faite pour le prix de 67 livres et demi, en déduction duquel ledit Abel a reçu 39 livres précédemment d'où quittance, et pour le reste, ledit Bourcet promet de le payer à la Saint-Michel. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Georges Constans et Barthélémy Gueidan de ce lieu. [Signé : G Constans, Bartomi Gedan]

Le 28/10/1613 a comparu Marie Estienne femme et procureure d'Antoine Pourchier, cessionnaire de Benoît Abel par acte chez ce notaire ce mois-ci, laquelle a confessé avoir reçu dudit Bourcet, présent, la somme de 28 livres et demi suivant ledit acte, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon de ce lieu. [Signé : Darbon, Sicard]

Quittance pour Georges Meyssonier contre Georges Vian – f°923

Promesse pour François Velixandre contre Laurent Vian – f°924

Quittance pour Etienne Gorrin contre Toussaint Sauvecane – f°925

Obligation pour Me Claude Darbon contre Antoine Criquet – f°926

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Claude Ricard – f°926

Obligation pour François Velixandre contre Philippe Esteve – f°927

Le 03/11/1612 a comparu Philippe Esteve de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, présent, une charge et demi de mescle, blé et orge, mesure courante, reçue pour semer en une terre qu'il tient à Saint-Vincent, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Georges Constans et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : G Constans, Coussin]

Le 28/07/1616 acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance audit Esteve. Fait en présence de François Bertet et Michel Granier.

Procuration pour messire Claude Garnier, prêtre – f°928

Compte et obligation pour Melchionne Amaran contre la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°930

Quittance et reconnaissance de dot pour Jean et Andrieve Gounache contre Antoine Roux – f°932

Le 03/11/1612 a comparu Antoine Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, mari d'Andrieve Gounache, lequel a confessé avoir reçu de Jean Gounache de ce lieu, son beau-père, présent, la somme de 21 livres pour reste et entier paiement de la dot constituée par ledit Jean à sa fille dans son contrat de mariage reçu chez ce notaire le 20/02/1611, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Ledit Roux rétrocède audit Gounache semblable somme de 21 livres

à prendre sur Etienne Dumas suivant le contrat de mariage. Les parties déclarent avoir fait les robes nuptiales mentionnées au mariage. De plus, ledit Roux confesse avoir reçu de son beau-père une caisse de bois blanc qui avait été promise verbalement à l'épouse. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Turrier et Louis Allard de ce lieu. [Signé : L Alard]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Georges Rougier – f°933

Obligation pour Balthazar Gueidan notaire contre Jean Dumas en principal et Laurent Vian en pleige – f°934

Obligation pour Me Jean Candolle contre Jean Darbon – f°935

Obligation pour Me Jean Candolle contre Jean François Bouzon – f°936

Cession pour Me Antoine Vassal contre Me Claude Darbon – f°937

Le 05/11/1612 a comparu Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel pour payer la somme de 19 livres et demi qu'il doit à Me Antoine Vassal cordonnier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, pour les dépens, dommages et intérêts et prix de quelques meubles vendus appartenant audit Vassal en qualité de séquestre des meubles de ce notaire, Louis Sauvecane, comme obligé pour ledit Me Darbon à la requête de Barthélémy Roche géôlier de Pertuis (84), tout compte arrêté entre lesdits Darbon et Vassal, il lui a cédé semblable somme de 19 livres et demi à prendre sur la communauté de ce lieu, débitrice dudit Darbon suivant compte arrêté par les auditeurs ordinaires de ce lieu le 22/09/1612, en déduction de plus d'argent suivant ledit compte et il pourra retirer mandat suivant la délibération du conseil du jour d'hier. Ledit Vassal lui fait quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Vinson Motton et Antoine Courenc de ce lieu. [Signé : Anthoine Vassal, C Darbon, Courenc]

Cession pour Me Claude Gavaudan contre Me Claude Darbon – f°938

Le 05/11/1612 a comparu Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel en paiement de la somme de 17 livres 11 sols 6 deniers qu'il doit à Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues suivant le compte fait verbalement, il lui a cédé semblable somme à prendre sur la communauté de ce lieu, débitrice tant pour reste et entier paiement suivant un compte arrêté par les auditeurs ordinaires de ce lieu le 22/09/1612 que 9 livres accordées audit Darbon par délibération du conseil de ce lieu en octobre 1612. Ledit Gavaudan recevra le mandat de la communauté suivant la délibération du conseil d'hier. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Charpin et Jean Louis Le Long. [Signé : Gavaudan, C Darbon, F Charpin, Jehan Louis Le Long]

Obligation pour François Charpin contre Piere Tempier – f°939

Obligation pour François Charpin contre Jean Louis Le Long – f°940

Cession pour Guidon Roux contre Jean Rey – f°941

Reconnaissance de dot pour Claude Rougon contre Vincent Trouchet – f°942

Le 05/11/1612 a comparu Vincent Trouchet maréchal d'Aubignosc (04) habitant à La Motte-d'Aigues, lequel comme mari de Claude Rougon de Mirabeau (84), a confessé avoir reçu de sa femme, présente, la somme de 150 livres en déduction des droits et dot de celle-ci suivant leur contrat de mariage reçu par feu Me Peroncel notaire de Mirabeau, somme reçue en diverses fois tant en argent qu'en ustensiles de maison, cette quittance contient toutes les précédentes. D'où

reconnaissance au profit de sa femme. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et François Velixandre de ce lieu. [Signé : Vian]

Donation d'acquêts et conquêts pour Laurent et Michel Trouchet, frères, par Vincent leur père – f°943

Le 05/11/1612 Vincent Trouchet, maréchal à forge d'Aubignosc (04) habitant La Motte-d'Aigues (84) a eu en légitime mariage avec Claude Rougon, sa femme, de Mirabeau (84), Laurent et Michel Trouchet, frères, ses enfants légitimes. Il y a quelques années, avec le consentement de leur père, ils se sont séparés de lui et ont mené leurs affaires, s'étant mariés « estantz en chemin arriver en charge de familles et d'autant que par la disposition les acquetz qu'ilz pourroient fere seroient au proffit de leurdict pere et ses autres enfentz », a comparu ledit Vincent Trouchet, lequel a fait donation à ses dits enfants, ledit Laurent présent tant pour lui que pour son frère Michel absent, de tous leurs acquêts et conquêts passés et futurs, sans préjudice à la part héréditaire des enfants. En échange, ledit Laurent, tant pour lui que pour son frère, promet d'expédier à leur père chaque année six panaulx de blé chacun sa vie durant. Ledit Michel devra approuver cet acte. La pension commencera au 15 août prochain. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Me Antoine Ange, ainsi que Laurent Vian fils de Nicolas, de ce lieu. [Signé : L Vianny, Vian, Ange]

Quittance pour Etienne Ferrat et Magdeleine Cortin contre Michel Meilleuret – f°947

Echange de bétail pour Pascal Guion contre Antoine Martel – f°948

Division et partage entre Balthazar, Barthélémie, Jean Louis, Françoise et Jeanne Billard, frères et sœurs de La Tour-d'Aigues – f°949

Le 12/11/1612 rapport a été fait par Jacques Monier et Vincent May de ce lieu de La Tour-d'Aigues, députés verbalement par Balthazar, Jean Louis, Barthélémie, Françoise et Jeanne Billard, frères et sœurs de ce lieu, enfants et hoirs testamentaires, tous à parts égales, des feus Jean Billard et Magdeleine Darbon de ce lieu, afin de procéder à la division et partage de leurs biens tant meubles qu'immeubles en ce lieu. Les experts ont pris les indications du cadastre de ce lieu et sont allés sur les biens en présence des parties et ont fait cinq parts égales.

La part de ladite Barthélémie consiste en : une vigne quartier de Cailloux d'une carterade vingt-huit souches et une terre limitrophe de cinq émines sept cosses, le tout au dextre, confrontant vigne de feu Me Jean Coussin, le chemin du quartier, vigne de Jean Bouchet et terre restante aux hoirs ; ces deux pièces ont déjà été baillées à ladite Barthélémie par sa feuë mère dans le contrat de mariage de Barthélémie avec Artus Dormet chez ce notaire ; plus, deux émines trois cosses et demi du jardin de Badareau où il y a onze « cambades » de vigne confrontant vigne restante de la seconde part, de la troisième part qui est la cabane et la truilhe par travers ; et finalement un cazal à la Bourgade confrontant cazal d'Antoine Vassal et de François Roux.

Pour les autres frères et sœurs, il a été fait quatre parts [ceux qui ont la part ne sont cités qu'en marge, je les indique par confort ici, mais le tirage au sort a lieu après le rapport].

La première part est celle de Balthazar qui consiste en : le dessus de maison dans ce lieu rue de L'Amourier confrontant maison de Marguerite Pascal, dessous de la troisième part, maison au-dessus de Pierre Constans ; trois émines une cosse du jardin de Badareau comprenant la vigne restante, confrontant vigne ci-dessus de Barthélémie, le fossé conduisant l'eau de la rivière de l'Eze, iscle de feu Pierre Icard et vigne et terre de demoiselle Anne Sauvecane.

La deuxième part est celle de Jeanne qui consiste en : la crotte de ladite maison avec son passage confrontant l'instance ci-dessus, maison et crotte de Laurent Vian et la rue ; deux émines trois cosses et demi du jardin de Badareau par travers, confrontant la part de Barthélémie, la troisième part ci-dessous, jardin de ladite Sauvecane et de Jacques Gueidan ; finalement un plessage de cazal à la Bourgade confrontant cazal des hoirs de Raulet Sarrazin, de Jean Rougon et le chemin.

La troisième part est celle de Jean Louis qui consiste en : deux émines trois cosses et demi du jardin de Badareau confrontant la seconde et quatrième parts, jardin de ladite Sauvecane et dudit Gueidan ; une vigne au Plan d'une carterade confrontant vigne d'Honoré Eyriès du levant, vigne de François Vielh par-dessus, chemin d'Ansouis, vigne de la quatrième part ; un petit tonneau tenant environ vingt et une coupes qui est dans la cave ci-dessus ; une vigne de deux hommes à Bon Ruby confrontant vigne d'Honoré Roux, terre de Melchion de Beccaris, vigne de Françoise Meyran et la terre de François Pazier.

La quatrième part est celle de Françoise qui consiste en : deux émines trois cosses et demi de la terre de Badarreau confrontant le grand chemin de Pertuis, la troisième part, terre de Grégoire Richaud et de ladite Sauvecane ; une carterade de vigne au Plan confrontant vigne de la troisième part, vigne de Catherine Velixandre, vigne d'Antoine Vespier et le chemin ; une terre de sept émines à Cailloux confrontant terre et vigne de ladite Barthélémie, terre de demoiselle Jeanne de Bourdon, terre de Jacques Gueissan et le chemin de Beaumont ; un tonneau tenant quarante-quatre coupes qui est dans ladite cave.

Il a été décidé que celui ayant la première part devra rendre à celui qui a la quatrième part 9 livres ; que celui qui aura la troisième part devra rendre à celui qui a la deuxième part 6 livres. Le tout dans un an. Pour les meubles et ustensiles, chacun a reçu sa part, d'où quittance réciproque. Les parties ont acquiescé à ce rapport. « Et de leur consentement a esté procédé au gettement des lotz desdites quatre partz par Jean ...lme [taché] » : la première part est allée à Balthazar, la deuxième à Jean, la troisième à Jean Louis et la quatrième à Françoise. S'il y a des dettes, chacun y participera à parts égales, qu'il faille les payer ou les recevoir. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Constans Vincent de ce lieu. [Signé : H Darbon]

Achat pour Barthélémy Volonne contre Balthazar Billard – f°954

Quittance pour André Bernard contre Jean Rabanin – f°956

Insolutondation pour Jeanne Bernard femme de Michel Saye contre André Bernard – f°957

Arrentement pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Noël Rougier – f°959

Le 12/11/1612 ont comparu noble Jean Louis Roy, Henry Darbon et Me Pierre Sauvan, consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels en ladite qualité suivant délibération du conseil en octobre, ont arrenté à Noël Rougier, de ce lieu, présent, la métairie que la communauté a acquise par collocation du sieur baron des Arcs avec les terres de Jean Baptiste Arnaud, en ce lieu, quartiers de Lauron et Pipallier consistant en terres, vignes, prés et jardin pour six ans et cinq prises de fruits à partir de ce jour contre une rente annuelle de vingt-sept charges moitié blé, moitié conségat, mesure courante, dont la première paie aura lieu au 15 août prochain en un an [1614]. Ledit Rougier devra habiter la bastide avec sa famille et bétail, faire consommer les pâtures et faire charrier le fumier aux propriétés. Il taillera le bois tous les trois ans. La communauté, dans un an, devra faire couvrir la moitié du jas de la métairie et faire changer la tine et les tonneaux dans la cave. Ledit Rougier, devra, les deux dernières années, laisser autant de pâtures que Jacques Carbonnel, précédent rentier, en laissera, avec estimation qui sera faite par des ménagers. Les consuls audit nom devront prêter gratuitement audit Rougier aux semences prochains vingt charges de grains, moitié blé moitié conségat, à prendre des mains dudit Carbonnel en déduction de la rente qu'il doit à la récolte prochaine, pour semer audit arrentement. Ledit Rougier devra rendre ces grains la dernière année sans intérêts. Fut présent Marquet Berard, beau-fils dudit Rougier, qui s'est porté pleige.

S'il se trouve des arbres morts, le bois appartiendra audit Rougier et il y plantera d'autres arbres à la place. Chaque année, il plantera huit saules et la dernière année devra laisser le tiers du labourage vide. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Balthazar Billard cordonnier et François Velixandre de ce lieu. [Signé : H Darbon, Billard]

Le 12/12/1612 rapport a été fait par Antoine Martini et Jean François Bouzon, estimateurs, qui sont allés à la bastide, l'ont visitée, la paille étant dans le fenière, et ils en ont trouvé vingt-cinq trousses, et « ung palhier » à l'aire de vingt et un pas de rond et quinz pans d'hauteur. La vigne est en bon état. [Signé : A Martini, *marque dudit Bouzon*]

Le 21/12/1637 en présence de Me Balthazar Billard, Pierre Bourcet consuls modernes, cet acte a été barré moyennant paiement par ledit Berard, pleige, de 30 livres pour toutes prétentions, d'où quittance. Me Gavaudan, trésorier moderne, a confessé avoir reçu cette somme des mains de Jeanne Rougier veuve dudit Berard. Fait en présence de Barthélémy Silvy et Pierre Daumas. [Signé : Billard, Gavaudan]

Obligation pour Me Jean Candolle contre Jean Rabanin – f°963

Obligation pour François Velixandre contre Jean Darbon – f°963

Obligation pour François Velixandre contre Jean Archimbaud – f°964

Obligation pour Me Pascal Sicard contre le capitaine Bernard Roy – f°965

Le 14/11/1612 a comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu, absent, six charges de blé annone, reçues et ensemencées en une terre qu'il possède d'environ huit charges aux Molières confrontant terre de Me Jean Guillaume Sauvecane et les chemins, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Laurent Solliers de ce lieu ; [Signé : B Roy, Vian]

Le 21/10/1619 acte barré suivant un acte reçu ce jour chez ce notaire.

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Michel Pourpe et Me Antoine Ange – f°966

Cession réciproque pour Me Balthazar et Georges Gueidan – f°967

Obligation pour François Velixandre contre Toussaint et Joseph Sauvecane, frères – f°968

Quittance générale pour Nicolas Berard contre Toussaint Sauvecane – f°969

Obligation pour Jaumet German contre Claude Roman – f°971

Le 16/11/1612 a comparu Claude Roman de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jaumet German de ce lieu, présent, trois charges de blé annone, reçues en prêt, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13) et François Velixandre de ce lieu. [Signé : Candolle]

Le 12/08/1613 acte barré en présence dudit German qui fait quittance audit Roman. Fait en ce lieu, en présence de Jean Garcin et Barthélémy Jourdan. [Signé : J Garcin]

Rémission avec quittance pour Michel Bret contre Pierre Bret – f°972

Rémission pour Jean Rey contre Claude Mouret – f°973

Quittance pour Jacques Gras contre les rentiers seigneuriaux – f°974

Le 17/11/1612 ont comparu Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon, rentiers seigneuriaux de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont confessé avoir reçu de Jacques Gras, dudit lieu, absent, Raymond son fils présent, la somme de 12 livres pour le lods de trois acquisitions faites par ledit Gras, l'une de Monet Roman le 03/01/1611 de 9 livres 10 sols, une autre de Pierre Bret de 25 livres du 07/10/1610 et la dernière de Georges Roux de 66 livres du 27/01/1612, suivant les actes reçus

chez ce notaire, grâce faite du surplus, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Grégoire Meilleuret et Jean Rey de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Sicard]

Quittance pour Me Pons May contre Laurent Gaudemar, marchand – f°975

Obligation pour Pierre Vernet, de Bayons, contre Christophe Boyer – f°977

Obligation pour Me Claude Darbon contre Marguerite Goirand et Jacques Nicolas – f°978

Quittance et reconnaissance de dot pour Antoine et Pasquette Aubion contre Honoré Baille – f°979

Le 17/11/1612 a comparu Honoré Baille époux de Pasquette Aubion de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Aubion son beau-frère, présent, la somme de 6 livres en déduction de la dot de ladite Pasquette constituée à son mariage chez Me Hupais notaire de ce lieu, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Royère de Beaumont-de-Pertuis (84) et Jean Menard de ce lieu. [Signé : Georgi Roiere]

Mariage entre Sébastien Roustan et Espérite Roux – f°980

Le 18/11/1612 contrat de mariage entre Sébastien Roustan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils de feu Antoine et de vivante Lucrèce Peyrol, de ce lieu, et Espérite Roux, fille des feus Georges et Honorade Giraudon, de ce lieu. L'époux est assisté par Jacques Perben son parâtre.

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. L'époux confesse avoir reçu en déduction desdits droits, à l'instant, la somme de 66 livres tant en meubles, ustensiles de maison que chenevé, le tout estimé par des amis communs.

Fut présent Antoine Roux qui a donné à ladite Espérite un panau de conségel, et au nom de Magdeleine Roux habitante de Saint-Martin-de-Pallières (83) lui a donné la somme de 6 livres à payer au jour des noces.

Fut présent Noël Rougier qui a donné deux panaulx de conségel à payer à la récolte prochaine.

Ledit Roustan reconnaît la somme de 66 livres. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique pour le jour du mariage aux dépens de l'époux ; les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de Jean Brigas où ladite Roux habite, en présence dudit Brigas et de Nicolas Olivier de ce lieu ; [Signé : N Olivier, J Brigas]
[En marge : le 24/0/1613 il y a reconnaissance chez ce notaire]

Procuration pour Espérite Tiran veuve d'Esprit Royère – f°983

Caution prêtée pour Jean Louis Roy – f°985

Quittance et reconnaissance de dot pour messire Jean Antoine, Guillaume et Andrieve Lantelme contre Jean Vollaire – f°986

Le 19/11/1612 a comparu Jean Vollaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme mari d'Andrieve Lantelme, lequel a confessé avoir reçu, d'une part de messire Jean Antoine Lantelme prêtre et sacristain en l'église de ce lieu, présent, la somme de 60 livres, et de Me Guillaume Lantelme son beau-père, présent, la somme de 45 livres, le tout en déduction de la dot constituée à ladite Andrieve dans leur contrat de mariage chez ce notaire, et d'autre part la part et moitié des robes nuptiales et les « postz de piboules » suivant ledit mariage. D'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Mallet et Michel Meyran de ce lieu. [Signé : J Lantelme, Lantelme]

Obligation pour Guillaume Mallet contre Michel Meyran et Anne Roman – f°987

Quittance et reconnaissance pour Guillaume et Pasquette Lantelme contre Charles German – f°988

Le 19/11/1612 a comparu Charles German de ce lieu de La Tour-d'Aigues, époux de Pasquette Lantelme, lequel a confessé avoir reçu de Me Guillaume Lantelme, son beau-père, de ce lieu, présent, la somme de 60 livres donnée à ladite Pasquette par feu Louise Queyrel sa mère dans leur contrat de mariage chez Me Hupais notaire de ce lieu, somme reçue des mains de Georges et Roman Queyrel, frères, oncles de ladite Pasquette suivant quittance reçue chez Me Raymond Olivier notaire de Pertuis (84). Ledit German a utilisé cette somme pour payer Jean Miollan, son créancier pour un achat de mulets. Il a aussi reçu 38 livres 14 sols et demi dudit Guillaume Lantelme en déduction de la dot constituée à ladite Pasquette à son mariage, soit au total 98 livres 14 sols et demi que ledit German reconnaît au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Monier et Jacques Laugier de ce lieu. [Signé : Lantelme, J Monier]

Promesse pour Pierre Berneaud contre Antoine Pourret – f°990

Le 20/11/1612 a comparu Antoine Pourret, ménager de La Bastidonne (84), lequel a promis à Pierre Berneaud, présent, dudit lieu, de le relever et faire tenir quitte pour raison des fruits d'un verger et d'une vigne séquestrés entre les mains dudit Berneaud à la requête de Paul Guiramant d'Aix-en-Provence (13), créancier de Sibille Tallard, femme d'Antoine Jausseran, par exploit du 24/07/1612, lesquels fruits ledit Pourret a en son pouvoir. Il promet donc de relever ledit Berneaud si recherche lui est faite pour ces fruits. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Gaspard Reboul et Antoine Pourchier de ce lieu. [Signé : Gaspard Reboul]

Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Etienne Roy – f°991

Obligation pour François Charpin contre Pierre Le Long – f°992

Obligation pour François Charpin contre Nicolas Barthélémy – f°992

Mègerie pour Joseph Emin, bourgeois, contre Antoine Guion – f°993

Quittance générale pour Antoine Guion contre demoiselle Delphine Devoulx, veuve – f°996

Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Pierre Roman fils de François – f°997

Procuracion pour Jean Honoré Constans – f°998

Prix-fait avec insolutondation pour Michel Granier maçon contre Claudette Jacquet – f°1000

Le 21/11/1612 a comparu Claudette Jacquet, femme de Raymond Plantard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle, licenciée à contracter par autorité judiciaire, en présence et avec le consentement de son mari, a baillé à prix-fait à Michel Granier, maçon habitant en ce lieu, présent, « de construire et rebastir une partie de maison que ladite Jacquette a assize dans cedit lieu et cartier de la place et icelle construire bien et duement de bonne chaux et sable de l'espoisseur les murailles d'ung pan et demy et a l'egal de celle que ledit Granier a faict tout jougant a la maison de Gaspar Reboul et a laquelle besougne icelluy Granier y fornira tous les attraictz necesseres, reffera icelluy Granier les portes que y sont de presant et recoupera les piarres de tailhes que y sont et pour chascune cane de muralhe carrée tant plain que vuide ladite Jacquette luy paiera a raison de trois livres huit soulds

pour cane fors là où il employera les piarres que y sont, ladite Jacquette luy paiera a raison de deux livres quinze souls la cane, laquelle besougne fera et parfera dans trois mois prochain. » En paiement de ce prix-fait ladite Jacquet a remis en insolutondation audit Granier un chenevier qu'elle possède en ce lieu, quartier de Badareau, de quatre éminades en semence, confrontant chenevier de Lucie Plantard, jardin de Jacques Gueidan et le chemin allant à Pertuis ainsi que la draie du quartier. Une estimation en sera faite par des amis communs qui en feront rapport chez ce notaire. Si le chenevier vaut plus, ledit Granier paiera le surplus, et inversement s'il vaut moins. Si dans deux ans à partir de ce jour, ladite Jacquette rend tout d'un coup audit Granier le prix du chenevié et ses loyaux coûts, il devra accepter l'argent et lui rendre le chenevier et l'insolutondation sera de nul effet, et le délai dépassé il en sera pleinement propriétaire. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Constans et Gaspard Reboul de ce lieu. [Signé : G Constans, Gaspard Reboul]

Insolutondation pour Georges Queyrel contre Roman Queyrel – f°1003

Obligation pour Me Jean Candolle contre Claude et François Ginies – f°1006

Le 22/11/1612 ont comparu Claude et François Ginies, père et fils de La Bastidonne (84), lesquels ont confessé devoir à Me Jean Candolle, d'Aix-en-Provence (13), absent, cinq charges cinq panaulx de conségal, trois charges cinq panaulx de blé annone et 13 livres en argent, le tout reçu en prêt, pour semer aux présentes semences audit lieu, et qu'ils promettent de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Joseph Just écuyer de Marseille (13) et François Velixandre de ce lieu. [Signé : Joseph Just]

Le 14/09/1620 acte barré en présence dudit Candolle qui fait quittance aux débiteurs. [Signé : Candolle]

Quittance pour Antoine Alosque contre André Garcin – f°1007

Obligation pour Me Sauvaire Bertet notaire contre Claude Ginies en principal et le sieur contrôleur Vian en pleige – f°1008

Le 22/11/1612 a comparu Claude Ginies de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Me Sauvaire Bertet notaire royal de Grambois (84), absent, douze charges de blé annone, mesure courante, reçues en prêt qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent le sieur Jacques Vian ancien visiteur des gabelles à sel, lequel s'est porté pleige pour ledit Ginies, son rentier. Ce dernier hypothèque tout son semé tant pour le créancier que pour le pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et Antoine Pourret de ce lieu. [Signé : Vian, Ange]

Le 08/11/1618 acte barré en présence de Me Sauvaire et de Claude Bertet, frères, qui font quittance audit Ginies de la totalité, incluant les précédentes quittances. [Signé : Bertet]

Confession et obligation pour le sieur contrôleur Vian contre Claude Ginies – f°1009

Le 22/11/1612 a comparu Claude Ginies de La Bastidonne (84) lequel a confessé avoir reçu du sieur Jacques Vian ancien contrôleur du roi, son rentier, présent, d'une part dix charges de blé annone, dix charges de conségal, mesure courante que ledit Vian doit lui prêter pour semer à l'affar desdites terres ; ainsi que 48 écus à 3 livres pièce pour le prix d'un mulet poil noir, une jument poil bay et un bœuf poil rouge, le tout reçu et que ledit Vian devait lui fournir suivant leur acte de mègerie chez Me Bernard notaire de ce lieu. Il promet de rendre les grains la dernière année de sa ferme et l'argent à la Toussaint après la fin de la mègerie sans intérêt. Il hypothèque ledit bétail et tout ce qu'il aura à la fin dudit arrentement incluant ses semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et Antoine Pourret de ce lieu. [Signé : Vian, Ange]

Obligation pour Jaumette Marmet contre Claude Ginies – f°1010

Le 22/11/1612 a comparu Claude Ginies, de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Jaumette Marmet habitante de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absente, cinq saumées et demi de conségal et une charge de blé annone, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et Antoine Pourret de ce lieu. [Signé : Ange]

Le 20/09/1614 a comparu Bernardin Audouin, mari de ladite Marmet, lequel a confessé avoir reçu il y a un an dudit Ginies lesdits grains, d'où quittance. Fait en ce lieu, en présence de Bertrand Coussin et Jean Roux de ce lieu. [Signé : Coussin]

Obligation pour le sieur contrôleur Vian contre Claude Ginies – f°1011

Le 22/11/1612 a comparu Claude Ginies de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à sieur Jacques Vian, ancien visiteur, présent, trois charges sept panaulx de blé annone et 43 livres 4 sols pour l'achat de quatre charges de conségal, le tout reçu en juin dernier d'où quittance et qu'il promet rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et Antoine Pourret de ce lieu. [Signé : Vian, Ange]

Achat pour Antoine Pourret contre Me Antoine Ange – f°1012

Le 22/11/1612 a comparu Me Antoine Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Antoine Pourret, de La Bastidonne (84), présent, une saumée quatre émines de terre au dextre en ce lieu, quartier du Real, confrontant terres de Louis Pardigon, le terroir de Mirabeau, terre de Pierre Pardigon et terre restante audit Antoine Pardigon, acquise par ledit Ange dudit Antoine Pardigon pour un droit de cosses. La vente est faite pour le prix de 27 livres, argent reçu d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Gueidan bourgeois et Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Ange, Gueidan]

A l'instant, ledit Gueidan comme rentier seigneurial de ce lieu a confessé avoir reçu dudit Pourret 2 sézains pour le lods, grâce faite du surplus, d'où quittance. [Signé : Gueidan]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Joseph Just – f°1014

Département de querelle pour Barthélémy Jourdan – f°1015

Le 24/11/1612, comme le 19/11/1612 « estant Barthelemy Jourdan du lieu de Saint Martin de la Brasque, dans sa maison d'habitation avec sa femme et famille, sur les sept a huict heures de soir, sans penser a mal, incontinent auroit apperceu que mallisieusement l'on avoit mis le feu dans la feniere de sa maison tout contre et luy se seroit sorti avec sa femme et enfents attendu la violance de feu qui brusloit et s'estant mis a crier plusieurs y auroient accoreu pour estaindre et avurtir le feu ce qu'ilz n'auroient sceu fere que ladite maison, toutes les pastures, deux thoneaux ramplis de vin, quelques grains de chenepvé et quantité de meubles et entre autres personnes y estoit mestre Pierre Roman baille d'illec auquel ledit Jourdan auroit demandé luy estre administré justice et d'en fere la cherche pendant ce ledit baille se mettant a son debvoir auroit treuvé ung mourceau de bois encores allumé, lequel ledit baille auroit prins et icelluy conferé avec une autre bois treuvé aupres du feu de Mathieu Rambaud son voisin que luy estoit mal affectionné pour raison de quelques differantz et proces qu'ilz ont et treuvé estre d'ung mesme bois, ayantz lesdites deux pieces esté parties en deux apres les avoir jointes emsamble. Quoy par ledit Jourdan veu a l'instant auroit requis ledit baille de constituer prisonnier ledit Rambaud et qu'il se randoit corps a corps prisonnier avec luy ce que ledit baille fait et apres s'en est ensuivy quelques procedures ainsy que ledit Jourdan a dict estre vray. Lequel, estably en sa personne pardevant moy notere et tesmoingz considerant le fort peu de moiens qu'il a et ce qu'il est chargé de feme et enfentz, la grand perte qu'il a receu par moiien dudit bruslemant, ne pouvant fornir a la porsuite dudit proces s'est par ces presentes desparti d'icelluy jà coumancé contre dudit Rambaud contre lequel n'entend y fere autre porsuite a l'occasion de son peu de moiens et incommodité comme dict est, et y a renoncé liti et causae sauf

au procureur juridictionnel y fere les porsuittes telles que le cas le requerra au droict duquel ledit Jourdan n'entend prejudicier, dont en a protesté. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Jean Sicard de ce lieu. [Signé : Vian, Sicard]

Mariage entre Jean Philibert et Anne Alibert – f°1017

Le 25/11/1612 contrat de mariage entre Jean Philibert, natif de Grambois (84), habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Antoine et Anthoronne Flandrin dudit lieu, et Anne Allibert de Thoard (04) fille des feus Mathieu et Marie Peironne.

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. Il sera fait à l'épouse pour le jour du mariage une robe et un aubergeon de drap de boutique de la couleur qu'elle choisira aux dépens de l'époux ; les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres.

Fut présente Antoinette Peiron tante de l'épouse qui lui a donné un pourceau « marsenc » à prendre en mars. Fut présent Antoine Rambert qui lui a donné une caisse de bois blanc à recevoir d'ici mai. Fut présent Antoine Pourpe, son beau-frère, qui lui a donné dix livres de chenevé à prendre à la récolte prochaine.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la métairie d'Antoine Ange, en présence de Me Jacques Silvestre baile de Peypin-d'Aigues (84) et Esprit Goirand de ce lieu. [Signé : Jacqu Silvestr]
[En marge : il y a reconnaissance du 31/08/1614]

Obligation pour Me Louis Aujoin contre Jacques Nicolas et Marguerite Gouirand – f°1020

Compromis pour Me Claude Darbon et Honoré Gaultier – f°1020

Le 27/11/1612 ont comparu Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), et Honoré Gaultier de Cucuron (84), son mégier, lesquels ont remis la liquidation et partage du bétail de leur mègerie et autres différents en dépendant suivant leur acte chez ce notaire, à l'arbitrage de Pons Vinais de Cucuron et Jean Martin fils de Pierre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, à qui ils devront remettre leurs parcelles et demandes dans trois jours et les arbitres rendront leur sentence huit jours après. Les parties devront se soumettre à la décision des arbitres sous peine de 50 livres d'amende moitié au roi et moitié à l'autre partie. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Noël Meynier de Peypin-d'Aigues (84) et Jean Louis Le Long de ce lieu. [Signé : C Darbon, Jehan Louis Le Long]

Insolutondation pour Anne Roman femme de Pierre Magnan contre François Roman – f°1022

Prix-fait pour Me Claude Gavaudan contre Jean et Esprit Sauvat – f°1028

Le 27/11/1612 a comparu Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé à prix-fait à Jean et Esprit Sauvat, père et fils, maçons de ce lieu, présents, « de luy fere une muraille de chaux et sable a l'esgal et quallité de celle qu'est jà commancée en une vigne qu'il a au cartier du Pred Neuf auquel prisfait ledit mestre Gavaudan leur fornira la piarre, chaux et sable sur la place et lesditz Sauvatz seront tenus y fournir l'eau et d'estamper la chaux incontinant que sera sur le lieu et ce moiennant le pris a raison de treze soulds pour cane carrée comprins les fondementz que lesditz Sauvatz seront tenus fere, en deduction de laquelle besougne lesditz Sauvatz confessent en avoir receu dudit mestre Gavaudan tant en bled que argent douze livres treze soulds, le restant en faisant et faicte l'euvre, laquelle parferont dans deux mois prochains. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Siméon Guilhen et Jean Daulmas de ce lieu. [Signé : Gavaudan]

Quittance pour Benoît Abel contre Jaume Drac – f°1029

Le 27/11/1612 ont comparu Benoît Abel et Jaume Drac de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait leur compte pour le prix du bétail que ledit Abel a fait vendre comme séquestre et dépositaire de justice, ledit bétail appartenant audit Drac, et après compte des paiements faits par ledit Agnel, savoir à Paul Agnel 10 écus, 10 écus à Jaume Arnaud et le reste récupéré par ledit Drac, en comptant les dépens et les vacations dudit Abel à la poursuite et à la garde dudit séquestre, ils se font quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Sallen et Pierre Magnan de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Piere Sallen]

Sentence arbitrale entre Me Claude Darbon et Honoré Gaultier – f°1030

En la cause arbitrale entre Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13) demandeur en observation d'acte de mègerie, division et partage du bétail et autres, d'une part, et Honoré Gaultier de Cucuron (84) tant pour lui que pour ses frères, mégiers, défenseurs et incidemment demandeurs.

Vu l'acte de mègerie chez ce notaire le 25/11/1608 ; l'acte de confession du bétail y désigné chez ce notaire en janvier 1609 ; parcelles des parties et leurs « contredictes » ; après avoir écouté les parties ensemble et séparément ; après que les arbitres sont allés dans la métairie et suivant l'acte de compromis leur donnant ce pouvoir chez ce notaire, hier.

Les arbitres, Pons Vinais de Cucuron (84) et Jean Martin de La Tour-d'Aigues, ont déclaré que le partage du bétail et de son croît se fera, avec compensation « des choses designés en leurs parcelles, paiementz, fournitures et interestz demandés », il se trouve être dû audit Darbon la somme de 42 livres en paiement de laquelle ils lui ont baillé un cheval poil rouge avec son bât et garniment qui avait été fourni par ledit Gaultier. Furent partagés deux vaches l'une noire, l'autre rouge et un bœuf poil rouge estimés, les vaches à 33 livres et le bœuf à 27 livres ; ledit Darbon aura les vaches, ledit Gaultier le bœuf, à charge que ledit Darbon devra lui rendre 3 livres. Si dans douze jours, lesdits Gaultier paient audit Darbon 33 livres, ce dernier devra remettre les deux vaches. Chacun paiera par moitié le prix dudit bœuf à Antoine Pourchier si cela n'a pas été fait. Lesdits Gaultier seront responsables si ledit bétail est évincé audit Darbon ; ils devront rendre audit Darbon quatorze gélines, deux chapons et un coq ainsi que les meubles et ustensiles désignés dans la parcelle. Les parties devront réduire les semés de la mègerie conformément à leur acte. Les experts déclarent n'avoir pas procédé au partage des chèvres et ruches que les parties se partageront à parts égales. Les parties doivent cesser tout procès. [Signé : Vinay, J Martin]

Le 27/11/1612 la sentence a été intimée aux parties qui ont acquiescé. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Velixandre et Jean Daumas.

Obligation pour François Velixandre contre Honoré Gautier – f°1033

Sous-arrentement pour Me Pons May et Jean Garcin contre Me Antoine Courenc, Mathieu Hupais et Georges Meissonier – f°1034

Achat pour Jean Roux dit Gouchard de Cabrières-d'Aigues contre Magdeleine Ripert – f°1036

Obligation pour Me Jean Candolle contre Georges Rougier – f°1039

Quittance pour Claude Bouzon contre Antoine Richier – f°1040

Accord avec cession pour Catherine Velixandre, veuve, contre Martin et Jean Thorame, frères – f°1041

Quittance pour Antoine Richier avec reconnaissance de dot contre Elzias Martin époux de Catherine Mallet – f°1046

Le 29/11/1612 a comparu Elzias Martin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme mari de Catherine Mallet fille et héritière de feu Jean, lequel audit nom a confessé avoir reçu à l'instant d'Antoine Richier de ce lieu, présent, la somme de 9 livres pour le supplément de 27 livres payées par ledit Richier audit feu Jean pour l'achat d'un coin de terre « au temps du desbordement » [déévaluation] suivant acte chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu le 06/04/1592 « et ce suivant la tariphe et reglementz de la cour », d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Rey couturier et Vinson Motton de La Motte-d'Aigues (84).

Achat pour Pierre Bourcet contre Balthazar Pazier – f°1047

Le 30/11/1612 a comparu Balthazar Pazier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, majeur de quatorze ans et mineur de vingt-cinq ans, avec la présence et le consentement de Jean Martin fils de Pierre et de Claude Ferrier, ses cousins, élus par le testament de feu François Pazier son père pour l'assister en ses affaires, lesquels ont déclaré que ledit feu Pazier est débiteur de Marquet Berard de ce lieu pour la somme de 32 livres dont il a obtenu un indicat et a fait gager ledit Balthazar sur sa vaisselle de cave ; pour éviter la vente de celle-ci, il a vendu à Pierre Bourcet maréchal à forge de ce lieu, présent, un chenevier de deux éminades en ce lieu quartier du Collombier confrontant chenevier de Jean Bouchet, chenevier de Jean Estienne et le grand chemin. La vente est faite pour le prix de 30 livres que ledit Bourcet a baillé à l'instant audit Marquet Berard, présent, d'où quittance. Ledit Berard confesse avoir aussi reçu dudit Pazier 12 sols pour le complément du principal dû audit Berard et 4 livres 4 sols pour les dépens exécutoires, d'où quittance et décharge des séquestres des gageries. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Noël Rougier et Jacques Nicolas de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : B Pazier, J Martin, C Ferrier, J Nicollas]

Obligation pour Me Pons May contre François Maximin – f°1050

Obligation pour François Velixandre contre Jeanne Felissian et Claude Boyer – f°1051

Le 03/12/1612 ont comparu Jeanne Felissian et Claude Boyer, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, présent, deux charges de conségal, reçues en prêt et semées aux semences dernières en une terre qu'ils possèdent et qu'ils promettent de rendre à Pâques. Fut présent Michel Felissian de ce lieu qui s'est porté pleige. Les débiteurs hypothèquent les semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pons May et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : P May]

Le 25/08/1614 acte barré en présence dudit Velixandre qui confesse avoir été payé, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de messire Laurent Vian et de Balthazar Lantelme. [Signé : Vian]

Caution prêtée pour Me Claude Gavaudan – f°1052

Compromis entre Vinson et Pierre Motton, frères, de La Motte-d'Aigues – f°1053

Achat pour Jean Arnoulx de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Louis Roux de Cabrières-d'Aigues – f°1055

Quittance pour Jean Arnoulx contre Louis Roux – f°1056

Cession pour Antoine Chansaut contre Honoré et Jean ses frères – f°1057

Le 03/12/1612 ont comparu Honoré et Jean Chansaut, frères, ménagers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont cédé à Antoine Chansaut, leur frère, présent, la somme de 90 livres de principal à prendre de Jean, Toussaint et Joseph Sauvecane, père et fils, de ce lieu, qu'ils ont été condamnés à payer auxdits Chansaut par arrêt de la cour des comptes de ce pays le 13/03/1611,

ainsi que tous les dépens du procès littéraire fait jusqu'à collocation sur quelques propriétés desdits Sauvecane, lui ayant remis ledit arrêt et les exploits. Cette cession a été faite contre semblable somme de 90 livres et les dépens qui seront taxés que ledit Antoine a le droit de prendre sur un plus grand total « sur le comble de leur heritaige » à tous trois pour la répétition de la dot de Jeanne Martin sa femme « qu'estoit entré dans leurdit heritaige advant leur sossietté sauf d'en fere compte. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Alosque boucher et Balthazar Billard de ce lieu. [Signé : Billard, Alosque]

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Pierre Beymond, Etienne Roux, Barthélémy Gouirand, Barthélémy Jourdan, Claude Ravel et Vinson Motton – f°1059

Obligation pour Me Balthazar Gueidan, notaire, contre le capitaine Bernard Roy en principal et Jean Louis Roy et Laurent Vian en pleiges – f°1060

Le 05/12/1612 a comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire de ce lieu, présent, huit charges de blé annone, reçues en prêt qu'il promet de rendre à Pâques. Furent présent Jean Louis Roy et Laurent Vian fils de Jacques, de ce lieu, qui se sont portés pleiges. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Gueidan, B Roy, JL Roy, L Vian, B Icard]

Achat pour Arnaud Reynaud contre Pierre Barthélémy – f°1062

Le 05/12/1612 a comparu Pierre Barthélémy travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Arnaud Reynaud, berger de ce lieu, présent, une terre de trois saumées deux émines deux cosses au dextre, sur une plus grande, en ce lieu quartier de La Rialhe, à prendre du côté du midi, de long en long, confrontant terre de Jacques Gueidan, terre de Laurent Vian, terre restante audit Barthélémy et terre d'Esprit Rougier. La vente est faite pour le prix de 54 livres, en déduction duquel ledit Barthélémy en a reçu à l'instant 18 livres, d'où quittance. Pour les 36 livres restantes, ledit Reynaud promet de les payer pour lui à Michel Barthélémy son cousin pour 12 livres « par tout le jour » et les autres 24 livres d'ici le 15 août prochain en un an après le premier paiement [note : manque de précision sur le jour du premier paiement] et ce pour semblable somme que ledit Pierre doit audit Michel pour reste d'un achat de terres. Une partie de la terre vendue est semée et le semé appartiendra audit vendeur à charge de payer les tailles et cosses de l'année prochaine pour ce semé seulement. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Vincent May et Guillaume Darbon de ce lieu. [Signé : V May, Darbon]

A l'instant a comparu Georges Gueidan, l'un des rentiers seigneuriaux de ce lieu qui a reçu dudit Reynaud 48 sols pour le lods de ladite acquisition, grâce faite du surplus, d'où quittance. [Signé : Gueidan]

Le 20/12/1612 ledit Michel Barthélémy a confessé avoir reçu dudit Reynaud les 12 livres, d'où quittance. [Signé : Barthelemy]

Le 15/02/1614 ledit Michel Barthélémy a confessé avoir reçu dudit Reynaud les 24 livres restantes, d'où quittance. Fait en présence de Noël Allaise et Barthélémy Silve. [Signé : Barthélémy]

Quittance et reconnaissance de dot pour Georges et Anne Pichot contre Jean et Esprit Sauvat – f°1064

Le 08/12/1612 ont comparu Jean et Esprit Sauvat, père et fils de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel Esprit époux d'Anne Pichot, lesquels ont confessé avoir reçu de Georges Pichot beau-père dudit Esprit, présent, la somme de 30 livres en déduction de la dot constituée à ladite Anne dans leur contrat de mariage chez ce notaire en 1611, d'où quittance et reconnaissance au profit de ladite Anne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Joseph Just écuyer de Marseille (13). [Signé : Vian, Joseph Just]

Quittance pour Honoré Gaultier contre Me Claude Darbon – f°1066

Le 08/12/1612 a comparu Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé avoir reçu d'Honoré Gaultier, son mégier, présent, les gélines, ustensiles d'araire ainsi que 3 livres provenant de « certain » chenevé que ledit Gaultier avait dudit Darbon, ce dernier promettant de le relever du droit de lattes exposé par le sieur Chivalier de Cucuron (84) tant contre ledit Gautier que contre feue demoiselle Marguerite Bandol, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Solliers et Antoine Chansaut de ce lieu. [Signé : C Darbon]

Quittance de lods pour Antoine Chansaut portant obligation pour Georges Gueidan contre les rentiers – f°1066

Achat pour Jean Laugier contre Salomon Jourdan – f°1067

Le 08/12/1612 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jean Laugier dit de Mane, de ce lieu, présent, une terre de deux émines au dextre en ce lieu quartier du Revest, confrontant le chemin allant à Saint-Martin, terre d'Henry Darbon et terre de Georges Thurin. La vente est faite pour le prix de 24 livres, somme reçue précédemment et employée à la réparation du « plantement » d'une vigne à Bigaignaud, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Antoine Escoffier tisserand et Joseph Sauvecane de ce lieu. [Signé : Escoffier, J Sauvecane]

Achat pour Jaume Meissonier avec reconnaissance pour Honorade Meissonier contre Jean Laugier – f°1069

Le 08/12/1612 a comparu Jean Laugier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel tant pour lui que comme mari d'Honorade Meissonier, a vendu à Jaume Meissonier, tisserand de ce lieu, présent, une instance de maison qu'il possède en ce lieu quartier des Théolèdes confrontant dessous et dessus dudit acheteur, maison de Louis Mirabeau et la rue. La vente est faite pour le prix de 54 livres en déduction duquel ledit Laugier en a reçu 27 livres d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Pour les autres 27 livres, ledit Meissonier promet de les payer de ce jour en un an. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Vincent May et Antoine Canard de ce lieu. [Signé : V May]

Le 08/12/1612 a comparu Georges Gueidan l'un des rentiers seigneuriaux qui a confessé avoir reçu de l'acheteur 48 sols pour le droit de lods, grâce faite du surplus, d'où quittance.

[En marge : Le 14/12/1613 il y a quittance de l'entier paiement avec reconnaissance, chez ce notaire]

Obligation pour Jean Rey contre Dominique Delamp – f°1072

Sentence arbitrale pour le capitaine Bernard et Jean Louis Roy contre François Darbon – f°1073

En la cause arbitrale entre le capitaine Bernard et Jean Louis Roy, frères de La Tour-d'Aigues, demandeurs en paiement des restes de la rente qui leur est due par la partie aversé et prétentions d'intérêts, d'une part, et François Darbon de ce lieu leur rentier, défendeur et demandeur en dommages et intérêts pour la non-jouissance de pièces évincées.

Ayant vu l'acte d'arrentement de la bastide desdits Roy chez ce notaire en 1608, les parcelles de parties, les arbitres, à savoir Joseph Emin et Michel Felissian, choisis par les parties, qui ont pris en tierce personne Vincent May, sont allés à la métairie [acte inachevé] [décembre 1612]

Quittance et reconnaissance de dot pour Anne Alibert contre Jean Philibert – f°1075

Le 10/12/1612 a comparu Jean Philibert de ce lieu de La Tour-d'Aigues, époux d'Anne Alibert de Meolans (04), lequel a confessé avoir reçu de sa femme, absente, la somme de 54 livres en déduction de sa dot suivant leur contrat de mariage chez ce notaire, d'où quittance. Il a aussi reçu une cédule

d'une demie charge de blé que Guilhen Rochebrun dudit Meolans lui doit en date du 5 de ce mois. D'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Antoine Martel de ce lieu. [Signé : Vian]

Achat pour Jean Guérin de Cabrières-d'Aigues avec reconnaissance pour Jeanne Leotier contre Jacques Roman – f°1076

Le 10/12/1612 a comparu Jacques Roman comme mari d'Isabeau Anthoard fille et héritière pour moitié de feu Jaume, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel tant en son nom qu'en ce lui des hoirs de feu Magdeleine Anthoard autre fille et cohéritière dudit feu Jaume, l'héritage dudit feu Jaume se trouvant débiteur envers Jeanne Leotier fille et héritière de feu Denis, de La Motte-d'Aigues (84), femme de Barthélémy Jourdan dudit lieu de la somme de 45 livres pour le prix d'une charge de blé annone, une charge de conségal et 15 livres 12 sols en argent suivant acte chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues du 12/11/1586, suite à la liquidation suivant rapport des marchands de Pertuis (84), ledit Jacques Roman audit nom a déclaré ne pouvoir payer et pour éviter les frais a vendu à Jean Guérin de Cabrières-d'Aigues, présent, cinq émines de terre au dextre sur une plus grande à Cabrières-d'Aigues, quartier de Saint-Jean, à prendre du côté du couchant, confrontant terre de François Anthoard, le fossé du quartier, chemin allant à Cucuron et terre restante audit Jacques Roman. La vente est faite pour le prix de 45 livres, suivant estimation par des amis communs que ledit Barthélémy Jourdan époux de ladite Jeanne Leotier, présent, confesse avoir reçu à l'instant d'où quittance. Ce dernier en fait reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Lauren Vian prêtre et Jacques Nicolas de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Vian, J Nicollas]

Le 10/12/1612 ont comparu Jacques et Me Balthazar Gueidan, père et fils, rentiers seigneuriaux dudit Cabrières-d'Aigues qui ont confessé avoir reçu dudit Guérin 4 livres pour le lods de ladite acquisition, grâce faite du surplus, d'où quittance. [Signé : Jaques Gaydan, Gueidan]

Quittance pour Jean Garcin contre Me Claude Thomassin – f°1080

Obligation pour Jérôme Ricard contre Joseph Queyrel – f°1081

Le 11/12/1612 a comparu Joseph Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Jérôme Ricard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 76 livres et demi pour l'achat d'un mulet poil gris, reçu, qu'il promet de payer moitié au 15 août et moitié au Noël suivant avec hypothèque du mulet. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Joseph Emin bourgeois de ce lieu et Claude Mouret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Emin, Claude Mouret]

Le 19/12/1613 acte barré en présence dudit Ricard qui fait quittance audit Queyrel. Fait en ce lieu, en présence de Jean Maurisan et Melchion Valette.

Obligation pour François Velixandre contre Laurent Vian – f°1082

Testament pour Georges Selon de La Tour-d'Aigues – f°1083

Le 13/12/1612 testament de Georges Selon travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans le cimetière de ce lieu, catholiquement, à la discrétion de Catherine German sa femme.

Il lègue à Marguerite Selon, sa fille et de feu Louise Vincens sa femme en premières noces la somme de 9 livres à prendre dans l'an de son décès.

Il lègue à ladite Catherine German sa femme tous les meubles et ustensiles de maison qu'il aura à son décès.

Il nomme pour héritiers universels Sille et Joseph Sellon ses enfants légitimes et de ladite German, pupilles, à parts égales. Si l'un vient à mourir, il lui substitue l'autre. Comme ils sont en bas âge, il nomme leur mère administratrice de leurs enfants, la fille jusqu'à son mariage, le garçon jusqu'à ses 20 ans, sans qu'elle ait à rendre de compte ou à prêter le reliquat. Il nomme pour gadiateur Charles

German, son beau-frère. Fait et publié en ce lieu, dans la fugaigne de la maison du testateur, en présence de Me Claude Gavaudan Me Jean Candolle, Bertrand Coussin, Honoré Roux, Antoine Chansaut, Honoré Eyriès et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : Candolle, Coussin]

Quittance pour Pierre Bourcet contre Jean François Rougon – f°1085

Obligation pour Guillaume Mallet contre Nicolas Barthélémy – f°1085

Obligation pour François Velixandre contre Laurent Reymonde en principal et Joseph Emin en pleige – f°1086

Arrentement pour Jacques et Me Balthazar Gueidan contre Jean Jourdan et François Roy – f°1087

Le 15/12/1612 ont comparu Jacques et Me Balthazar Gueidan notaire, père et fils, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fermiers seigneuriaux de Cabrières-d'Aigues (84) et La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont sous-arrenté, à Jean Jourdan et François Roy de Cabrières-d'Aigues et Lourmarin (84), présents, pour cette année le cinquain des olives de La Motte-d'Aigues et le neuvain de Cabrières-d'Aigues avec le moulin à huile de Cabrière-d'Aigues, reçue de « madame » [la comtesse de Sault] suivant ce que le seigneur a coutume de prendre sans préjudice auxdits Gueidan de leurs dommages et intérêts sur la réduction faite par la feu comtesse à La Tour-d'Aigues et sa vallée, et ce moyennant onze charges et demi d'huile soit trente-quatre quintaux et demi à expédier à Cabrières-d'Aigues durant le mois de janvier. Lesdits Jourdan et Roy devront entretenir ledit moulin et les engins et le rendre dans le même état après la récolte des olives « fors que en cas que se rompet quelque chose par le deffault desdits soubz fermiers qu'ils seront tenus en respondre. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Orcière de Cabrières-d'Aigues et Jean Sicard de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, Gueidan]

Le 03/01/1614 acte barré en présence des parties qui se font quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Rodde et Barthélémy Berard de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, Gueidan]

Obligation pour Barthélémy Silvy contre Louis Turcan – f°1089

Procuration pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°1090

[fin du registre]